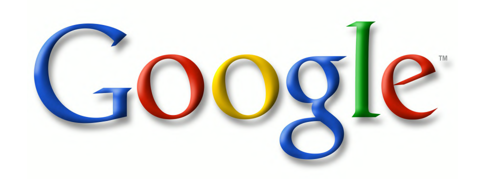


Harvard College Library

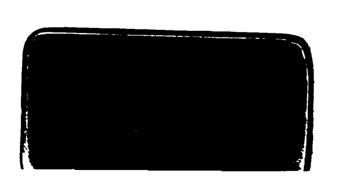


GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

**ASSISTANT PROFESSOR
OF HISTORY**



VIE

DE

BÉNÉDICT PICTET

THÉOLOGIEN GENEVOIS

1655-1724

PAR

E. DE BUDÉ



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

BÉNÉDICT PICTET

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

VIE

DE

BÉNÉDICT PICTET

THÉOLOGIEN GENEVOIS

1655-1724

PAR

E. DE BUDÉ



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1874

CHAPITRE I

Jeunesse de B. Pictet; ses études et ses débuts.

La famille Pictet est, sans contredit, l'une des plus anciennes familles de la république genevoise[1]. Son nom apparaît dans notre ville dès

[1] Armes. Celles de noble Ami Pictet, châtelain de Peney, étaient : deux fasces accompagnées d'une étoile en chef et en pointe et d'un croissant au centre avec la devise : « Fais bien et laisse dire. » Son cachet, fort bien conservé, avec ses initiales A. P., se voit à quelques actes de sa châtellenie. Son fils les changea pour celles que sa famille a constamment portées dès lors et qui sont : coupé au premier de sinople au lion d'argent issant du trait du coupé; au second d'argent maçonné de sable; devise : « Sustine et abstine. »

la fin du treizième siècle, mais la famille dont Bénédict est issu ne fait remonter sa filiation authentique qu'à Jean Pictet, propriétaire à Neydens sous Salève, qui fut reçu bourgeois de Genève, le 14 octobre 1474, « pour sept florins et une arquebuse. » Les Pictet ne commencèrent à prendre une part active aux affaires de l'état que vers la fin du seizième siècle en la personne d'Ami Pictet[1], châtelain de Peney, premier syndic et lieutenant de la justice; mais de ce personnage jusqu'à nos jours la famille Pictet n'a cessé de produire des magistrats, des savants et des militaires distingués. De 1555 à 1792, douze de ses membres ont exercé la charge de syndic, vingt-neuf autres ont siégé dans le Grand Conseil de la république, treize dans le Petit Conseil, treize ont été auditeurs de la justice ; un grand nombre se sont distingués dans d'autres emplois.

La descendance d'Ami se partagea, à partir de son fils Jacques[2], en trois branches. C'est à la première qu'appartenait Bénédict Pictet. Son

[1] Né en 1535, mort en 1607.

[2] Noble Jacques Pictet, fils d'Ami, né le 24 octobre 1576, syndic en 1621, envoyé en 1629 au roi Louis XIII, mort la même année.

père, André, qui fut sept fois syndic, quatre fois lieutenant de la justice et occupa bien d'autres charges, avait épousé successivement Marie Sève[1] et Barbe Turrettini[2]. Il eut de sa première union sept enfants, et de la seconde un seul fils : Bénédict.

André Pictet fut un digne citoyen qui mérite les éloges que les historiens genevois ont consacrés à sa mémoire. C'est lui qui, en 1660, alla comme député à Paris complimenter le roi Louis XIV de la paix des Pyrénées et de son mariage avec Marie-Thérèse. A l'occasion de son ambassade, il obtint successivement des audiences du monarque, du cardinal Mazarin, de la jeune reine, de la reine mère et du duc d'Orléans, frère du roi. « Il y prononça, dit l'historien Picot, des discours qui furent trouvés éloquents, quoique de nos jours ils eussent paru pécher contre le goût. » Lors de sa mission, André Pictet rendit visite aux personnes les plus distinguées de la cour et notamment aux protestants; il suffit de nommer le maréchal et la maréchale de Turenne,

[1] Le 5 février 1632; elle était fille de noble Jacques Sève.

[2] Le 14 septembre 1654; elle était fille de Bénédict Turrettini, professeur et pasteur.

les duchesses de Rohan et le marquis de Ruvigny, député général des églises réformées de France. On nous dit qu'avant son départ Pictet reçut du roi une médaille et une chaîne d'or, et rapporta au gouvernement de Genève des lettres fort obligeantes du monarque, de la reine, du cardinal Mazarin et du comte de Brienne.

Ce fut encore André Pictet qui se rendit à Turin, en compagnie du syndic Jean du Pan, au mois de septembre 1667 pour tenter un arrangement entre la Savoie et notre république, à l'occasion de quelques difficultés qui, d'ailleurs, se terminèrent à l'amiable, grâce aux efforts de l'ambassadeur de France à Turin.

La vie d'André Pictet fut remplie d'actes de dévouement à la cause publique. De si nobles exemples, dont le souvenir se mêlait à celui de tous les beaux traits qui honorèrent ses aïeux, eurent une heureuse influence sur la carrière de Bénédict Pictet qui se trouva, dès son berceau, entouré dans sa famille d'exemples de dévouement au pays.

Bénédict Pictet naquit à Genève le 30 mai 1655. Il eut dès sa plus tendre enfance beaucoup de goût pour les lettres, aussi fit-il de rapides et

brillantes études. A vingt ans il avait terminé ses cours académiques et se mit à voyager avec son inséparable ami Antoine Léger, depuis professeur en philosophie et ensuite en théologie. Il commença par la France où il se lia étroitement avec les principaux théologiens : Claude, Daillé, Allix, Basnage, du Bosc et plusieurs autres. Ensuite il passa en Hollande et demeura quelque temps à Leyde où il soutint des thèses publiques sous Spanheim.

Le 4 octobre 1676, Bayle [1] écrit à Minutoli : « Je reçus enfin hier des nouvelles de messieurs Léger et Pictet. Ils ont été se promener par toute la Hollande et même à Anvers, dont la beauté leur a paru singulière. »

De la Hollande, Bénédict Pictet traversa la mer pour se rendre en Angleterre, où il fut l'objet de fort belles réceptions. Ce sont ces voyages qui inspirent à Senebier les réflexions suivantes : « Pictet, dit-il, partit pour des voyages qui devaient lui faire connaître tous les grands hommes des différents lieux qu'il voulait parcourir. Les voyages n'ont plus communément les mêmes

[1] *Correspondance*, pag. 85.

vues ni les mêmes fruits; le plaisir les dirige souvent, et quand on voyage pour s'instruire on trouve rarement des savants assez communicatifs pour favoriser les jeunes gens qui les recherchent; une réserve glaciale, souvent une morgue révoltante, quelquefois un silence absolu, sont le spectacle fourni par la plupart des gens de lettres; il est vrai que l'indiscrétion de ceux qui les visitent, les travaux qu'ils s'imposent, les plaisirs qu'ils veulent avoir le temps de goûter, ne leur permettent pas de se livrer à la curiosité du premier venu. Quoi qu'il en soit, les voyages étaient autrefois une source féconde d'instruction, aujourd'hui ils amusent l'imagination et ne fournissent guère à l'observateur que les observations offertes par la foule des hommes différents qu'on voit au milieu du monde. »

Si la réflexion de Senebier renferme quelque justesse pour le temps où il vivait, les voyages étaient encore riches en fruits à l'époque de Bénédict Pictet qui en retira de fort précieux avantages. On en vit tout le prix lorsqu'il commença à exercer son ministère en 1679. La Compagnie des pasteurs le reçut dans son sein de la manière la plus honorable en 1680, époque à laquelle il

fut attaché au service de l'église de Saint-Gervais. Un an plus tard on le nomma professeur; puis en 1686 on l'appela à une chaire de théologie pour soulager MM. François Turrettini et Philippe Mestrezat, auxquels l'âge et les infirmités ne permettaient plus de soutenir le poids de leur professorat, ce qui le faisait retomber tout entier sur Louis Tronchin. Il occupa ce poste avec distinction, et à cette époque, bien que fort jeune encore, il fut chargé par le corps des pasteurs de prononcer plusieurs discours importants, dans lesquels il déploya beaucoup d'éloquence. En 1690 il devint recteur de l'académie et exerça cette charge avec honneur pendant plusieurs années.

« Le 26 août 1690, disent les registres du Petit Conseil, spectable Louis Tronchin, modérateur de la vénérable Compagnie, a représenté que spectable Michel Turrettin ayant demandé et obtenu sa décharge du rectorat, la dicte vénérable Compagnie avoit eslu en sa place spectable Bénédict Pictet, l'élection duquel elle supplie le Conseil de confirmer ce qui a esté fait par la voie de grabeau, et ensuite le dict spectable Bénédict Pictet a presté le serment accoutumé. » Il devait

occuper deux fois la place de recteur de l'académie, une fois pendant quatre ans, de 1690 à 1694, et l'autre pendant six ans, de 1712 à 1718.

Tels sont, en quelques mots, les brillants débuts de Bénédict Pictet dans la carrière pastorale et académique. Il ne trompait point les prévisions de la vénérable compagnie qui, lors de sa réception au saint ministère, avait inscrit dans ses registres, à la suite du nom de Pictet, ce beau témoignage que nous aimons à rappeler :

« Lequel ayant fait paraître le profit qu'il a fait dans ses études et les beaux dons que la Providence divine luy a départis, pour l'édification future de l'église; il sera consacré le 29 juin 1678. »

En 1680 Bénédict Pictet avait épousé Catherine Burlamachi[1], d'une très ancienne et très

[1] Catherine Burlamachi était fille de noble Nicolas Burlamachi, de la célèbre famille lucquoise à l'histoire de laquelle monsieur Ch. Eynard a consacré son volume : *Lucques et les Burlamachi*. Ces derniers quittèrent l'Italie au milieu du XVI[e] siècle pour fuir la persécution romaine, et vinrent, après un séjour en France, demander un asile à Genève. Le premier qui vint habiter sur notre sol fut Michel Burlamachi, qui déploya une foi et un

noble famille, originaire de Lucques. Il en eut plusieurs enfants[1].

Ses études étant terminées et son sort fixé par le mariage, Pictet ne quitta presque plus sa ville

courage au delà de tout éloge dans les dangers sans nombre qui accompagnèrent son exil en France et sa fuite à Genève; il mourut en 1590. Le dernier Burlamachi qui vécut à Genève fut Jean-Jacques Burlamachi, savant jurisconsulte, auteur de bons ouvrages sur le droit naturel et le droit politique; il mourut à Genève en 1748. Cette famille est actuellement éteinte chez nous, mais on estime à trois cent cinquante le nombre de celles qui en descendent. La grandeur de cette postérité a passé en proverbe dans notre ville, et lorsque deux personnes se savent parentes sans bien comprendre par quelle filiation, elles disent volontiers : Nous sommes cousins par les Burlamachi.

[1] Il eut de sa femme Catherine Burlamachi (née 1659, mariée 1680) sept fils et deux filles. Un seul de ses fils fit souche, ce fut Jean-François, né en 1699, homme distingué auquel nous consacrerons quelques lignes à la fin de cet ouvrage. Il laissa un fils unique, André, membre du conseil des Deux Cents en 1770, conseiller d'état en 1790, etc., lequel n'eut qu'une fille, Sara-Gabrielle, mariée en 1780 à son cousin Louis Pictet. La descendance de Bénédict est donc aujourd'hui éteinte dans les mâles, mais subsiste par les femmes dans la branche de MM. Pictet de Pregny.

natale où il se livra tout entier au pastorat et aux études théologiques.

Dès le début de son ministère il fut chargé par la Compagnie, en collaboration avec Jean-Alphonse Turrettini, d'apporter quelques modifications à la forme des services de la semaine. Ces deux théologiens proposèrent (et leur conseil fut agréé) de faire suivre la lecture de la Parole de Dieu d'une brève explication, puis de terminer le service par une prière écrite. Ils composèrent une série de prières générales pour chaque culte hebdomadaire, et celles-ci, avec quelques changements, n'ont cessé d'être employées dans l'église de Genève. Quelque temps après Bénédict Pictet achevait son ouvrage intitulé *Theologia Christiana,* sur lequel nous aurons à revenir dans le chapitre consacré à ses écrits, et demandait l'entrée au Conseil[1] pour présenter lui-même son volume à cette assemblée.

« Sp. Bénédict Pictet, pasteur et professeur en théologie, disent les registres publics, ayant demandé l'entrée, a présenté un livre qu'il a

[1] Séance du vendredi 16 avril 1696.

composé et fait imprimer, intitulé *Theologia Christiana,* et qu'il a dédié au Conseil en ayant donné à chaque conseiller un exemplaire relié très proprement, ce qu'il a accompagné d'un compliment respectueux plein d'offres de service et de souhaits pour la prospérité de l'Etat et de l'Eglise et pour la conservation des particuliers qui composent ce Conseil. Surquoy nonseulement monsieur le premier syndic luy a tesmoigné l'agrément du Conseil, mais il a encore esté ordonné en l'absence de ses parents de lui faire présent d'une médaille d'or de dix ou douze pistolles. »

L'un des plus importants travaux dont nous voyons Pictet s'occuper au début de sa carrière littéraire fut la révision du psautier. C'est à l'historique de cette réforme utile à laquelle notre théologien prêta son remarquable talent de poëte que nous consacrerons le chapitre suivant. Rappelons d'abord que, depuis l'année 1543, l'église de Genève avait adopté pour cantiques les quarante-neuf psaumes mis en rimes françaises par Clément Marot, et les autres, dus à la plume de Théodore de Bèze. Jusque vers la fin du dix-septième siècle on chanta ces hymnes

d'une musique fort simple, sans que l'on songeât aucunement à les modifier; mais vers 1680 Bénédict Pictet qui en sentait toutes les imperfections, désirait voir un changement radical dans cette branche du culte qui offrait une véritable lacune. Maintes fois le pasteur genevois, dont le talent attirait à sa prédication bon nombre d'étrangers, avait dû prévenir ces derniers « pour que leur sourire n'accueillît pas cette rude harmonie. » Ces effets discordants provenaient de ce qu'il n'y avait aucune méthode dans le chant, les auditeurs entonnant isolément le verset indiqué par le pasteur, sans prendre soin d'attendre le chantre; il fallait donc un changement quant à la forme et quant au fond.

Ce n'est pas seulement par des lecteurs superficiels que les *psaumes* de Marot et de son continuateur ont été jugés avec sévérité. Des critiques habiles et qui ont su admirer le talent de Marot dans ses autres productions n'ont point été indulgents pour ses psaumes. « Ils ne sont bons, a dit La Harpe, qu'à être chantés dans les églises protestantes. » Ce jugement hostile et dédaigneux, qu'il ne tiendrait qu'à nous néanmoins

de considérer comme un éloge, a été répété par la plupart des critiques, et il peut paraître téméraire d'en appeler.. Les littérateurs protestants eux-mêmes se sont bornés à plaider les circonstances atténuantes. M. Germond traite cette traduction de « médiocre. » M. Sayous, dans ses études littéraires sur les écrivains de la réformation, semble n'accorder d'autre mérite aux psaumes de Marot que d'être un peu moins mauvais que ceux de Bèze, et M. Lelièvre, dans un intéressant article sur la poésie protestante au XVI[e] siècle, déclare cette traduction « une œuvre évidemment manquée au point de vue poétique, » et ne fait d'exceptions que pour certains passages mélancoliques tendres ou gracieux, dans lesquels Marot retrouve son talent habituel[1].

[1] Félix Bovet, *Histoire du Psautier des églises réformées.*

CHAPITRE II

Pictet et la révision des Psaumes; ses cantiques.

Bénédict Pictet qui avait appelé de tous ses vœux la révision des Psaumes, fut bientôt chargé de collaborer à cette œuvre, et voici comment. Un poëte français, Valentin Conrart, protestant fervent, qui, grâce à diverses circonstances, avait trouvé moyen d'échapper aux persécutions de Louis XIV, s'était réfugié à Genève. « Quelques années avant les malheurs des réformés, disent les registres publics, l'Eglise de Paris l'avait chargé de revoir les Psaumes et de les mettre sur un pied conforme et accommodé à la pureté où le langage a été amené.»

Conrart habitait donc notre ville, où il travaillait activement à terminer cet ouvrage, lorsqu'il mourut laissant cette révision inachevée. Ce fut alors qu'on pria Bénédict Pictet, et quelques autres personnes, notamment M. Saurin, de Nîmes[1], de mettre la dernière main à cette œuvre si impatiemment attendue.

Conrart avait laissé un ouvrage très remarquable; aussi le travail des pasteurs de Genève devait-il surtout consister à remplacer par des expressions modernes les mots vieillis que le poëte français avait cru devoir conserver. D'autres fois Pictet et ses collègues réintégrèrent le langage des anciens psaumes, mais disons-le à la louange de Conrart, ses successeurs revinrent en grande partie au texte de son édition de 1679.

Le Conseil et la vénérable Compagnie mettaient un grand intérêt à encourager ce travail qui était un honneur pour Genève. « Cette affaire, disent les registres, intéresse l'honneur et la réputation

[1] Père du fameux prédicateur Jacques. « On remercie beaucoup le sieur Saurin, avocat de Nîmes, d'avoir aidé nos pasteurs par son talent de poésie, et le conseil engage fortement la V. C. à parachever cette œuvre. » (Registres du Conseil, 12 avril 1693.)

de cette église qui passe pour la principale et la mère nourrice des églises réformées. »

Avant de livrer les psaumes à l'impression, la vénérable Compagnie voulut les revoir, tant pour le fond que pour la forme, et pria expressément Bénédict Pictet et ses collègues de la Rive et Calendrin d'ôter de la nouvelle version tous les passages qui rappelaient trop les malédictions des Juifs contre leurs ennemis. Ce travail fut terminé en 1693, et c'est alors qu'un Français de qualité, M. Caze, offrit de faire imprimer à ses frais « mille exemplaires des dits nouveaux psaumes pour être distribués aux pauvres [1]. »

Admis par la vénérable Compagnie, ces psaumes furent livrés à l'impression en 1694, mais ce n'est qu'au mois d'octobre 1698 qu'on les chanta dans les temples. Le 9 février 1697 Bénédict Pictet, accompagné de son collègue le pasteur Louis Tronchin, expose au Conseil, de la part de la vénérable Compagnie, que les syndics ayant permis la révision des psaumes par Conrart et ses successeurs, ainsi que l'impression de cette nouvelle édition, le corps des pasteurs demande expressément aujourd'hui au Conseil de

[1] Registres publics, séance du 12 avril 1693.

permettre dans les temples l'usage public du dernier psautier. Les deux députés rappellent les raisons autrefois alléguées en faveur de la révision des psaumes de Clément Marot et de Théodore de Bèze, raisons qui peuvent se réduire à celles-ci : le grand nombre de fautes qui s'y trouvent contre les règles de la poésie et de la langue actuelle, source d'obscurité dans beaucoup d'endroits, puis, en second lieu, les railleries que les ecclésiastiques de la communion romaine font incessamment contre plusieurs passages de ces psaumes. Ils ajoutent que pour ces raisons les églises de France, avant leur dispersion, avaient formé le dessein d'introduire en leur place ceux de monseigneur Conrart, que plusieurs églises qui subsistent à présent sont dans la même pensée, mais que celle de Genève ayant été dans le siècle passé la première qui introduisit dans le service divin les chants de Marot et de Bèze, il est juste qu'elle soit aujourd'hui la première à mettre en avant les mêmes psaumes révisés par Conrart et ses successeurs, et à montrer en cela un bon exemple à toutes les autres congrégations. En conséquence, ils prient le Conseil de permettre que dès le mois

de juillet ou d'août prochain non-seulement chacun puisse chanter dans les temples les psaumes vieux ou nouveaux (comme il lui plaira, ainsi que cela commence à se pratiquer), mais que le ministre officiant ne se serve que des nouveaux en indiquant celui qui se doit chanter. Ils estiment qu'il sera convenable de n'exécuter cet arrêté que dans un terme de cinq à six mois, pour laisser le temps nécessaire à l'impression et à la vente.

« Sur quoy, disent les registres publics[1], ayant esté délibéré, le Conseil a approuvé l'avis de la vénérable Compagnie, à condition néantmoins que cette introduction ne se fera qu'au mois de janvier prochain, pour laisser plus de temps aux particuliers de s'y préparer et aux imprimeurs de faire de belles éditions. Mandant aux seigneurs scholarques et aux spectables pasteurs et professeurs d'avoir l'œil sur l'impression, afin qu'il s'en face de plusieurs sortes, tant pour les vieillards que pour les jeunes gens; que les exemplaires s'en donnent à un prix modique et surtout que les premières feuilles, lorsqu'elles

[1] Séance du Petit Conseil du mardi 9 février 1697. (Vol. CXCVII.)

s'imprimeront, se rapportent icy afin que l'on voye si l'impression sera telle qu'on la souhoitte. »

Le mercredi 5 octobre 1698 Bénédict Pictet se présentait de nouveau devant le Conseil, accompagné cette fois-ci de son collègue le pasteur Domaine Butini, pour annoncer que l'impression des nouveaux psaumes était achevée, et qu'un lot considérable de ces recueils était déjà relié. Il fallait donc, au dire de Pictet, les introduire sans plus de retard dans les temples et fixer pour cette innovation le premier dimanche de novembre. Si le Conseil le trouvait à propos, on avertirait le peuple le prochain dimanche de l'introduction de ces nouveaux chants, en lui rappelant les raisons de cette réforme. La proposition de la vénérable Compagnie fut agréée et MM. les syndics du Pan et Trembley furent chargés de conférer avec les libraires et de s'entendre avec eux pour qu'ils les laissassent au public à un prix raisonnable[1].

Le lundi 31 octobre 1698 chacun des con-

[1] Les prix furent ainsi fixés. Les grands formats imprimés par MM. Chouet et De Tournes, et reliés en veau, trente sols, et ceux reliés en parchemin, deux florins.

seillers recevait de la main même des libraires un exemplaire des deux éditions du psautier. Lorsque ce dernier parut, il fut reçu avec joie par l'archevêque de Londres, Tennyson. Les églises d'Ecosse lui firent également un fort bon accueil, ainsi que les congrégations d'Irlande, de Francfort, de Magdebourg, de Berlin. En Hollande l'irascible et violent Jurieu fut le seul théologien qui s'opposa à ces chants que, dans son emportement aussi inconvenant que ridicule, il osa taxer d'innovation dangereuse et d'hérésie.

Le lundi 23 septembre 1700, Bénédict Pictet se présenta, avec son collègue Tronchin, devant le Conseil, pour lui donner une information de la part de la vénérable Compagnie; il s'agissait de l'attitude que le corps des pasteurs avait résolu de prendre à la suite du défavorable accueil que le nouveau psautier avait reçu du synode de Rotterdam. Ils finirent par exhiber une missive de Jurieu datée du 17 septembre 1700, annonçant l'échec essuyé en Hollande par les

Les petits de l'impression de MM. Cramer et Perrachon, avec reliure en veau, dix-huit sols, et les exemplaires reliés en parchemin, quinze sols.

psaumes en question. Pictet et Tronchin firent judicieusement observer que cette résolution des ministres wallons n'était que l'effet d'une cabale de Jurieu, qui avait jeté feu et flamme pour empêcher l'introduction du psautier genevois, taxant l'œuvre de nos théologiens de « tyrannie patriarcale et papale, » ainsi qu'il l'écrivit en effet à des ministres de considération.

Avant de se retirer, les deux délégués ajoutèrent, de la part de la vénérable Compagnie, que les psaumes n'ayant été introduits dans l'église qu'après une réflexion longtemps mûrie et en parfaite connaissance de cause, elle s'en remettait à la prudence du Conseil afin qu'il examinât la chose avec attention, ce que les syndics promirent de faire sans retard; mais ils ne s'en occupèrent pas tout de suite. En effet, le Conseil ne délibéra sur ce sujet qu'environ un mois après, à la suite d'une demande réitérée des pasteurs; il décida d'écrire une lettre à MM. des états généraux et à M. le pensionnaire Heinsius, pour les prier d'interposer leur autorité dans cette affaire en arrêtant les démarches des théologiens hollandais. La conduite de Jurieu fut blâmée par toutes les églises protestantes.

La réforme du chant sacré n'était pas complète. Bénédict Pictet, le professeur Calandrini et J.-A. Turrettini représentèrent à la Compagnie, le 5 octobre 1703, qu'il était fort regrettable de n'avoir qu'un seul cantique tiré du Nouveau Testament. Ces messieurs alléguaient que de nouvelles hymnes reproduisant des paroles de l'Evangile seraient une heureuse innovation, et qu'en cela l'exemple de l'église luthérienne était fort bon à suivre.

La vénérable Compagnie, appuyée par le Conseil, chargea Bénédict Pictet de composer ces hymnes et désigna, pour les examiner, une commission dont firent partie MM. Tronchin, J.-A, Turrettini, Calandrini et Léger.

Au bout de quelques mois Pictet présenta cinquante-trois cantiques qu'il fit imprimer; on en choisit douze qui obtinrent l'assentiment général. En effet, comme on le fit alors remarquer à la Compagnie, il était très édifiant et très digne d'une assemblée chrétienne de chanter des louanges en l'honneur de Jésus-Christ dans les jours de communion.

Après six mois d'études on convint de faire un essai pour la cène de septembre 1705. A la

communion suivante, celle de Noël, les cantiques de Pictet étaient chantés par tout le troupeau.

Bénédict Pictet avait dédié ses cantiques au Conseil, « sur quoy il a été dit qu'on le remercie bien particulièrement et qu'on luy témoigne la considération que le Conseil a pour sa personne et pour ses services, et qu'on luy fasse en outre un présent de douze pistolles en vaisselle d'argent[1]. »

Les cantiques de Pictet, sur lesquels nous allons nous arrêter quelques instants, sont remarquables à plus d'un titre.

Pictet accompagna leur publication d'une savante dissertation sur les hymnes et cantiques chantés dans l'église dès les premiers temps du christianisme. Il prouve que l'usage des hymnes est fort ancien. Il insiste également sur l'importance des chants sacrés, en appuyant son opinion sur celle d'Erasme, contenue dans la préface de la *Paraphrase* du Nouveau Testament publiée par cet auteur.

« L'un des plus savants hommes de la communion romaine, écrit Pictet, disait qu'il était du

[1] Registres publics, du 22 décembre 1704.

sentiment de saint Hiérome, et qu'il estimoit qu'il étoit de la gloire de la Croix, de sa magnificence et de son triomphe, qu'elle fût célébrée par toute langue et par toutes sortes d'hommes. Que le laboureur ayant la main à sa charrue chantât quelque chose des psaumes mystiques et que le tisserand assis sur son métier chantât quelque chose de l'Evangile pour adoucir son travail...

» Certainement, ajoute Pictet, si on a un très grand plaisir de chanter l'histoire des merveilles que Dieu a faites à l'égard de l'ancien peuple, on en doit avoir encore plus de chanter et de célébrer les merveilles de notre rédemption à la gloire du Père éternel qui nous a donné son unique, du Fils qui a répandu son sang pour nous racheter, et de l'Esprit saint qui fait de nos corps ses temples et ses sanctuaires. Si David contemplant les œuvres de Dieu ne pouvoit se lasser de les publier par ses cantiques, les chrétiens ne célébreraient-ils pas par leurs hymnes le grand mystère de piété, Dieu manifesté en chair, justifié en esprit, vu des anges, cru au monde, prêché aux Gentils et élevé en gloire? »

Les *cantiques* de Pictet sont tirés de l'Ecri-

ture sainte[1]. Son inspiration propre ne le fait jamais dévier du texte sacré auquel il emprunte même plusieurs passages. Avec quelle satisfaction ne lit-on pas le beau cantique sur la naissance de Jésus-Christ et qui est tiré de l'annonciation des anges aux bergers de Bethléem! Et le cantique de la bienheureuse Marie, quelle paix ne respire-t-il pas! Pictet fit aussi sur les solennités de Pâques et de l'Ascension des cantiques extraits de divers endroits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le premier chapitre des Ephésiens lui a inspiré un très beau chant pour la Pentecôte, auquel il a joint un cantique d'actions de grâces pour cette fête. Pictet mit une partie du sixième chapitre de saint Jean en vers vraiment fort heureux et destinés à être chantés à la communion de septembre. Le jour de jeûne a aussi son cantique, tiré de la prière de Daniel. N'oublions pas de mentionner le chant où l'auteur résume le commencement du sermon de notre Sauveur sur la montagne.

[1] Il mit ses chants en majeure partie sur l'air des psaumes de David qui était en usage dans les églises de Genève, afin que le troupeau pût s'en servir plus facilement.

Citons dans son entier l'un de ces cantiques, celui sur la naissance du Christ :

Faisons éclater notre joye,
Et bénissons tous d'une voix
Le Dieu vivant qui nous envoye,
Pour nous sauver, le Roy des rois.

Dans le chaste sein de Marie,
Aujourd'huy le Fils éternel,
Le Sauveur promis, le Messie,
S'est revêtu d'un corps mortel.

Dans Bethléem on le vit naître,
Une crèche fut son berceau;
A sa naissance on vit paroître
Dans le ciel un astre nouveau.

Que dans le ciel tous les saints anges
Célèbrent son nom glorieux;
Faisons retentir ses louanges,
La paix va régner dans ces lieux.

Nous ne craindrons plus la justice
Du souverain Juge irrité,
Il nous sera Père propice
Et nous ferons sa volonté.

Approchons-nous avec les mages
Du berceau de notre Sauveur;
Rendons-luy nos justes hommages,
Et présentons-luy notre cœur.

L'or et l'encens de l'Arabie
Plaisent bien moins à notre Roy
Que la sainteté de la vie,
Qu'un cœur plein de zèle et de foy.

Comme on le voit, Pictet possédait les qualités essentielles du vrai poëte : beaucoup de sentiment dans le fond et dans la forme une grande simplicité. Son talent naturel s'était heureusement développé dans l'étude des psaumes de Conrart qui, lui-même, avait fait subir à la poésie religieuse française d'importantes modifications. Si les citations ne risquaient pas de nous entraîner trop loin, nous transcririons ici un très grand nombre de beaux vers empruntés au *Te Deum* de Pictet et à son cantique intitulé : « Béni soit à jamais le grand Dieu. »

Les contemporains de l'auteur nous ont légué le souvenir du succès immense que rencontrèrent dès leur apparition les cinquante-trois cantiques de Pictet; en rappelant ce témoignage ancien, ajoutons que les nombreuses années qui se sont écoulées depuis lors n'ont en rien diminué la valeur de ces poésies religieuses.

CHAPITRE III

Pictet appelé à l'étranger. — Il demeure au pays. — Les luttes du Consensus.

Ces premiers débuts augmentèrent rapidement la réputation de Pictet; aussi était-il déjà fort avantageusement connu, même à l'étranger.

Il suffit de citer un trait pour montrer la considération dont il jouissait. Au mois de février 1699, l'église d'Orange traversant une de ces crises sévères par lesquelles Dieu fait passer quelquefois les fidèles, demandait à grands cris un pasteur. Elle s'était adressée à Genève, écrivant à la vénérable Compagnie de lui envoyer une personne d'expérience, vu les graves désordres qui la troublaient alors. Le Conseil fit

savoir à la Compagnie qu'il trouvait à propos qu'on fît partir pour cette destination un homme qui fût un honneur pour Genève. On vota, et le nom de Bénédict Pictet fut proclamé; mais le Conseil se refusa formellement à ratifier cette nomination, ne voulant pas priver notre ville des services de Pictet.... « La vénérable Compagnie, disent les registres publics, ayant choisi Bénédict Pictet pour aller servir l'église d'Orange, vu son mérite extraordinaire et comme pouvant nous faire honneur dans cet emploi, le Conseil arrête que tout en étant très persuadé du mérite et de l'habileté dont le dit spectable Pictet donne tous les jours de si grandes marques, il ne peut consentir à se voir privé de sa personne, vu que le bien de sa santé, de cette église et de cette Académie s'oppose à son éloignement.....»

Lorsque l'église d'Orange apprit le choix que la Compagnie avait fait de Pictet pour son église, elle n'avait pas douté de le posséder et lui avait écrit les lignes suivantes :

« Monsieur et très honoré frère en Christ. Notre Eglise est dans une joye extraordinaire par le choix que Messieurs de la Congrégation de Genève ont fait de votre ministère pour nous

consoler pendant quelque temps, et nous ne saurions vous exprimer la sainte impatience où l'on est de vous ouyr. La grande réputation que vous vous êtes acquise par vos scavants écrits et par vos éloquentes prédications nous fait regarder comme un bonheur extrême de vous avoir parmy nous, et ce qui nous touche sensiblement c'est la charité que vous nous témoignez dans cette occasion, puisque vous quittez une famille qui vous est chère, un troupeau qui vous ayme, et que vous sacrifiez votre repos au seul désir que vous avez de nous être en ayde pour l'édification de l'Eglise que Dieu vient de rétablir dans cet Etat et qu'il a commise à nostre conduite; vous y serez receu, monsieur et très honoré frère, comme un ange de Dieu, et pendant le séjour que vous y ferez nous n'oublierons rien pour vous donner des marques de notre parfaite estime et de l'affection singulière avec laquelle nous sommes, monsieur et très honoré frère en Jésus-Christ, vos très humbles et très obéissants serviteurs et frères au Seigneur, les pasteurs et anciens de l'Eglise d'Orange[1]. »

[1] Orange, 2 mars 1699.

Cette espérance comblait de joie le Consistoire d'Orange dont le principal pasteur écrivait à un ami habitant alors Genève :

« Je ne vous scaurois exprimer, monsieur mon cher cousin, la joye que j'ay ressentie lorsque vous m'avez fait scavoir que Messieurs de la Congrégation de Genève nous avoient accordé M. Pictet. J'ay communiqué cette agréable nouvelle à quelques-uns de Messieurs nos membres du Consistoire qui en ont une joye incroyable. Nous connaissons tous par réputation cet illustre prédicateur, nous luy en témoignerons notre reconnaissance au premier ordinaire, nous ayant été impossible à faire à celui-cy, n'ayant pas même ouvert la lettre que vous dites estre écrite par M. le Marquis d'Arzeliers; conjoinctement avec vous nous le remercierons de tous ses soins comme je fais en mon particulier, prenant toute la part que je dois à un bonheur comme celuy que vous avez pris soing de nous procurer. Continuez-les, je vous prie, du moins jusqu'à ce que nous ayons le plaisir de l'embrasser en ce pays; nous n'oublierons rien pour cela et je me donne tous les mouvements nécessaires, puisque je suis toujours après M. de Beausain pour qu'il

nous procure au plustost le passeport nécessaire. Il en a déjà escrit à M. de Wibergues et à Mylord Gersé qui luy ont répondu qu'ils auront soing de ceste affaire et qu'ils ne doutent pas de reussir, ils souhoittaient seulement de savoir le nom de celuy qui viendrait icy, ce qu'ils apprendront au premier courrier; quant à ce que vous me dites du logement, n'ayez aucun soucy pour cela car il y a deja bien des gens et des plus raisonnables qui souhaittent avec passion de pouvoir estre avec M. Pictet. Je ne vous en dis pas davantage presentement parce qu'il faut laisser quelque chose à dire à nos Messieurs. Vous devez être asseuré qu'on le logera très bien et qu'il en sera content; nous languirons toujours en attendant de le pouvoir embrasser[1]. »

Pour des raisons déjà indiquées Pictet refusa de se rendre à une si pressante invitation. L'église d'Orange ne se découragea point et, faisant succéder aux appels théologiques des arguments d'un ordre très différent, elle imagina, dans le

[1] Signé La Tour, pasteur d'Orange. Cette lettre datée du 28 février 1699 porte au dos l'adresse suivante : « M. Ducrot, chez M. Bertrand, marchand, rue Basse, Genève. »

but de le convaincre de la beauté du climat où il était si impatiemment attendu, de faire à notre pasteur un envoi de vin de ce pays-là. Cette liqueur était accompagnée d'une pièce de vers dont nous citerons quelques strophes qui portaient la suscription que voici : « A M. le professeur Pictet, nommé pour l'Eglise d'Orange, en lui envoyant du vin de ce pays-là pour lui en faire connaître la bonté et la douceur. On suppose d'avoir épié ce terroir en sa faveur. Il faut encore remarquer que l'on prêche tous les vendredis sur Josué. »

Voici ces vers que lui remit une personne de la localité où il était appelé :

Josué qui, dans le désert,
Ne buvait rien que de l'eau pure
Nous eût reçu à cœur ouvert
Loin de nous faire une censure.

Pour éviter cet accident,
Epiant le terroir d'Orange,
J'apporte du vin excellent
Sans me charger de la vendange.

C'est pour vous, scavant professeur,
Que j'ay fait cette decouverte
Mais vous perdant, mon cher monsieur,
Qui réparera cette perte.

Goutez pourtant de ce bon vin
Bien qu'on l'ait tiré d'une grappe,
Digne disciple de Calvin,
Tout auprès des terres du pape.

Vous connaitrez à ce nectar
Que le pays qu'on vous destine,
Plus doux que celui de l'Czar,
N'a jamais ni glace ni bruine.

Pictet refusa le poste offert, et l'on choisit pour cet emploi le pasteur Gabriel Fabri.

Un autre trait montrera que la réputation de Pictet avait bien vite franchi les limites de notre pays. Au mois de décembre 1701 l'université de Leyde le sollicita de remplacer Spanheim qui venait de mourir.

Mais il comprenait trop qu'un citoyen se doit avant tout à sa patrie pour accepter cette vocation, quelque flatteuse qu'elle fût : « Spectable B. Pictet, disent les registres publics[1], ayant refusé une vocation de professeur de théologie qui lui a été adressée par la célèbre Académie de Leyde, il a été arrêté de faire témoigner au dit spectable Pictet la joye que l'on a de ce que sa réputation est si bien établie dans les pays

[1] Séances du Conseil, année 1701, pag. 438.

étrangers; qu'on l'assure de l'estime et de la considération du Conseil et de la reconnaissance qu'il a du parti qu'il a pris de préférer le service de sa patrie, nonobstant les grands avantages qui lui sont offerts ailleurs. »

Pictet saisit cette occasion pour assurer la Compagnie de son attachement à l'église, et déclare qu'il sera toujours dévoué à son service, ayant plus de penchant et de disposition à rester à Genève, malgré toutes les offres qu'on lui fait. Disons-le toutefois, une autre considération avait aussi pesé dans la balance pour retenir Pictet sur le sol natal, c'était l'affection qu'il vouait à sa famille, le tendre respect dont il entourait sa mère encore vivante.

En renonçant aux honneurs que lui offrait l'étranger et en demeurant au pays, Pictet s'était donné en entier à la théologie et au pastorat. Il compléta ses études par de fortes lectures tout en remplissant les premières charges de son ministère. Plus tard il entra en lutte avec les pasteurs qui devaient, en 1706, abroger le Consensus, cette confession de foi au bas de laquelle tous les ministres devaient apposer leurs signatures. Par cette signature pure et simple on

s'engageait à garder fidèlement le dépôt de la foi évangélique en maintenant enseignant et prouvant tant dans l'église que dans les écoles la vérité des canons qui sont à la base de l'orthodoxie. C'était là une digue que l'on voulait opposer aux principes hétérodoxes de l'académie de Saumur qui gagnaient les ministres et par là même les églises de Suisse, comme le libéralisme devait le faire plus tard.

Pictet, en ardent champion de l'orthodoxie des Diodati et des François Turretin, se chargea de répondre aux théologiens qui affirmaient que ces signatures n'étaient nullement nécessaires. Notre professeur les considérait au contraire comme indispensables pour conserver l'unité de la foi, et dans des mémoires annexés aux registres publics, à l'époque où eurent lieu ces mémorables débats, nous voyons Pictet, de concert avec son collègue Calandrin, défendre avec ardeur le drapeau calviniste et soutenir énergiquement les décrets théologiques tels qu'ils étaient sortis des bouillantes délibérations de Dordrecht. Il pensait avec raison et affirmait qu'il faut avoir des règlements qui empêchent les pasteurs de se réfuter mutuellement dans la

chaire, dans l'auditoire et même dans des entretiens particuliers. C'est alors qu'il écrivit ces paroles dictées par un sentiment de crainte que l'avenir ne justifia que trop :

« Prenez garde, on vous ôte la formule : « Ainsi » je pense ; » puis on enlève les mots : « Ainsi j'en- » seigne, » et l'on dit qu'il faudra se contenter de ceux-ci : « Je n'enseignerai rien de contraire. » Sans doute à présent on ne veut plus rien au delà. J'appréhende pour la suite ; je vois que les exhortations seront inutiles ; on attaquera le synode de Dordrecht,... les confessions de foi. Je crains l'établissement de l'arminianisme et je redoute même des choses plus graves ; les esprits du siècle sont extrêmement portés à la nouveauté... »

Et quoi de plus raisonnable, en vérité, et de plus logique que de maintenir l'uniformité de doctrine par une sage réglementation et d'éviter ainsi de regrettables disputes. Y avait-il d'ailleurs dans le fait de la signature une pression quelconque opérée sur les consciences ? Les ministres qui n'approuvaient pas le règlement n'étaient pas obligés de le signer et ils pouvaient se retirer.

Les partisans de l'abrogation du Consensus

alléguaient les raisons les plus pauvres, disant entre autres que leurs pères avaient établi la signature par de bonnes raisons, mais que s'ils vivaient aujourd'hui, ils entreraient dans leurs vues, et en second lieu que la nouvelle signature revêtait je ne sais quel air d'inquisition, qu'elle était en fait un joug insupportable et qu'elle se dressait comme une muraille de séparation entre les états protestants.

Pictet n'eut pas de peine à combattre de semblables arguments en disant finement qu'il avait bien de la joie d'apprendre que ses adversaires approuvaient la conduite de leur pères, car ils étaient loin d'avoir toujours tenu ce langage. Autrefois ils prétendaient qu'il y avait de la tyrannie à exiger la signature; mais honteux aujourd'hui de sembler traiter leurs prédécesseurs de tyrans, ils les taxent de bonnes gens qui n'entendaient pas bien les choses, et ils feignent de croire que, s'ils vivaient maintenant, ils agiraient comme l'on a agi; mais ceux qui les ont connus sont persuadés du contraire.

Cette misérable argumentation qui consiste à faire revivre les morts pour leur prêter des opinions qu'ils eussent certainement désavouées,

n'a-t-elle pas été employée de nos jours par les ministres libéraux, lorsqu'ils n'ont pas craint d'avancer que les grands théologiens du seizième siècle approuveraient leurs idées s'ils revenaient parmi eux, osant ainsi évoquer la belle figure des réformateurs à l'appui de leurs fallacieuses doctrines?

Quant au fait de la séparation qui s'établirait entre les églises par la signature du Consensus, Pictet démontra facilement à ses adversaires que jamais une telle formalité n'amènerait de désunion entre l'état de Genève et celui de Hollande, par exemple, dont tous les docteurs, depuis le synode de Dordrecht, étaient dans les sentiments de l'église de notre ville, non plus qu'elle ne séparerait cette dernière de ses sœurs de la Suisse, de l'université de Marbourg et de tant d'autres...

Les antagonistes de Pictet alléguèrent une foule d'autres raisons étranges, disant que les règlements empêchaient la réunion projetée avec les luthériens, ce qui était faux, puisque les fidèles de la confession d'Augsbourg n'ont aucune contestation avec les calvinistes sur l'imputation du péché d'Adam et sur l'obéissance

due à Jésus-Christ, et qu'ils partagent leur manière de voir sur les points essentiels du Consensus. Il y avait donc mauvaise foi à prétendre qu'il fallait abroger les règlements pour permettre la réunion avec les luthériens.

Et quelles autres raisons les hétérodoxes n'avancèrent-ils pas? Ils objectèrent à tort le sentiment des prélats d'Angleterre, disant que ces derniers parlaient souvent des signatures en question en les blâmant, et que ce serait avec joie qu'ils apprendraient leur suppression. Ils allèrent jusqu'à donner en exemple l'église romaine où ils prétendaient que l'on se supporte mutuellement en ces matières, oubliant que l'instant d'avant ils avaient blâmé les calvinistes d'imiter par les règlements du Consensus les inquisiteurs catholiques.

Ils mêlèrent aussi la politique à la question, disant que ces règlements étaient contraires aux ménagements que l'on devait aux états protestants, comme si ces derniers avait dessein de se brouiller avec une république dont l'église voulait maintenir l'unité de doctrine!

Dans la lettre que Pictet adressa au Conseil le 13 août 1706, pour la défense de sa cause, il eut

un très beau mouvement en rappelant le texte du serment tel que le synode national d'Alais, tenu l'an 1620, l'avait ordonné : « Je jure et proteste devant Dieu et cette sainte assemblée que je reçois, approuve et embrasse toute la doctrine enseignée et décidée au synode de Dordrecht, comme entièrement conforme à la Parole de Dieu et à la confession de nos églises. Je jure et promets de persévérer durant ma vie en la profession de cette sainte doctrine et de la défendre de tout mon pouvoir et que ni ès prédications ni enseignements ès ecoles, ni en écrivant je ne me départiray jamais de cette règle. Je déclare aussi et proteste que je rejette et condamne la doctrine des Arminiens veu qu'elle fait dépendre l'election de Dieu de la volonté de l'homme, exténue et anéantit la grâce de Dieu, hausse l'homme et les forces de son franc arbitre afin de le précipiter, ramène le pelagianisme, déguise le papisme et renverse toute la certitude du salut, ainsi Dieu me veuille aider et m'estre propice comme je jure devant luy ce que dessus sans aucune ambiguité, ni échappatoire ni reservation mentale. »

L'emploi de ce document ne réussit pas da-

vantage à faire triompher la cause de Pictet et de ses collègues. En vain le parti orthodoxe compta-t-il sur le zèle des magistrats, sur leur sagesse et leur justice, les règlements furent insensiblement abrogés et l'église de Genève entr'ouvrit à l'erreur les portes que plus tard elle devait laisser grandes ouvertes. On sait, hélas, comment ces longs débats se terminèrent aux dépens de l'orthodoxie et en dépit des sages protestations de Pictet.

« Sa voix[1] fut celle d'un prédicateur dans le désert, mais aussi d'un prophète; en 1725, un an après la mort de ce dernier défenseur du calvinisme condamné, la Compagnie abolit dans la formule de consécration l'engagement de fidélité aux canons de Dordrecht. Les choses allèrent de mal en pis, la morale prenant la place du dogme; les choses graves « que Pictet redoutait, » s'accomplissaient. Une fois de plus le parti orthodoxe reconnut ce que valent les concessions sur le terrain dogmatique. »

Il ne faut jamais en faire dans ce domaine qui est celui de la Bible immuable. Que l'on se tende

[1] Puaux, *Réformation française*, tom. X, pag. 341.

la main après des luttes temporaires sur le terrain de la politique, c'est bien; qu'une sage entente sociale rapproche toutes les classes d'hommes d'un bout de la terre à l'autre, c'est encore bien : mais quand il s'agit des vérités éternelles, point de lâche condescendance, point de compromis : les adversaires n'en tiennent compte que pour en abuser.

Que les fidèles ne se relâchent point. N'oublions pas qu'au temps affreux où, sur les galères du grand roi, se mouraient sous les coups de la torture les martyrs de la réforme, on remarquait que toutes les fois qu'un pauvre condamné, cédant à l'excès de la douleur, laissait voir un instant de faiblesse, les mauvais traitements de ses persécuteurs redoublaient.

La défaite de Pictet et de ses collègues fut profondément malheureuse; elle inaugurait une ère de modifications sans fin, et c'est avec regret qu'on marque le moment où ce vaillant champion de l'orthodoxie fut contraint de céder le pas à ses adversaires.

Après ces mémorables débats de 1706, Pictet et J.-A. Turretin s'associèrent pour s'occuper activement d'une tentative de réunion de toutes

les églises réformées. C'était une véritable utopie, et Jacques Saurin, dans une lettre, que nous avons publiée pour la première fois dans le *Bulletin du protestantisme français,* fait part à Turretin de ses doutes sur la réussite d'un semblable projet qu'il n'appartenait pas à la faiblesse humaine de mener à bien.

Bénédict Pictet appelait de tous ses vœux l'aurore d'un jour nouveau où les dissensions et les divisions qui séparaient les églises cesseraient pour faire place à une entente cordiale entre elles, à la condition toutefois qu'elles fussent d'accord sur les points de doctrine essentiels. « Nos dissensions seront-elles éternelles? dit-il dans la circulaire qu'il adressa de concert avec J.-A. Turretin aux diverses églises; pourquoi sommes-nous divisés? Ne sommes-nous pas frères? Pourquoi détruisons-nous ce doux nom? Nous avons le même Père : le Dieu de paix. »

Au fond Pictet et Turretin reprenaient en sous-œuvre une idée déjà connue. La pensée de réunir en un faisceau commun les églises réformées, avait été antérieurement conçue par un théologien écossais, nommé Duraeus, qui voua

son existence entière à ce projet sans parvenir à le faire réussir.

N'allons pas croire que tous les débats et travaux théologiques auxquels Pictet prenait une si large part, l'empêchassent de se livrer à la direction de nombreuses institutions, dont la gestion exigeait beaucoup de temps. C'est ainsi que nous le voyons successivement à la tête de la Bourse française, à laquelle il consacra des soins qui ne furent que le prélude de tous ceux qu'il voua plus tard aux réfugiés français ; puis de l'hôpital, en remplacement de son ami Léger ; enfin de la Bibliothèque publique, succédant en cet emploi à Louis Tronchin que la mort venait d'enlever. Il serait impossible de dire avec quelle vigilance, quelle exactitude et quel zèle soutenu il remplit ces diverses charges. Ce qui est merveilleux, c'est précisément de voir Pictet trouver le temps d'écrire à côté de celui consacré à tant d'œuvres diverses et à son pastorat si dévoué.

Abordons maintenant les écrits de Pictet en les divisant en deux catégories : œuvres théologiques et ouvrages d'édification.



CHAPITRE IV

Pictet, ses écrits théologiques.

Dans tous ses écrits, soit de théologie, soit d'édification, Pictet se montre toujours de la plus grande tolérance, mais de la vraie tolérance chrétienne, dictée par la charité et non par la faiblesse ; de cette tolérance qui consiste à plaindre les âmes qui sont dans l'erreur, à gémir du schisme qui partage la chrétienté, mais non pas à pactiser lâchement avec l'adversaire.

Avant de passer en revue les controverses, les thèses et les dissertations de Pictet, disons tout d'abord en quoi consistait sa théologie. Il était calviniste, mais apportait sur des points secon-

daires quelques modifications aux principes de l'ancienne école. Pictet, tout en demeurant fort sévère en matière dogmatique, établissait néanmoins des différences entre les vérités comme entre les erreurs.

« Il faut distinguer les erreurs, dit B. Pictet. Il y en a qui sont capitales et mortelles, qui influent dans le culte et dans les mœurs, qui choquent et renversent les fondements du christianisme; mais il y en a d'autres qui sont très légères et qui ne sont pas incompatibles avec la piété; comme il y a deux sortes de vérités, les unes qui sont de la dernière importance, qu'on ne peut ignorer et être sauvé, d'autres qui ne sont pas si nécessaires, de sorte que sans les connaître on peut servir Dieu et obtenir un jour le salut. Il est certain qu'il faut abandonner une communion qui détruit essentiellement le service de Dieu et qui s'affermit dans des erreurs directement opposées au salut des hommes. Mais on peut demeurer dans une religion qui n'aurait des erreurs que de petite importance, en se contentant de n'approuver pas ses erreurs; comme dans la société civile nous rompons avec des personnes en qui nous remarquons des vices

énormes, parce que le commerce de ces gens-là souille ceux qui font profession d'avoir de l'honneur et de la vertu, mais nous supportons avec douceur les défauts de ceux qui, n'étant pas méchants dans le fond, se ressentent encore de l'infirmité humaine... »

Ces lignes sont tirées de son *Traité contre l'indifférence,* qui parut à Amsterdam en 1692, et montrent suffisamment que tout en étant fort tolérant, Pictet n'en était pas moins strict à l'égard des dogmes fondamentaux, comme on l'a vu au sujet du Consensus.

Pictet écrivit plusieurs ouvrages de controverse, mais disons-le d'abord, il passe à juste titre pour avoir toujours déployé dans la lutte une parfaite courtoisie envers ses adversaires. Il se mesura avec un homme de talent, nommé Michel-Gabriel Rossillon de Bernex, dont M. Th. Claparède nous parle dans sa savante *Histoire de l'église du pays de Gex*, lorsqu'il nous dit : « Comme théologien il ne manquait pas d'érudition. Il soutint à différentes reprises des discussions polémiques avec des docteurs réformés, entre autres avec le célèbre professeur genevois Bénédict Pictet. »

Michel-Gabriel Rossillon était d'une ancienne famille noble de la Savoie, autrefois issue du pays de Gex. Il était né près de Genève, à Châteaublanc, dont le marquis de Bernex, son père, était seigneur. Destiné par ses parents à la carrière des armes, il préféra se vouer à l'église; il fut d'abord chanoine régulier de Saint-Antoine, puis professeur en théologie à Toulouse, pour être enfin promu à l'épiscopat que laissait vacant la mort de Jean d'Aranthon. Ce fut, d'après le témoignage de son biographe[1], un homme d'une humilité profonde unie à une piété sincère. Voici comment Bénédict Pictet entra en rapport, puis en lutte avec lui.

Notre théologien avait publié en 1714 une réponse au livre intitulé : *L'hérésie des protestants et la vérité de l'église catholique mises en évidence, par M. Andry.* Dans l'avant-propos de cette réponse on trouve l'éloge de M. de Bernex ainsi conçu : « J'honore les prélats de la communion romaine, et il y en a un dans notre voisinage pour lequel j'ai un grand respect et dont je considère infiniment le rare mérite et les vertus. »

[1] Le père Boudet, chanoine régulier de Saint-Antoine, *Vie de R. de Bernex*, 2 vol. in-12.

On comprend facilement que de telles paroles étaient faites pour ravir d'aise Rossillon de Bernex, qui se hâta d'écrire au curé de Saconnex, M. Mermet, pour le prier de voir le ministre genevois et de le remercier de sa part, ajoutant qu'il était charmé du style et de l'érudition de cet auteur, mais qu'il serait à souhaiter que, dans les disputes auxquelles il se livre, M. Pictet voulût s'en rapporter non point à ses propres lumières, mais au jugement du premier et souverain pasteur de l'église, laquelle ne peut se passer d'un chef visible pour la gouverner. Il finit en priant le curé de Saconnex d'acheter à son compte et de lui envoyer un exemplaire de la théologie chrétienne à laquelle M. Pictet en réfère souvent dans sa réponse à M. Andry.

C'était une belle occasion pour notre professeur de déployer son zèle obligeant, aussi dès qu'il fut informé du désir du prélat, il lui envoya son livre en y joignant les lignes suivantes :

« Je m'estime fort heureux de ce que votre Grandeur n'a pas condamné la liberté que j'ai prise de faire connaître au public le profond respect que j'ai pour elle et la haute estime que je fais de son mérite. Je n'ai pu m'empêcher d'ad-

mirer en votre personne un illustre prélat qui, étant toujours attentif aux églises qui lui ont été confiées, leur donne un si bel exemple des vertus qu'elles doivent pratiquer; et je n'ai pu cacher plus longtemps mon admiration. L'occasion s'en est heureusement présentée et je m'en suis prévalu. Je suis fort glorieux que votre Grandeur ait jeté les yeux sur la réponse que j'ai faite à M. Andry, quoique, ayant été écrite avec beaucoup de vitesse et au milieu d'un grand nombre d'occupations, elle ne méritât pas que votre Grandeur dérobât pour la lire quelque portion de ce précieux temps qu'elle employe si utilement. Cette bonté, monsieur, m'a fait croire qu'elle me pardonneroit si j'osais lui présenter ma *Théologie chrétienne*. J'ai prié M. Mermet qui voulait l'acheter, de me laisser l'honneur de vous offrir cette petite preuve de la respectueuse vénération avec laquelle je suis... »

Ce qui est assez piquant, c'est l'impression que monseigneur de Bernex reçut de cette missive; il en fut assez enflammé pour voir dans les expressions de Pictet des tendances catholiques. Voilà donc notre prélat donnant dans les mêmes illusions qui égarèrent François de Sales

lorsqu'il tenta la conversion de Théodore de Bèze. Il prit la plume et répondit à Pictet une lettre qui, toute prudente qu'elle est, n'en laisse pas moins voir ses intentions.

« Monsieur,

» Après m'avoir prévenu en honnêteté, par la manière obligeante dont vous avez bien voulu parler et écrire de moi, vous me prévenez encore en générosité en m'envoyant votre *Théologie* que j'avois fait chercher par l'estime que j'ai pour son auteur. Je ne lirai point cet ouvrage sans penser que celui qui l'a fait, joint aux lumières de son esprit un cœur obligeant et rempli de politesse. Toutes ces belles qualités *nous font souvent former des souhaits pour vous voir rapprocher de nous*. Puissé-je avoir un jour occasion dans mes courses pastorales de vous témoigner que je suis, etc. »

Après ces échanges de bons procédés s'éleva entre Pictet et Rossillon une véritable dispute. Ce dernier qui avait remarqué que le professeur genevois dans sa réponse à M. Andry traitait les catholiques d'idolâtres, en ce qu'ils rendaient un culte aux images, l'attaqua vivement par une

lettre, le 15 décembre 1714. Pictet répondit le 2 janvier par un écrit qui témoignait de la fermeté inébranlable de ses opinions. Le prélat, loin de s'avouer vaincu, riposta par une seconde lettre, ou, pour mieux dire, un traité en règle sur le culte des images, où il s'évertue à réfuter les objections des protestants. Il fut envoyé le 10 février à Pictet qui répliqua encore le 16 mars 1715.

Cette querelle serait tombée d'elle-même si un incident ne fût venu l'aggraver. En se défendant Pictet avança un peu légèrement que l'évêque de Meaux, étant sur son lit de mort, ne voulut jamais qu'on lui récitât d'autres prières que l'oraison dominicale, preuve, ajoutait notre professeur, qu'il n'approuvait pas même les prières qu'il avait composées pour les saints.

Rossillon de Bernex, furieux de voir l'évêque de Meaux entaché d'hérésie, écrivit à M. de Bissy, le successeur de Bossuet, en le chargeant de faire sur cette matière de minutieuses recherches et de lui en communiquer le résultat.

Peu de temps après Pictet recevait des certificats officiels de l'évêché de Meaux, montrant que Bossuet mourant avait eu sur le culte des saints les mêmes sentiments qu'il avait eus durant sa

vie. Notre théologien, satisfait d'avoir victorieusement combattu son adversaire sur le fond même de la question, abandonna volontiers un point de détail et adressa à Rossillon de Bernex les lignes qui suivent :

« Monsieur,

» Les petites solemnités de nos promotions qui m'ont occupé, ayant l'honneur d'être recteur de notre Académie, m'ont empêché de remercier plus tôt très humblement votre Grandeur des éclaircissements qu'il lui a plu de me donner sur ce que je lui avois écrit de feu M. l'évêque de Meaux, qui m'avoit été assuré d'une manière qu'il ne m'étoit pas permis d'en douter. Il n'étoit point nécessaire que votre Grandeur m'envoyât les certificats qu'elle a reçus de M. l'évêque de Meaux d'aujourd'hui, beaucoup moins qu'elle les fît légaliser, comme si j'étois capable de douter le moins du monde de la bonne foi de votre Grandeur. Il me suffisoit qu'elle m'assurât du contraire et qu'elle en étoit bien informée, pour me désabuser. Je croirai donc que M. Bossuet est mort en invoquant les Saints et que ce grand Prélat a fait profession jusqu'à la fin des

sentiments qu'il a soutenus pendantsa vie avec tant d'esprit. »

Ainsi se termina la dispute entre Rossillon de Bernex et Pictet. Ce ne fut pas la seule fois que notre théologien tailla sa plume contre Rome. Après avoir écrit un ouvrage général sur les controverses (*Syllabus controversarium*), il publia successivement la *Religion des protestants justifiée d'hérésie et sa vérité, démontrée contre M. Claude Andry*, traité que nous avons eu l'occasion de citer plus haut, puis *Lettres à un catholique romain distingué, ou réponse au livre du sieur Papin;* courte réponse à un livre intitulé : *Remontrances aux nouveaux convertis ;* neuf lettres de controverse sur diverses matières : la *Défense de la religion des protestants, ou réponse à la réplique de M. Andry; Lettre contre les mariages bigarrés; Réponse à M. l'évêque de Valence et à M. Levasseur, prêtre de Blois;* enfin *Réponse à M. l'abbé de Nogaret.* Ce dernier était un ecclésiastique fort impudent qui avait attaqué la religion protestante dans un écrit assez faible, plein de fatuité et de vaines redites. Pictet confondit son adversaire sur la question de l'infaillibilité de l'église et défendit avec éloquence Calvin et

les réformateurs contre les calomnies du prêtre catholique.

La *Theologia christiana*[1] de Pictet est sans contredit son ouvrage le plus important. Il y traite des dogmes et fait un exposé très clair de sa théologie, en y mêlant beaucoup d'érudition. Elle parut en 1716 sous le titre de *Benedicti Picteti in Ecclesiâ et acad. Genev. pastoris et S. S. Th. professoris Theologia Christiana; ex puris S. S. Literarum fontibus hausta, in usum non eorum modo qui S. S. theologiae operam navant sed et omnium qui Deum et res divinas cognoscendi flagrant desiderio.*

Dès son apparition cet ouvrage fut accueilli par le public sérieux avec la plus vive satisfaction et l'on peut dire que avec la *Morale chrétienne*[2] du même auteur, il eût suffi pour faire

[1] Cet ouvrage parut en 1721 en français sous le titre de : *Théologie chrétienne et la science du salut, ou l'exposition des vérités que Dieu a révélées aux hommes dans la sainte Ecriture*, avec la réfutation des idées contraires à ces vérités, l'histoire de la plupart de ces erreurs, les sentiments des anciens pères et un abrégé de ce qu'il y a de plus considérable dans l'histoire sainte et profane, par B. Pictet. Genève, Gab. De Tournes et fils, 3 vol., 1721.

[2] Deux volumes.

la réputation de Pictet; c'est, à proprement parler, une exposition très claire des vérités que Dieu a révélées aux hommes dans les saintes Ecritures. Dans cet ouvrage, Pictet se met à la portée des plus simples aussi bien qu'il parle aux plus instruits le langage de la science la plus profonde. Quant au plan suivi par l'auteur, le voici : il examine d'abord l'existence de Dieu et étudie ses manifestations. En second lieu il recherche les raisons prouvant la divine inspiration de l'Ecriture, et donne un abrégé des livres saints. Puis il examine si cette Ecriture est parfaite ou s'il faut recourir à des traditions; si elle est assez claire pour être entendue et s'il faut la lire; il traite de son autorité, il examine si elle est la règle de notre foi et de nos mœurs. Il cite les traductions qui ont été faites de la Bible. Il continue en cherchant dans cette Ecriture ce qu'elle nous dit de la nature et des perfections de la Divinité, des personnes divines, de la Trinité et des ordonnances de Dieu. De là il passe aux ouvrages de Dieu, à la création du monde, des anges et de l'homme. Il parle ensuite de la chute, du rôle de la Providence dans le péché, des suites de ce dernier; après quoi, remontant

au décret de Dieu qui n'a pas voulu que tous les hommes fussent éternellement malheureux comme ils le méritaient par leurs péchés, il traite de l'élection de Dieu par laquelle il a destiné le salut aux uns, tandis qu'il a laissé les autres dans leur corruption. Comme Dieu ne pouvait sauver les hommes que sa justice ne fût satisfaite, Pictet passe ensuite au décret par lequel Dieu envoie son Fils pour nous racheter. Il va sans dire qu'à cette occasion l'auteur parle de l'incarnation de Jésus-Christ, de ce qui a précédé sa venue, de ses charges, des divers états par lesquels il a passé et de l'alliance de grâce que Dieu a établie entre lui et les hommes par son moyen. Après avoir examiné de très près les fruits qui reviennent à l'homme de la mort de Jésus-Christ, savoir, la vocation, la justification et la sanctification, il traite de sa glorification. Puis vient en dernier lieu une étude sur la nature de l'église et sur les sacrements qui sont les sceaux de l'alliance que Dieu a faite avec elle.

L'édition française possède un troisième volume contenant quelques particularités. C'est ainsi qu'on y trouve un indice des pères, doc-

teurs, auteurs ecclésiastiques, pasteurs, du premier siècle au dix-huitième exclusivement. Pictet ne s'est pas seulement borné aux docteurs de sa religion, il a nommé ceux de la communion romaine et ceux de la confession d'Augsbourg. Sur chacun de ces ecclésiastiques il a écrit ce qu'il a jugé devoir être le plus nécessaire, en y ajoutant l'abrégé de plusieurs savants ouvrages qui existent sur ce sujet.

Cet indice est de la plus haute utilité pour ceux qui ne peuvent pas acheter les ouvrages importants de la théologie, pour les jeunes gens qui commencent à étudier ces matières et qui ne connaissent pas encore ceux qui les ont traitées, enfin pour ceux qui n'ont de loisir que pour lire les abrégés.

Dans ce volume Pictet donne la nomenclature des papes jusqu'à Clément XI ; ce qui est remarquable c'est que, dans tout ce que l'auteur dit de désavantageux sur les pontifes, il s'appuie sur l'autorité même des auteurs catholiques. Cet indice des papes est suivi d'un indice des hérétiques anciens et modernes et des doctrines des diverses communions.

L'intérêt de cet ouvrage est fort grand ; la théo-

logie est en effet une science de premier ordre, et, comme le remarquait avec raison Pictet en donnant son volume au public[1], « elle est de la plus haute importance. Elle apprend à l'homme, dit-il, à se connoitre soy-même. Elle luy fait comprendre son néant devant Dieu et l'infinie distance qu'il y a entre luy et son Créateur. Elle luy fait voir le glorieux état où Dieu l'avoit mis, au commencement; sa chute déplorable; le fond de sa misère, de sa corruption et de sa foiblesse; la source impure de ses mauvaises inclinations; son impuissance à sortir de l'abyme où le péché l'a mis; ce qu'il mérite par ses crimes; le besoin qu'il a de la grâce de Dieu; la fragilité et la brièveté de sa vie et l'immortalité de son âme.

» Elle nous découvre ce que Dieu a fait pour nous sauver et elle nous montre le Fils de Dieu qui descend du plus haut des cieux et se fait homme, qui revêt nos infirmités innocentes et souffre une mort honteuse pour expier nos péchés; qui entre dans un obscur tombeau; qui en ressuscite glorieusement et qui monte au plus haut des cieux, d'où il envoye ses serviteurs afin

[1] Introduction à sa *Théologie*.

de prêcher son Evangile, et d'où il répand son Saint-Esprit sur les hommes pour les éclairer dans leurs ténèbres, pour les délivrer dans leur corruption, pour dompter leurs passions, pour les sanctifier et pour produire en eux les vertus chrétiennes...

» On se donne beaucoup de peine, ajoute Pictet, pour acquérir des sciences qui n'ont le plus souvent rien de solide; en sorte que ceux qui les ont le plus étudiées, trouvent qu'ils n'ont rien appris, et on les voit douter des choses qui leur avoient paru autrefois très certaines. Mais on néglige la science du salut qui éclaire et contente l'esprit, qui satisfait la conscience, qui remplit notre âme de joye, qui la sanctifie et qui la console. On se tourmente pour apprendre toutes sortes de langues, pour savoir la diversité du mouvement des sphères célestes, pour mesurer le corps du soleil et les étoiles, pour découvrir dans le ciel quelque nouvelle constellation, pour savoir l'avenir; et on ne veut point étudier les vérités que Dieu a révélées aux hommes, s'instruire du chemin qui peut nous conduire au ciel et de ce que nous deviendrons après notre mort. On ne pense qu'à amasser des biens, qu'à

s'élever dans les honneurs et qu'à se procurer des plaisirs. Mais il y en a peu qui recherchent ce qui leur pourroit faire obtenir des biens solides, des honneurs éternels et des plaisirs constants; peu qui fassent cette réflexion qui est pourtant si salutaire : qu'il n'y a point icy-bas de satisfaction véritable, que les biens de la terre nous quittent ou que nous les quittons; que les honneurs ne sont que du vent; que les plaisirs ne sont que vanité et qu'enfin la mort qui menace les hommes à chaque moment les doit mettre dans peu d'années, et peut-être dans peu de jours, en un état éternel de bonheur, s'ils ont embrassé la vraye religion et s'ils ont conformé leur vie selon ses préceptes, ou dans l'horrible nécessité d'être éternellement malheureux si la religion dans laquelle ils ont vécu est fausse...

» Il faut qu'il y ait un étrange renversement dans la nature des hommes pour ne daigner pas s'informer si le chemin qu'ils suivent les conduit au ciel ou en enfer. »

Autour de la *Théologie chrétienne* de Pictet se groupent plusieurs autres ouvrages de moindre

valeur, mais empreints néanmoins des signes qui caractérisent les travaux doctes et consciencieux de l'auteur.

C'est ainsi qu'il donna au public les *Entretiens de Philandre et d'Evariste sur l'avertissement fait aux églises de France*[1]; puis *Quatre dissertations sur le grand mystère de la piété*[2]; puis un *Traité contre l'indifférence des religions*, ouvrage qui parut à Neuchâtel en 1692 et à Genève en 1716 augmenté de la moitié, et qui, en 1698, avait eu l'honneur d'être traduit en anglais; un *Traité sur l'observation du sabbat;* une *Dissertation latine sur les miracles en général;* un *Travail sur la prédestination;* une étude très bien faite sur les *Différends entre Calvinistes et Luthériens*. On sait que M. de Praslins fit imprimer cet ouvrage en français à Londres, sans nom d'auteur. Signalons encore deux écrits parus en 1711 : *Medulla Theologiae, Medulla Ethicae*[3].

Enfin Pictet publia peu de temps avant sa mort ses *Dissertations théologiques sur la véri-*

[1] 1683.
[2] 1690.
[3] Moelle de la théologie, moelle de la morale.

table interprétation des Ecritures saintes[1]. Dans cet ouvrage qui est plein d'érudition et de fine critique, il démontre par plusieurs exemples bien choisis la conformité qui existe entre le style des écrivains sacrés du Nouveau Testament et la version des Septante. Pictet se livra aussi à des travaux de théologie historique; c'est ainsi qu'il donna au public une *Histoire de l'église et du monde dans le onzième siècle*. Cet ouvrage qui parut à Genève[2] en deux volumes n'était pas autre chose que la suite de l'*Histoire de l'église et de l'empire par M. le Sueur*. En lisant les pages de Pictet on constate bien vite à quel point le continuateur est supérieur à l'auteur primitif, surtout pour le fond.

Bénédict Pictet composa plusieurs discours, qu'il prononça pour la clôture des promotions; c'est un soin dont il fut chargé pendant quelques années à la fin de sa carrière. La clôture

[1] *Dissertationes theologicae de verâ sacrae Scripturae interpretatione*, autore D. Benedicto Picteto Ecclesiae Genevensis pastore et S. S. theologiae professore. Genevae 1723, in-4, 30 pag. (Dissertation théologique de la véritable interprétation de l'Ecriture sainte.)

[2] In-4°, 1713.

des promotions se faisait par un discours français qui donnait aux gens non lettrés un résumé de ce qui se disait dans les discours latins ; il y était joint des réflexions sur les points les plus saillants et des observations générales sur le bon usage des sciences. Ces discours qui exigeaient de la part de leur auteur un grand savoir et beaucoup de jugement, se terminaient par une prière.

CHAPITRE V

Pictet, ses écrits, sa morale chrétienne, ses sermons, ses prières, etc.

Après avoir passé en revue les principaux ouvrages théologiques de Pictet, abordons maintenant ses travaux d'édification proprement dits, au premier rang desquels se place la « *Morale chrétienne.* »

La *Morale chrétienne ou l'art de bien vivre* constitue tout un cours de morale dont l'exposition est faite avec beaucoup d'ordre, d'exactitude et de régularité.

Le fond vaut mieux que la forme; le style en est lourd, comme l'était d'ailleurs celui de la plupart des théologiens genevois de l'époque.

Pictet est le premier à reconnaître les défauts de sa plume dans l'ouvrage qui nous occupe.

« Tous ceux qui liront ce livre, dit-il, sont priés de n'être point surpris si l'on y trouve des choses fort simples; les choses simples font ordinairement plus d'impression en matière de piété. On les prie de n'y pas chercher toute la politesse qu'on demande aujourd'hui. On ne lit pas ces sortes de livres pour apprendre à bien parler, mais pour apprendre à bien vivre. Le but de l'auteur n'est pas de faire admirer son style et ses pensées, mais de toucher les consciences. »

Toutefois, dès le début, cet ouvrage rencontra l'approbation des lettrés genevois et étrangers. Le 5 mars 1693, Bayle écrit à Minutoli :

« Je suis bien aise de ce que vous m'apprenez de M. Pictet. Il est fort capable de faire une morale chrétienne qui se fasse lire après tant d'ouvrages sur ce sujet. Nos marchands de Francfort nous apporteront sans doute ce qu'il a déjà publié. »

Et plus loin :

« Je remercie M. Pictet de sa *Morale chrétienne.* Je savois déjà par vos lettres le mérite de cet ouvrage. »

La *Morale chrétienne* de B. Pictet a eu plusieurs éditions ; celle de 1710 est la plus complète. Elle fut considérablement augmentée, comme l'on peut s'en convaincre si on la compare avec l'édition de 1693, celle de 1696 ou celle de 1700. Il y a peu de chapitres où il n'ait été fait quelque addition. Cet ouvrage est à proprement parler la seconde partie de la *Théologie chrétienne* que Pictet avait publiée précédemment et dans laquelle il traitait des dogmes.

Frappé de voir combien les hommes consultent leurs propres inclinations plutôt que la loi de Dieu, l'auteur se propose pour but de sa morale de leur parler de leurs différents devoirs en les exhortant fortement à les suivre. Trois sources alimentent son ouvrage : la loi de la nature, la loi de Moïse et l'Evangile. Bien qu'il s'attache particulièrement aux préceptes que Jésus-Christ et ses apôtres nous ont donnés, Pictet constate néanmoins ce que, sous l'inspiration de la nature, les païens ont dit de plus beau en vue de la régénération des mœurs. Mais il démontre victorieusement la supériorité de la morale de l'Evangile qui ne flatte pas la corruption humaine, tandis que celle des stoïciens,

par exemple, se réduisait à ce principe radicalement faux que l'homme ne doit s'appuyer que sur lui seul, qu'il doit être content de lui et des biens qui naissent de lui-même. Comme la morale est au fond l'art de bien vivre, de bien mourir, et d'être éternellement heureux, il faut rechercher pourquoi si peu de gens vivent bien; aussi l'auteur fait-il voir d'abord que le dérèglement des hommes provient non-seulement de cette corruption qui nous est naturelle, mais encore du peu de souci que nous nous faisons de la mort, de cette éternité de bonheur ou de malheur que nous avons à attendre. Il commence par ces causes négatives, mais comme elles ne suffisent pas, il en donne de positives; il fait voir que la mauvaise conduite des hommes vient de ce que la plupart s'imaginent pouvoir aisément se sauver, et pensent d'ailleurs qu'il suffit de consacrer ses derniers moments à Dieu, après avoir donné ses plus beaux jours au monde. De là il passe à d'autres causes, comme l'amour des biens terrestres, le trop grand attachement de l'homme pour son corps, ou la croyance que nous avons qu'il suffit de faire profession d'une bonne religion. Tels sont les points

que Pictet traite dans le premier livre de sa morale.

Dans le second l'auteur examine ce que le chrétien doit faire pour bien vivre et indique comme devoir essentiel pour arriver au but la lecture de la Parole de Dieu. Après quoi il démontre qu'il ne suffit pas de lire cette Parole, mais qu'il faut la mettre en pratique, en s'abstenant des plus petits péchés. On remarque dans ce deuxième livre un très beau morceau sur la conscience et une remarquable peinture du vrai chrétien.

Après avoir traité de ces devoirs généraux, Pictet passe aux vertus chrétiennes qui sont de trois sortes : celles qui regardent Dieu, celles qui ont pour objet le prochain, enfin celles qui nous concernent. Selon Pictet elles doivent être toutes pratiquées, car nous ne devons ni rien faire, ni rien penser, ni rien dire qui choque la gloire de Dieu, rien qui puisse blesser notre prochain, rien qui ne soit digne de l'excellence de notre nature. Il faut qu'on puisse dire de nous ce qu'on disait de Socrate, qu'il était si religieux qu'il ne faisait rien sans consulter Dieu, si juste qu'il ne nuisait à personne non pas même

dans les moindres choses, et si continent qu'il ne préférait jamais l'agréable à l'honnête. Dans le troisième et quatrième livre, Pictet traite des vertus qui ont Dieu pour objet, savoir la religion et la piété. Dans le cinquième et le sixième, il parle de ce que nous devons à notre prochain, c'est-à-dire la justice, puis dans le septième il étudie la sobriété qui comprend tout ce que nous devons à nous-mêmes pour soutenir l'excellence de notre conduite.

En même temps Pictet parle des vices, les plaçant ainsi en opposition avec les vertus pour bien mettre en relief, par le contraste, la beauté des unes et la laideur des autres.

Le huitième livre traite des passions, et fait voir qu'elles apportent un obstacle à l'exercice des vertus et jettent le désordre dans toutes les facultés de l'homme. Pictet en détermine nettement les caractères en indiquant le moyen de les dompter.

Enfin le neuvième et dernier livre est consacré aux devoirs du chrétien suivant sa vocation et son état terrestres.

L'édition de 1710, que nous avons sous les yeux, a été imprimée de deux manières : in-4

pour donner toute facilité de la réunir à la *Théologie chrétienne* éditée dans ce format, et in-12 pour ceux qui désirent avoir des livres de poche.

Le premier volume de la *Morale chrétienne*, notons-le en passant, avait paru sans nom d'auteur; un anonyme le fit réimprimer à Lyon et le dédia à l'évêque de Belley.

L'édition dernière contient un indice très complet des matières traitées; l'auteur eût beaucoup désiré en ajouter un pour les textes cités et commentés, mais le temps lui fit défaut.

Pictet a donné au public bon nombre de sermons qui parurent à diverses reprises, d'abord :

Trois sermons sur des sujets variés, Genève 1697, in-8.

Huit sermons sur l'examen des religions, Genève 1698, in-8. Ces discours furent traduits en allemand et parurent dans cette langue en 1718.

Sermon pour la dédicace du temple de la Fusterie. Genève 1716.

Quatre sermons sur différents textes. Genève 1718, in-8.

Quatre sermons sur divers sujets, Genève 1718, in-8.

Ces sermons sont empreints d'une parfaite sincérité. Dépouillé de toute prétention oratoire, bien qu'il eût de fort beaux mouvements, notre prédicateur possédait l'art d'attendrir ses auditeurs par l'éloquence du cœur; aussi jusqu'à la fin de sa vie attira-t-il un nombre considérable de personnes. Ses discours s'harmonisaient avec sa conduite, ce qui n'est pas toujours le cas, et l'on peut dire qu'il ne prêchait pas une vertu sans la mettre en pratique. Il semble vraiment que c'est de lui qu'il ait fait, sans le vouloir, le portrait exact lorsque, dans sa *Morale chrétienne,* il nous trace les caractères du véritable ministre de Christ. « Saint Pierre[1], dit-il, ordonne aux pasteurs d'être les modèles du troupeau. Il ne faut pas que les pasteurs soyent comme ces anciennes statues de Mercure qui, sans bouger, enseignaient le chemin aux voyageurs, ou comme les trompettes qui animent au combat sans se battre. Ce serait une chose honteuse si l'on pouvait dire des ministres de l'Evangile ce que notre Seigneur Jésus-Christ dit des pharisiens[2] : « Gardez toutes les choses qu'ils vous diront

[1] 1 Pierre V, 3.
[2] Math. XXIII.

» que vous gardiez et faites-les, mais ne faites » pas ce qu'ils font. » Les pasteurs doivent reluire par la sainteté de leur vie et par l'ardeur de leur charité, aussi bien que par la pure et céleste doctrine, de peur qu'on ne leur dise : Vous qui enseignez les autres, vous ne vous enseignez pas vous-mêmes. « Montre-toi toi-même, disait saint » Paul à Tite[1], pour un modèle de bonnes œu- » vres, » et il exhorte son fils Timothée d'être un modèle en paroles, en conversations, en charité, en esprit, en vérité, en foi, en pureté. Bourdaloue dit : « Le monde, quoique impie et libertin, » veut que les serviteurs de Dieu soient irrépro- » chables; il veut que leur vie soit à l'épreuve » de la censure et qu'il n'y ait rien dans leur » conduite qui démente leur profession. »

Le talent oratoire de B. Pictet nous semble avoir été apprécié d'une façon fort judicieuse par M. Gaberel[2], qui reconnaît « en lui une clarté parfaite, un style simple et naturel. On lui reproche souvent de la froideur, dit-il, mais dès qu'un sentiment énergique l'anime, il entraîne son auditoire et lui présente les grandes idées

[1] Tite II, 7.
[2] *Histoire de l'église de Genève*, tom. III, pag. 102-107.

sous des formes si vraies que chacun se retrouve dans les grandes paroles du prédicateur. » Cette simplicité d'ailleurs n'est-elle pas un grand mérite en prédication? L'expérience ne prouve-t-elle pas que les discours les moins étudiés sont toujours les plus goûtés, et contribuent bien plus puissamment à la consolation et à l'instruction des auditeurs que ceux qui sont les plus médités? Pictet, dans la composition de ses sermons, n'avait d'autre but que d'enseigner simplement l'Evangile, et il déplorait fort la tendance fâcheuse de son siècle où la plupart des prédicateurs se croyaient obligés de polir leur style, de l'enrichir de traits brillants ou de citations savantes, et parfois même d'idées métaphysiques. « Il n'en était pas ainsi au commencement[1], dit Pictet. On ne se proposait que de prêcher Jésus-Christ crucifié, et nos pères ont fait plus de fruit par leur noble simplicité, en expliquant nettement et solidement l'Ecriture sainte, qu'on n'en fera par des discours chargés d'érudition, remplis de pensées brillantes et qui souvent n'ont qu'un vain éclat. Il serait à souhaiter qu'on revînt à ce bon goût et qu'on fît

[1] Préface de l'édition de 1716.

bien comprendre au peuple que nous sommes ministres de Jésus-Christ et que c'est sa Parole que nous devons prêcher, qui n'a point besoin de ces vains ornements pour produire l'effet pour lequel Dieu nous la fait prêcher. Que diraient les apôtres s'ils revenaient au monde et qu'ils entendissent tant de choses qu'on dit dans les sermons qui ne sont d'aucune édification? Que diraient nos réformateurs, et ces grands hommes du siècle passé dont les écrits ont tant édifié ceux qui les ont lus : MM. Le Faucheur, Mestrezat, Daillé, Drelincourt, Claude, et tant d'autres, s'ils voyaient comme leurs successeurs s'éloignent si fort de leur méthode? »

Les sermons de Pictet respiraient un tel esprit de charité et de tolérance chrétiennes, qu'on n'est pas surpris de voir qu'ils plaisaient à toutes les classes de la société. Le prédicateur, loin de parler des défauts de telle ou telle catégorie, disait la vérité à tous, et mettait de l'harmonie entre les hommes dont les destinées terrestres offrent de si frappants contrastes. Dans l'humble maison de campagne comme dans les palais ces discours étaient lus avec plaisir. C'est ainsi que tout récemment encore nous eûmes sous les

yeux un volume des sermons de Pictet, volume qui avait appartenu à une famille du Jura vaudois, et sur la dernière page duquel une mère chrétienne a témoigné dans une phrase simple et touchante du bien que lui ont fait ces discours.

D'autre part les princes Charles et Guillaume de Hesse-Cassel furent au nombre des admirateurs du talent de Pictet, qui leur dédia un volume de ses sermons. Ces seigneurs avaient séjourné à Genève où notre théologien avait eu l'honneur de prêcher devant eux; il le leur rappelle dans la dédicace de son volume en les félicitant, non point de compter pour aïeux une ligne de héros remontant à Charlemagne, mais bien d'avoir eu pour ancêtres des princes et des princesses qui ont hautement défendu la cause de Jésus-Christ. Il suffit en effet de rappeler Philippe le Magnanime et le pieux et savant Maurice de Hesse dont le passage à Genève, au commencement du dix-septième siècle, laissa d'excellents souvenirs[1]; puis Guillaume le Constant et Guil-

[1] Ce prince donna 12000 écus destinés à la construction d'un bastion près du lac. En 1602, passant par

laume VI qui servit dignement la cause de la vérité en faisant tenir une conférence pour la réunion des protestants de l'Allemagne; enfin les princesses Marie-Elisabeth et Edwige-Sophie, laquelle donna des marques de sa charité lors du grand incendie survenu à Genève en 1670.

Les princes de Hesse-Cassel n'étaient pas les

Genève, le landgrave Maurice laissa dans sa chambre ces paroles: *Galliam ingressurus Genevae reliquit perpetuae Memoriae ergo*

MAURITIUS LANDGRAV. HASSIAE, etc.

Quisquis amat vitam sobriam castamque tueri,
Perpetuo esto illi casta Geneva domus.
Quisquis amat vitam hanc bene vivere et illam,
Illi iterum fuerit pulchra Geneva locus,
Hic vitae invenies quicquid conducit utrique,
Relligio hic sana est, aura, ager, atque lacus.

Maurice, landgrave de Hesse, avant de partir pour la France, laissa ces vers en souvenir éternel de Genève..

Qu'il choisisse Genève pour demeure celui qui est ami d'une existence simple et pure. Que celui qui aime bien vivre, choisisse aussi la belle Genève pour résidence; on y trouve ce qu'il faut pour couler de pareils jours. Là tout est pur: la religion, l'air, la campagne et le lac.

Avec cette anagramme:

Respublica Genevensis. Gens sub cœlis verè pia.
Nation vraiment pieuse sous le ciel.

seuls personnages de haut rang qui admirassent les discours de Pictet[1].

Parmi les nombreux sermons prononcés et publiés par lui nous citerons : l'*Examen des chrétiens*[2] ; — un *Sermon contre les traditions*[3] ; — un *Discours contre l'adoration du sacrement*[4] ; et un autre *contre le carême*[5]. Dans ce dernier, Pictet, combattant le carême de l'église romaine, répond aux grossières injures lancées contre la religion réformée par l'évêque d'Aire. Un sermon digne d'être cité est celui où notre théologien traite du chef de l'église[6] et montre que la papauté est loin d'être vénérée autant qu'elle le voudrait, puisque ses décisions ne sont pas reçues sans peine, même par les évêques romains.

Pictet composa aussi quatre discours *sur les consolations offertes par les saintes Ecritures*. Dans le premier[7], il fait voir le but que Dieu s'est proposé en nous donnant sa Parole, savoir celui de nous instruire, et il fait admirablement ressortir la nécessité qu'il y a de lire la Bible. Dans

[1] Pictet dédia un de ses sermons à Mme Steenlac, présidente de Hollande. — [2] Apoc. III, 1, 2, 3. — [3] Math. XV, 9. — [4] Ps. XCIX, 5. — [5] Math. IV, 1, 2. — [6] Eph. I, 21, 22. — [7] Rom. XV, 4.

le second, il découvre les principales consolations que nous puisons dans les Ecritures et démontre, par la même occasion, que l'église romaine est incapable de les procurer. Dans le troisième il propose les principaux motifs qui nous engagent à la patience; dans le quatrième enfin il traite de l'espérance chrétienne et de la base sur laquelle elle repose.

On doit également à Pictet, avons-nous dit, une série de huit *sermons sur l'examen des religions*[1]. Dans le premier de ces discours l'orateur condamne les différentes classes d'hommes qui ne prennent pas la peine d'examiner la religion à laquelle ils appartiennent. Dans le second, il traite de l'examen des religions du monde. Dans le troisième, il prend éloquemment la défense de la religion chrétienne; dans les suivants, il étudie successivement les religions romaine[2] et grecque, il passe en revue en les combattant victorieusement toutes les objections faites au protestantisme et répond avec force aux inju-

[1] 1 Thes. V, 21.

[2] Pour montrer que dans sa savante critique il n'impose point à l'église romaine, Pictet publie à la suite de

rieux reproches des catholiques. Enfin, dans le dernier livre, il fait une chaleureuse exhortation à la persévérance dans la vraie religion.

« Certainement, il faut être plus qu'insensé, dit Pictet, dans son huitième et dernier discours, pour hésiter un moment sur le parti qu'il faut prendre d'une vraie ou d'une mauvaise religion, ou pour se laisser entraîner par quelques menaces ou par quelques promesses, lorsqu'on voit d'un côté le ciel qui s'ouvre pour ceux qui sont fidèles à Jésus-Christ et de l'autre côté l'enfer qui doit engloutir les lâches apostats...

» Malheureux apostats qui avez abandonné la vérité et qui n'êtes point encore revenus de vos égarements, qu'est-ce que Jésus-Christ vous a fait que vous l'abandonniez ainsi lâchement? Qui est-ce qui vous a mis au monde, n'est-ce pas Jésus-Christ? Par qui subsistez-vous, n'est-ce pas par Jésus-Christ? Qui est-ce qui vous a donné les biens que vous possédez, n'est-ce pas Jésus-Christ? Qui est-ce qui vous a donné la connaissance de la vérité, n'est-ce pas Jésus-Christ? Et quoi, vous pouvez encore vous tenir éloignés de

son discours la bulle de Pie IV touchant la forme de profession de foi, traduite du latin.

sa communion? Que croyez-vous devenir après cette vie? Oseriez-vous prétendre d'être couronnés, puisque vous n'avez pas combattu et que vous vous êtes révoltés contre votre général? Avec quelle justice espéreriez-vous de participer à sa gloire, n'ayant point voulu prendre de part à sa croix?.. Que ferez-vous dans la grande et dernière journée lorsque vous verrez celui que vous avez abandonné et qui vous jugera? Que lui direz-vous pour vous justifier? Hélas! vous n'aurez rien à lui dire, mais vous entendrez sa terrible sentence qui vous condamnera aux peines éternelles. Alors vous crierez aux montagnes et aux coteaux, mais inutilement, et vous serez livrés aux exécuteurs de la terrible justice de Jésus-Christ...»

Pour montrer la puissance de la morale de Pictet nous citerons encore les lignes suivantes, extraites de son *sermon sur les devoirs du chrétien*[1] :

« Nos œuvres doivent avoir quelque proportion avec les grâces que Dieu nous a faites; or qui ne sait que ces grâces sont infinies? Peut-on

[1] Examen des chrétiens, 1716.

assez estimer cette douce paix, cette précieuse liberté dont nous jouissons? Peut-on assez admirer cette bonté infinie de Dieu qui nous a conservés miraculeusement; qui a dissipé tant de complots et écarté tant de foudres qui devoient nous écraser? Nos œuvres répondent-elles à toutes ces grâces? Ces grâces exigeaient de nous une reconnoissance infinie, un amour infini, un zèle ardent pour sa gloire, un attachement inviolable pour son service, l'observation de tous ses commandements; mais qu'avons-nous fait pour Dieu, ou que n'avons-nous pas fait contre Dieu? Tu le sais, Eternel; tu as fait abonder ta grâce où nos péchés abondoient; mais nous avons fait abonder nos péchés où tes grâces ont abondé. Il semble que nous avons voulu éprouver jusqu'où pouvoit aller ta patience. Nos œuvres ont-elles répondu à notre connoissance et à nos lumières? N'en avons-nous pas fait dont les sages payens auroient eu honte? et ne faisons-nous pas devant les yeux de Dieu des choses que nous n'oserions pas faire devant les hommes? »

Passant ensuite aux devoirs, et parlant de ceux que les parents sont tenus d'accomplir envers

leurs enfants : « Il est des parents, dit-il, qui négligent absolument leur éducation ; qui leur supportent tout, qui favorisent même leurs passions, leur fénéantise, leur débauche. Faut-il s'étonner si, les vices croissant avec l'âge, on voit ensuite de si grands désordres. Il est vrai qu'il y a des pères qui sont malheureux et dont Dieu ne bénit pas les soins, dont les enfants ont un mauvais cœur, un penchant à toutes sortes de crimes, qu'ils ne peuvent ramener au bon chemin, ou dont les enfants veulent vivre dans une honteuse oisiveté sans s'attacher à une louable occupation ; mais il n'y a aucun père ni aucune mère qui n'ait sujet de se reprocher bien des choses, et il y en a une infinité qui sont très coupables.

» Les devoirs des marchands sont de prendre garde dans leurs ventes et dans leurs achats de ne tromper jamais personne ; de ne faire aux autres que ce qu'ils voudroyent qu'on leur fît, de n'avoir pas ce désir insatiable de gagner à quelque prix que ce soit ; de ne voir point d'un œil d'envie ceux qui font les mêmes négoces, de faire un bon usage des biens qu'ils acquièrent et de ne se donner pas trop d'occupation pour avoir le temps de penser à Dieu et à leur salut.

Mais combien y en a-t-il qui ne songent qu'à leur gain, qui ont une ardeur extraordinaire pour amasser du bien, qui ne se font aucune peine de tromper, qui s'applaudissent même lorsqu'ils ont surpris quelqu'un et qui ne restituent point ce qu'ils ont de mal acquis. Combien qui ne pensent qu'à leurs affaires et qui ne travaillent que pour la viande qui périt.

» Les devoirs des artisans sont d'être fidèles dans leurs ouvrages, de n'être ni paresseux, ni débauchés, mais de s'attacher à leur vocation, sans pourtant négliger ce qui doit être toujours la principale occupation des chrétiens. Cependant combien d'artisans infidèles; combien de fénéants; combien de débauchés!

» Comment doivent se conduire les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, et quelles doivent être leurs œuvres? C'est de consacrer leurs beaux jours à Dieu, c'est de se souvenir de leur Créateur avant que les jours mauvais viennent; c'est de faire une bonne provision de saintes pensées; c'est de s'avancer tous les jours dans la science du salut et dans la sanctification. Mais combien peu de jeunes gens se conduisent de cette manière. Il y en a, je le sçai, qui le font et

qui nous édifient par la piété et par leur vertu, mais le nombre est bien petit.

» Les uns vivent dans l'oisiveté, sans rien faire, ne considérant pas que les arbres qui ne font aucun bon fruit seront retranchés.

» Les autres sont des débauchés ou des libertins. La plupart se donnent tout au monde et on renvoie Dieu à une autre fois; au lieu de lire la Parole de Dieu et les livres de piété, on se nourrit de poison; on ne songe qu'à paroitre, qu'à s'ajuster, qu'à jouer, qu'à se divertir, et on ne pense point à la mort, comme si elle épargnoit les jeunes plus que les vieux, au lieu qu'elle en fauche beaucoup plus qui sont dans l'enfance ou qui sont dans la fleur de leur âge. Elle ne fait grâce à personne. Elle ne respecte pas même les têtes couronnées, elle fait tomber les diadèmes et les couronnes. Les vieillards et ceux qui sont déjà avancés en âge doivent travailler à faire des œuvres qui soient parfaites devant Dieu, puisqu'ils sont plus près de leur fin; ils doivent détacher leur cœur de la terre et faire tous leurs efforts pour se mettre en état de paroitre devant Dieu. Il y en a parmi nous qui le font, mais combien qui sont plus attachés au

monde que jamais, plus ardents pour le gain, qui vieillissent dans l'incrédulité et qui ont toujours les mêmes passions quoiqu'ils ne puissent plus les satisfaire. Après cela Jésus-Christ n'a-t-il pas raison de nous dire : « Je n'ai pas trouvé vos » œuvres parfaites devant Dieu. »

» Dans cet état, croyons-nous que Dieu puisse continuer à répandre sur nous ses faveurs? Croyons-nous que Dieu ne se lasse jamais de nous supporter? N'appréhendons-nous point qu'il ne nous dise qu'il ne veut plus nous pardonner? Quoi! donneroit-il sa vie, sa félicité et sa gloire à des gens qui ne pensent qu'à l'offenser? Conserveroit-il la liberté à ceux qui la changent en licence? Non, ne nous flattons plus et pensons à changer de conduite. Que faut-il faire? direz-vous. Ecoutez ce que dit Jésus-Christ à l'ange de l'église de Sardes : « Sois vigilant. » Il lui avoit dit qu'il étoit mort. La mort et le sommeil sont ordinairement joints ensemble. « Réveille-toi, toi qui dors, et te relève d'entre » les morts. » Jésus veut qu'il se réveille de la sécurité où il était, qu'il ouvre les yeux pour voir le danger où il est, les ennemis qui l'environnent, pour considérer l'importance de la charge

qui lui a été confiée, les devoirs qu'il exige de lui, les malheurs qui le menacent; qu'il veille sur lui-même et sur son troupeau. Il l'exhorte ensuite à confirmer le reste qui s'en va mourir, c'est-à-dire à reprendre zèle, à faire un meilleur usage des talents qu'il avoit reçus, à réchauffer sa piété, à travailler à son salut avec ardeur, à réparer les brèches que le péché avoit faites chez lui, à dompter ses passions et à tâcher de vivre comme un ange dont il portoit le nom, à ramener les brebis qui se perdoient ou qui s'égaroient. »

Pictet fit plusieurs sermons de circonstance qui parurent isolément. Un nombre considérable de ses discours ne vit pas le jour, c'est à peine s'ils furent écrits dans leur entier, car notre théologien improvisait fréquemment. Ceux de ses sermons qui parurent ne furent pas même composés en vue de l'impression, aussi leur manque-t-il plusieurs passages éloquents qu'une imagination échauffée par le feu oratoire faisait sortir de la bouche de Pictet et dont il ne se souvenait plus ensuite, ne pensant pas à écrire ses discours immédiatement après les avoir prononcés.

Quoi qu'il en soit, ses sermons ont une réelle

valeur, et nous nous permettrons de ne pas croire leur trop modeste auteur lorsqu'il les dit dépourvus de toute éloquence, de finesse, de délicatesse et d'originalité. Bien au contraire, nous constaterons la satisfaction que l'on éprouve à la lecture de ces pages sur lesquelles ont passé près de deux siècles, et l'on admire en elles un caractère qui n'est pas commun : celui d'une grande érudition, mêlée à une profonde piété. Nous laisserons Pictet seul nous dire avec cette sévérité qu'il appliquait au jugement de ses propres écrits : « Mes discours n'ont été composés ni pour chatouiller les oreilles des auditeurs, ni pour plaire à des lecteurs difficiles, à qui une phrase mal tournée, un mot un peu hors d'usage, une période mal arrondie, donnent autant de dégoût que l'on dit que le latin de la Vulgate en donnait à un cardinal. »

Pictet travailla à un ouvrage dont l'impression commença de son vivant, mais ne fut achevée qu'après sa mort. Nous voulons parler de son *Recueil de prières*[1].

[1] *Prières sur tous les chapitres de l'Ecriture sainte*, par Bénédict Pictet, pasteur et professeur de l'église et de

Il y avait plusieurs années qu'il méditait cette publication. Les prières qu'il avait composées déjà sur les psaumes de David avaient reçu un si favorable accueil, qu'il jugea utile d'en donner sur tous les chapitres de l'Ecriture sainte, comme d'ailleurs on l'en sollicitait depuis longtemps. Il mit la dernière main à cet ouvrage dans une circonstance où il semblait que Dieu l'avait rendu aux prières de son troupeau, après une grave maladie. Toujours attentif à édifier, rien ne lui parut plus propre à produire un heureux effet que de montrer aux fidèles le vrai moyen de lire la Parole de Dieu salutairement et de leur apprendre quelles sont les choses qu'ils doivent lui demander après l'avoir lue.

Pictet était persuadé que les recueils de prières avaient une très grande utilité par leur action dans les familles, surtout dans les pays où les saintes assemblées sont interdites, aussi en a-t-il composé un grand nombre de ce genre. Il est difficile de donner une juste idée du zèle que notre théologien mit à la composition du volume qui nous occupe, et dont il s'occupa dans un état

l'académie de Genève. A Genève, chez Fabri et Barillot, 1725.

de santé déjà bien compromis. Mais lorsqu'il s'agissait de consoler et d'instruire, il ne consultait ni son âge, ni ses forces et faisait du travail ses plus chères délices. Comme on l'a remarqué, Pictet, véritable pasteur de l'église que Dieu a rachetée par son sang, lui consacrait toutes ses veilles, et il n'avait pas de plus grande satisfaction que lorsque Dieu répandait sa bénédiction sur son ministère. En un mot, on n'avancera pas trop en disant qu'il a été infatigable. On lui a entendu répéter plusieurs fois qu'il n'y avait point d'ouvrage qui lui convînt mieux que son *Recueil de prières,* puisqu'il faisait consister tout son bonheur à invoquer l'Eternel.

Lorsque, une année après la mort de Pictet, parut ce volume de prières, on conçoit avec quelle satisfaction le public reçut ce dernier monument du zèle et de la piété de ce fidèle serviteur de Dieu.

Voici les noms des autres livres de prières publiés par Pictet, et qui renferment des qualités identiques à celles du volume que nous venons de citer :

Prières sur chaque jour de la semaine et sur divers sujets. 1712.

Prières sur les principales solennités des chrétiens. 1713.

Prières sur les Pseaumes. 1722.

Et *Plusieurs élévations de l'âme fidèle à Dieu.* Lesquelles parurent à Genève en 1712.

Bénédict Pictet composa un volume intitulé : *La conduite du vrai chrétien dans les diverses maladies dont il est affligé, avec plusieurs prières*[1].

L'auteur dédia cet ouvrage à une femme pour laquelle il avait une véritable estime, comme elle le méritait d'ailleurs, soit par ses hautes qualités morales, soit par ses talents littéraires. Nous voulons parler de la parente de Jacques Saurin, Mlle de Montcalm de Saint-Veran. Venue avec sa famille proscrite de France jouir de l'hospitalité genevoise, elle supportait noblement l'exil et ajoutait encore par les charmes de son esprit à l'agrément de la société des réfugiés qui était singulièrement distinguée.

Cette femme, connue dans le monde des lettres par son livre intitulé : *Recherche de la vérité,* jouissait d'une très grande considération parmi

[1] Genève, chez J.-Antoine Querel, 1720.

ses coreligionnaires; elle s'était intimement liée avec les professeurs genevois, en particulier avec Pictet qui, tout en appréciant chez elle les talents intellectuels, était surtout captivé par sa résignation dans la maladie et le malheur.

« Mademoiselle, disait Pictet dans sa dédicace, l'état triste où vous êtes depuis plusieurs années, les divers maux que vous souffrez et la connaissance que j'ai de votre piété, me font prendre la liberté de vous dédier ce petit ouvrage dans lequel je traite de la conduite du vrai chrétien dans les diverses maladies dont il est affligé. Je me suis fait un singulier plaisir, mademoiselle, de faire connaître la haute estime que je fais de votre vertu, de votre amour pour Dieu, de votre charité envers tant de misérables à qui vous subvenez, quoique vous ne vouliez pas qu'ils connaissent la main qui les console, et de plusieurs autres qualités qui portent tous ceux de qui vous êtes connue à vous honorer et à vous chérir autant que vous méritez de l'être. Je suis, mademoiselle, du nombre de ceux à qui vous inspirez ces sentiments, et je ne puis assez vous témoigner l'inviolable attachement que j'ai pour votre personne, la part que je prends à vos

grandes souffrances, et ma vive reconnaissance pour la manière obligeante avec laquelle vous avez compati aux diverses épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de me faire passer. Je ne saurois cacher, mademoiselle, combien je me sens honoré de la bienveillance et de la précieuse amitié d'une personne de votre naissance et de votre mérite, qui s'intéresse avec tant de bonté à tout ce qui me regarde. C'est dans cette vue que j'ose mettre votre nom à la tête de mon livre. J'ai cru même qu'il était utile de donner dans votre personne aux malades un exemple de la patience avec laquelle ils doivent recevoir les châtiments de Dieu. Vous ne trouverez rien, mademoiselle, dans mon livre, que vous ne sachiez déjà parfaitement et que vous ne pratiquiez. Vous auriez même pu me fournir plusieurs réflexions. Mais il y a de certaines choses qu'on ne peut assez méditer; et il est certain que la longueur des maux épuise souvent notre patience, de sorte que nous avons besoin qu'on nous fasse souvenir de ce que nous savons déjà et qu'on nous soutienne dans nos faiblesses. Je m'estimerai donc fort heureux, si je peux en quelque manière adoucir vos maux. Comme je sçai, mademoiselle,

que votre plus grande consolation est de vous entretenir avec Dieu et de répandre dans son sein vos soupirs, j'ai mis dans mon livre plusieurs courtes prières, et je prie le Seigneur qu'il exauce toutes celles que je fais pour vous; qu'il rétablisse votre santé, s'il le juge à propos pour sa gloire et pour votre salut, qu'il vous console et vous soutienne toujours par son Esprit, qu'il répande sa joie dans votre cœur et ses bénédictions sur les personnes qui ont l'honneur de vous appartenir... »

Dans son volume Pictet se propose d'instruire tous les chrétiens sur leurs devoirs pendant la maladie; il traite successivement les points suivants :

Pourquoi Dieu nous envoie des maladies.

Comment il s'y faut préparer.

Les réflexions que doivent faire ceux qui sont malades.

Ce qu'il faut qu'ils fassent après ces réflexions.

Le besoin qu'ils ont du secours de leurs frères et d'un pasteur.

Quand ils doivent l'appeler, et ce qu'ils doivent lui dire et lui demander.

Ce que doit pratiquer le pasteur qui est appelé.

La conduite que doit tenir le fidèle si ses maux augmentent et s'il a sujet de croire que sa maladie sera mortelle.

Enfin ce qu'il doit faire si Dieu lui accorde sa guérison.

Pictet considérant avec justesse que les afflictions ne sont pas moins communes que les maladies, eut l'idée de faire un livre où fussent indiquées avec quelques développements les consolations chrétiennes.

L'ordre suivi dans cet ouvrage[1] consiste à voir d'abord si le fidèle doit s'affliger de quelque chose; puis d'où il doit tirer les consolations nécessaires; enfin comment il faut se conduire pour bien consoler les malheureux.

Ces trois points étant traités avec tout le talent et la piété qui caractérisaient l'auteur, ce dernier termine par une série de prières destinées aux affligés.

Pour compléter la liste des ouvrages que Pictet a composés en vue de l'édification proprement dite, citons son traité intitulé : *L'art de bien vivre et de bien mourir*[2]; les *Entretiens pieux*

[1] Cet ouvrage est intitulé : *Consolations chrétiennes pour les affligés*, par B. Pictet, P. P., Genève 1721.

[2] Genève 1710.

d'un fidèle avec son pasteur[1]; puis la suite de ces entretiens ou *Conversations d'un chrétien qui désire travailler à son salut avec son pasteur*[2]. L'auteur a laissé plusieurs entretiens du même genre, puis les *Devoirs des chrétiens,* tirés des passages formels dont on donne l'exposition[3]; enfin des *Lettres de consolation en ces temps fâcheux,* publiées avec un *Traité de saint Cyprien sur la mortalité.*

L'analyse que nous venons de faire des écrits de Pictet serait incomplète si nous ne disions pas deux mots de son ouvrage intitulé : *Les vérités de la religion chrétienne,* tirées des passages formels de l'Ecriture, desquels on donne une courte explication, avec un cantique qui contient ces vérités; par B. Pictet, P. P., chez Pierre Jaquier, Genève 1711.

Ce volume est un abrégé des principales vérités qui font l'objet de notre foi, et qui nous sont enseignées par la religion chrétienne. Cet abrégé est extrait uniquement des passages de l'Ecriture sainte. Il a pour but de donner aux commen-

[1] Genève 1710.
[2] Rotterdam 1713.
[3] Genève 1714.

çants une idée générale de la religion et de leur apprendre l'usage qu'ils doivent faire des passages qu'ils lisent, puis il offre l'avantage de proposer la Parole de Dieu pure de tous raisonnements humains. Enfin il est un fort utile recueil pour ceux qui sont déjà instruits dans la vérité, en rappelant à leurs esprits ce qu'ils ont su. Dans l'édition la plus complète de cet ouvrage on trouve une courte exposition de plusieurs passages cités par l'auteur, et un cantique qui comprend les vérités que nous devons croire et qu'on peut apprendre facilement sous cette forme. Dans quarante-deux strophes de quatre vers, Pictet résume pour ainsi dire toute la Bible. Une citation fera mieux saisir la pensée du théologien poëte :

J'adore un seul être suprême,
Un seul Dieu, c'est mon Créateur;
Lui seul existe par soi-même,
Et lui seul fait tout mon bonheur.

De tout mon cœur je crois au Père,
Dieu juste, bon, sage et vivant,
En Dieu, son Fils, mon âme espère
Et dans l'Esprit sanctifiant.

Plein envers nous d'un amour tendre,
Ce Dieu tout bon, du haut des cieux,

Pour nous sauver a fait descendre
Son Fils unique dans ces lieux.

Ce cher Fils a perdu la vie,
Pour nous rendre un jour immortels,
Et sa profonde ignominie
Nous obtient des biens éternels.

Par les douleurs qu'il a souffertes
Tous nos péchés sont expiés,
Les portes du ciel sont ouvertes
Et nous sommes justifiés.

Heureux celui qui communie
En embrassant Jésus par foy,
Et tâche de régler sa vie
Sur les préceptes de sa loy.

Quand il meurt, son âme immortelle,
En se séparant de son corps,
Trouve une maison éternelle
Abondante en riches trésors.

Jésus dans la grande journée
Ayant ressuscité les corps,
Prononcera la destinée
De tous les vivants et les morts.

A tous les siens il fera grâce,
Et dans le séjour de sa paix
Ils verront sans cesse sa face
Et le béniront à jamais.

Mais les méchants en corps, en âme,
Souffriront dans l'éternité,
Au milieu des cruelles flammes,
Tout ce qu'ils auront mérite.

Dans son ouvrage sur les *Vérités de la religion chrétienne* Pictet traite successivement de Dieu (montrant qu'il s'est fait connaître par ses œuvres et par sa Parole); puis de l'unité de Dieu et de ses perfections, de la Trinité, des décrets de Dieu et de la création de toutes choses, en particulier de celle de l'homme. Il aborde ensuite la question de la chute et du péché, celle de la Providence, montrant que toutes choses sont conduites par elle, de l'élection et de la réprobation, de l'incarnation de Jésus-Christ et du salut qu'il nous a acquis, de la vocation, de la justification, de la sanctification et des bonnes œuvres. Il poursuit son étude en traitant de la glorification, pour la terminer par deux chapitres consacrés à l'église et aux sacrements.

Signalons, en dernier lieu, un *Précis* très complet *sur Wyclef.*

En jetant un regard rétrospectif sur les écrits de Pictet, on est à la fois frappé de leur nombre et de la variété des sujets traités. Lorsqu'on

songe aux heures qu'il consacrait au pastorat, qui était chez lui une véritable spécialité, on se demande comment il pouvait en réalité trouver le temps de composer, d'écrire et de publier d'aussi importants travaux.

En résumé, l'ensemble des ouvrages de Pictet, atteste chez leur auteur un goût exceptionnel pour le travail, du zèle et de la science, mais par-dessus tout une onctueuse piété. Orthodoxe dans toute la rigueur calviniste, ainsi qu'on l'a observé, il mit par sa grande charité chrétienne la doctrine sur le terrain de la vie; c'est pourquoi ses écrits eurent une si grande influence en raison de la conviction profonde qu'ils respirent. Quant à son éloquence, on peut dire qu'elle était grave, naturelle et soutenue par tous les talents qui lui servent de base, et n'oublions pas que ses prières, ses réflexions chrétiennes et ses sermons ont été répandus dans toutes les parties de l'Europe où ils ont eu d'excellents résultats.

« Pictet, dit Senebier, par le jugement duquel nous terminerons ce chapitre, á composé une multitude d'ouvrages; leur nombre a sûrement beaucoup nui à leur perfection, mais chacun an-

nonce du savoir et du jugement; ils respirent tous au moins la piété la plus vive, on ne les lit point sans désirer de devenir meilleur; ils rendent encore sa mémoire précieuse; ils font la consolation de plusieurs malheureux; ils rappellent toujours l'idée d'un homme juste qui a consacré ses talents et sa vie à avancer la gloire de Dieu et à faire le bonheur des hommes.

» Quoique Pictet fût un théologien profond, quoiqu'il ait écrit sur la théologie, il fut cependant un théologien tolérant; et quoiqu'il se fût souvent occupé de controverse avec l'église romaine, il plaignoit les errans; en dévoilant leurs erreurs il gémissoit sur le schisme qui sépare les chrétiens et il a fait les plus grands efforts pour le finir. »

Après avoir momentanément interrompu pour l'étude de ses écrits la biographie proprement dite de Pictet, nous allons reprendre le fil des travaux de ce fidèle serviteur de l'église.

CHAPITRE VI

Suite de la vie de Pictet.

Avant de faire dans le cours de la biographie de Bénédict Pictet une nouvelle halte pour étudier les principaux traits de son pastorat, signalons quelques faits relatifs à la vie religieuse et littéraire de cet infatigable serviteur de l'église et de l'école. Nous les placerons dans leur ordre chronologique, tels que nous les offre la lecture des registres de la vénérable Compagnie et celle des procès-verbaux du Petit Conseil.

En 1706 Pictet fut appelé à faire partie, comme membre correspondant, d'une vaste association dont le siége était à Londres et qui, sous le nom

de Société pour la propagation de la foi, jouissait d'une grande réputation. Elle fut créée en 1647 par un acte du parlement qui lui remettait le soin de propager l'Evangile dans les pays étrangers. Ses membres étaient pour la plupart d'un rang et d'un mérite supérieurs. Peu de temps après sa fondation, les guerres civiles qui survinrent interrompirent forcément les plans que cette belle institution avait formés pour pousser avec vigueur son œuvre missionnaire. Ses travaux furent repris en 1661, sous le règne de Charles II, et la société fut reconstituée. En 1701 cette respectable association reçut des marques particulières de la protection de Guillaume III qui lui accorda de nouveaux priviléges. Dès lors elle ne cessa d'être soutenue par la libéralité des souverains d'Angleterre et par les contributions des particuliers de tout rang et de tout état; elle a rendu des services essentiels à la religion, en fournissant aux nations paiennes des moyens d'instruction.

Voici ce que nous lisons dans les registres publics[1] au sujet de la nomination de Pictet

[1] Séance du Petit Conseil du 1 janvier 1707.

comme membre de cette association étrangère :

« M. le premier syndic a rapporté que M. le professeur Pictet lui avait communiqué qu'on lui avait fait l'honneur de le nommer pour remplir la place de feu M. le professeur Tronchin dans la Société d'Angleterre « de propagandâ » fide » qu'il n'avait pas voulu accepter sans le consentement du Conseil. Dont opiné il a été dit que l'on est bien aise qu'il ait été choisi pour être membre d'un corps qui fait tant d'honneur à la religion. »

En 1712 Pictet fut élu de nouveau recteur, comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent. En reprenant cette charge il succédait à Jean-Alphonse Turrettin que l'état de sa santé forçait à la retraite[1]. « Spectables Vial et Bordier étant entrés après avoir satisfait à l'ordre, lit-on dans les registres du Petit Conseil du 2 juin, ont dit qu'ils étoient chargés de représenter que spectable J-A. Turrettini ayant requis d'être déchargé de la charge de recteur de l'Académie, après l'avoir exercée pendant dix ans avec un grand honneur et applaudissement général, soit de ceux de cette ville, soit des étrangers, elle

n'avoit pu lui refuser ses réquisitions à cause de l'état foible de sa santé; en suite de quoy ayant procédé à remplir sa place, elle avoit jeté les yeux sur M. le professeur Pictet qu'elle prioit le Conseil d'agréer; surquoy ayant été opiné il a été permis à la dite vénérable Compagnie de pourvoir à la place du dict spectable Turrettini, et les parents du dict spectable Pictet s'étant retirés, a été opiné sur ce qui le concerne, et il a été approuvé à haute voix et à la ballotte et a prêté le serment ordinaire. » Les années suivantes son nom reparaît de temps à autre dans les registres publics, tantôt demandant et obtenant la réduction de certaines taxes foncières, tantôt s'occupant des prosélytes comme nous aurons l'occasion de le voir plus tard. Une fois il se présente devant les syndics pour leur offrir trente exemplaires de la harangue que lors des promotions il avait composée sur la réformation de la Grande-Bretagne, « surquoy, disent les registres, les dites harangues étant distribuées, l'advis a été de charger noble de Chapeaurouge de remercier le dict spectable Pictet de ce présent qui leur a été fort agréable.

En 1714 Pictet éprouva une vive satisfaction en se voyant appelé à faire partie, en qualité d'associé étranger, de la célèbre Académie des sciences et des lettres de Berlin. C'était le plus remarquable des établissements scientifiques du Brandebourg, et son origine remonte au premier roi de Prusse. Cette Académie fut décrétée le 18 mars 1700, et son premier président à vie fut Leibnitz qui avait décidé le monarque allemand à créer ce remarquable institut. L'appel fait à Pictet était donc un honneur à la fois pour lui et le pays auquel il appartenait; aussi Genève ne manqua-t-elle pas de se livrer à une joie bien légitime.

« M. le premier syndic, lit-on dans les registres du Petit Conseil[1], a dit que spectable B. Pictet, pasteur et professeur, était venu lui faire part de l'honnenr que la société royale de Berlin luy a fait de l'associer et de luy envoyer ses patentes du 7 février dernier, signées Joh. Chuno, vice-président, et Joh.-Théod. Jablonski, secrétaire; surquoy il a été dit que M. le premier témoignera au dit spectable Pictet que le Conseil

[1] Séance du samedi 24 mars 1714.

a veu avec plaisir cette marque d'estime et de distinction qui lui a été conférée. »

En 1715, le dimanche 15 décembre, Bénédict Pictet fut chargé par le Conseil de l'inauguration du temple de la Fusterie, appelé le Temple neuf, car c'était la première église bâtie depuis la réformation. On l'éleva avec l'argent du syndic Lullin qui en mourant avait laissé trente mille florins pour la construction dans le bas de la ville d'un nouvel édifice religieux, rendu nécessaire par l'augmentation de la population. Pictet, déjà fort atteint dans sa santé, sut trouver assez de force pour bénir ce temple élevé par les soins de son meilleur ami. Dans son discours d'inauguration il profita de la circonstance pour faire à ses auditeurs toute une leçon d'archéologie ecclésiastique, étudiant ainsi d'une manière fort intéressante les temples et leurs dédicaces dans tous les temps. Mais ses savantes dissertations ne l'empêchèrent pas d'arriver à l'actualité de son sermon et de parler avec énergie aux cœurs des fidèles sur les devoirs que leur rappelait et imposait la présente cérémonie.

Avec quelle sainte émotion le troupeau entendit ces belles paroles que Pictet prononça de sa

voix onctueuse qui donnait tant de charmes à son éloquence :

« Aujourd'hui nous vous consacrons tous au Seigneur, en consacrant ce temple. Désormais donc cette maison sera dédiée non à des hommes, mais à Dieu ; on ne l'appellera pas le temple de la Liberté, de la Félicité, de la Concorde, de la Piété, de la Vertu et de l'Honneur, comme il y en avoit autrefois à Rome, mais le temple du Dieu vivant, du Dieu de la Paix ; de qui nous tenons notre liberté, de qui nous attendons notre félicité, et que nous devons honorer par les témoignages de notre piété et par la pratique des vertus qu'il nous a prescrites.

» Mais considérons que ce n'est ici que la porte du Ciel, que nous devons soupirer après le Ciel même, après ce temple de la gloire dont Dieu lui-même est le fondateur, où nous verrons Jésus-Christ notre Seigneur, qui est notre vrai propitiatoire, environné de séraphins, de chérubins, de thrônes où nous entendrons les cantiques des anges et les hymnes des saints, et où nous joindrons nos voix à celles des esprits consaçrés. « Eternel, mon cœur languit et tous mes » sens ne respirent que tes parvis. Comme le

» cerf brame après le courant des eaux, ainsi
» mon âme a soif du Dieu vivant; quand entre-
» rai-je et me présenterai-je devant la face de
» mon Dieu! Combien sont heureux ceux qui
» habitent dans ta Maison! »

Et quelle émotion ne ressentit pas le troupeau, lorsque Pictet termina son discours par la prière de Salomon au jour de la dédicace du premier temple : « Que l'Eternel soit avec nous, comme il a été avec nos pères, qu'il ne nous abandonne point, qu'il incline notre cœur vers Lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses commandements; et que tous les peuples de la terre connoissent que l'Eternel est notre Dieu! »

Ce sermon fut imprimé et parut au commencement de l'année suivante; c'est ainsi que, à la date du 10 janvier 1716, nous lisons dans les registres publics :

« M. le premier a dit que spectable B. Pictet, pasteur et professeur, prioit le Conseil d'agréer son sermon sur la dédicace du temple de la Fusterie, que plusieurs personnes avoient souhoitté qu'il fût imprimé, auxquels on a présenté un exemplaire à chaque membre de ce Conseil,

surquoy noble Trembley, secrétaire d'Etat, a été chargé de remercier le dit spectable Bénédict Pictet, et de l'assurer de la reconnoissance de ce Conseil dans les occasions. »

Bientôt nous allons voir Pictet dans son rôle essentiel, à l'œuvre du pastorat pour lequel il semblait être né, tant son cœur débordait du besoin de se donner aux autres. Sans vouloir diminuer en rien la valeur de ces actes de prestation personnelle, auxquels Pictet se livrait chaque jour, nous constaterons néanmoins que l'humilité de son cœur et l'austérité de ses mœurs lui rendaient le sacrifice facile.

Il était en effet d'une simplicité de vie proverbiale. Il dînait avec ses domestiques et menait une existence qui rappelle celle du siècle précédent et dont un de ses neveux donna plus tard aussi l'exemple. C'est ainsi que M. Pictet de Sergy nous raconte dans une fort intéressante notice sur sa famille qu'un jour un Pictet, sortant de chez le résident français où il avait passé la soirée, entendit crier dans le vestibule : « Que l'on fasse avancer les gens de M. Pictet! » « Dites seulement ma Jeanne! » s'écria-t-il plaisamment. En s'approchant des pauvres, Pictet apportait

dans ses visites un sentiment de compassion d'autant plus grand qu'il connaissait lui-même la gêne. Il avait subi des pertes assez considérables pour une fortune déjà diminuée par son excessive générosité. La pauvreté n'eût rien été pour lui si la calomnie, qui cherche à salir les âmes les plus pures, n'avait répandu publiquement sur lui des injures grossières. Pontverre, curé savoyard, excité par le fils Minutoli de triste mémoire, fit un libelle de cent quatre-vingts pages sur les pasteurs genevois où il est dit de Pictet qui avait perdu son argent dans la ruine d'une banque : « Il a ce qu'il mérite, vu qu'il faisait l'usure de compte à demi avec ce négociant. » Dans ce livre fort curieux [1], dédié à monseigneur le cardinal Spada, évêque et comte de la république de Lucques, Pontverre, sous le nom de Minutoli, fait parler Pictet qui est sensé dire :

[1] *Motifs de la conversion de noble Joachim-Frideric Minutoli*, docteur ez droits en l'Université de Valence, proposant de l'Académie de Genève, à présent chevalier et major commandant pour la serenissime république de Lucques, avec les caractères de quarante ministres de la dite même Académie, desquels sont tirés les susdits *Motifs de conversion*, comme il est indiqué dans la préface cy-après. Imprimé à Modène en 1714.

« Ce qui m'afflige d'avantage de cette perte d'argent c'est de seavoir que mes auditeurs, bien loin d'en être touchés, tous s'entredisent à la sortie du temple que j'ay été la principale cause de celles qu'ils ont faites, n'ayans jamais ouy dans aucun de mes prêches que l'usure fût un péché, ny qu'elle fût généralement défendue dans toutes les Ecritures comme une chose mauvaise; sans quoy ils se seroient contentés du cinq pour cent et auroient par là conservé leurs capitaux et moi mes dix mille écus. Il est vray que je leur ay toujours enseigné que ces paroles du Fils de Dieu : *Mutuum date nihil inde sperantes* (prêtez sans en rien espérer) contenoient seulement un conseil et que, comme nos Réformateurs nous avoient prescrit de nous mocquer de tous les conseils évangéliques, nous n'étions pas obligés d'observer celuy-cy; à quoy ils m'ont répon du depuis qu'un homme n'est pas toujours obligé de prêter, et quant à cela ce passage n'est qu'un conseil, mais il est toujours obligé quand il prête de ne prendre aucun profit de son prêt, et en ce sens c'est un précepte. Ce qu'ils ont prouvé par des passages de la même Ecriture : *Vovete et reddite* (faites des vœux et rendez-les au Sei-

gneur); *benedicite et nolite maledicere* (bénissez et ne maudissez pas); les deux premiers sont des conseils, les deux derniers sont des préceptes.

» J'opposois Ecriture à Ecriture qui deffend l'usure à l'égard de ceux de sa nation, mais qui permet la même usure à l'égard des étrangers; ils me répondirent qu'il étoit vray que l'usure a été permise aux Juifs parce qu'on permet un moindre mal pour en éviter un plus grand, de la même façon qu'il leur étoit permis de répudier leurs femmes de peur qu'ils ne les tuassent : ainsi l'usure leur étoit permise avec les étrangers, de peur que leur étant défendue, ils l'exerçassent avec plus de cruauté à l'égard de leurs propres frères pour satisfaire à leur cupidité; c'est pour cela qu'ils étoient excusés de la peine temporelle de la Loy, mais non pas de l'éternelle, n'étans pas en cela exempts de crime. Cette explication commença à me persuader que l'usure qui est criminelle ruine le débiteur et perd devant Dieu le créancier dont l'iniquité augmente à mesure qu'il fait croître ses richesses. C'est pourquoy j'ay résolu de prêcher à l'avenir qu'elle n'est point permise, et d'exhorter mes auditeurs à ne plus imiter les Juifs, et pour cet effet je leur en donneray l'exemple et me contenteray de

l'intérêt permis aux négocians, sans pourtant me repentir des excessifs que j'ay tirés jusques à présent, parce qu'ils m'ont été d'un gros secours pour l'avancement de la cause commune en ayant achetté des prosélytes et facilité la désertion des libertins du papisme, et parce que je donnois pour femme à ces voluptueux des filles qui n'avoient pour dotte qu'une mauvaise réputation ; et que notre Réforme réduit tous leurs jeûnes à un ou deux par an, même avec la liberté de bien souper sans discernement de viande, qu'elle change leurs mauvais grabats faits de quatre ais en un lict mollet entouré de bons rideaux, leurs âpres tuniques en des chemises fines, et leurs robbes grossières en un habit de Hollande : il falloit augmenter mes libéralités et de temps en temps leur fournir de nouveaux subsides pour leur aider à supporter ces nouvelles dépenses, à quoy je ne suis plus en état de pourvoir ne pouvant rien tirer des sommes capitales que j'ay perdues. Si bien que ce mal en a fait naître un autre, puisque, faute d'un nouveau secours, ces papistes réformés se dégoûtent de la sainteté du calvinisme, abandonnent leurs femmes à la charge de l'Etat et, à la faveur d'un indult de Rome, s'en retournent dans un couvent

faire pénitence des désordres qu'ils ont commis parmy nous; et comme j'avois pris soin de leur faire entendre que mes veilles, mes études et tant de livres que je fais gémir sous la presse ne tendoient qu'à grossir le petit troupeau, qu'à multiplier le nombre des enfants de Dieu et à étendre les bornes de la sainte Réformation, ces hypocrites se vantent d'avoir secondé mon zèle et concouru à mes desseins en nous laissant et à nos frères de Suisse une légion d'enfants... »

Le pamphlet sur Bénédict Pictet, écrit tout au long sur le ton que respirent les lignes que l'on vient de lire, ne contient pas moins de vingt-quatre pages où l'auteur cherche vainement à altérer les traits purs et la figure sereine de notre pasteur. Cet ouvrage malsain et grossier est digne du misérable personnage qui l'a écrit.

On sait que les magistrats voulant délicatement aider Pictet dans sa position difficile, le firent sous la forme suivante.

Ils lui envoyèrent la copie de la décision du Conseil, rédigée en ces termes : « Le Conseil ayant connaissance des grands frais dans lesquels spectable Bénédict Pictet est constitué par le grand nombre de lettres qu'il reçoit, tant pour

les affaires des particuliers que pour celles de l'Eglise, et dont les ports vont à une somme très forte par année, informé des soins qu'il prend et de son grand travail pour l'Eglise, estime que Messieurs doivent y avoir égard, surtout après les revers qu'il a essuyés dans ses biens, épreuve qu'il supporte avec tant de constance et de tranquillité. L'avis a été de faire présent au spectable Pictet de cinquante écus d'or que le trésorier lui portera. »

Le samedi 16 décembre 1719, M. le conseiller Dufour se rendit chez le pasteur genevois muni de la somme votée. Bénédict Pictet, très surpris de ce présent, le reçut avec une vive reconnaissance, en disant qu'il n'osait pas le refuser du moment qu'il venait de l'état. « A quoy monsieur le premier syndic a adjouté, disent les registres publics du 18 décembre, que Pictet fut sur-le-champ lui rendre visite pour remercier le Conseil en sa personne de cette libéralité, et s'exprima en des termes si forts et si remplis de reconnaissance qu'il ne se peut rien de plus, soutenant en cela ce qui a toujours paru de son bon cœur et de son dévouement pour le service public. »

CHAPITRE VII

Pastorat de Pictet.

C'est au temps du refuge helvétique de 1685 que Bénédict Pictet donna la mesure de ce que doit être chez le chrétien la charité pratique. Ce fut à lui qu'échut la noble tâche de venir en aide aux pauvres familles émigrées que l'intolérance d'un roi despotique chassait de France journellement.

On a dit, et c'est un point que nous tenons à relever en passant, que Genève avait accueilli tant de malheureux proscrits avec froideur et circonspection.

Cela est faux; le premier accueil fut très sym-

pathique, et le peuple se montra constamment animé des meilleurs sentiments à l'égard de tous ces réfugiés. Mais les magistrats, comme nous le verrons, eurent bientôt à tenir compte des menaces de Louis XIV, et pour ne pas exposer un faible état comme la république aux violences d'un monarque alors tout-puissant, ils durent aviser aux moyens de faire passer ailleurs les proscrits qu'ils avaient d'abord accueillis.

Dès les premiers troubles de Montauban et la consternation des autres provinces, Genève n'a jamais manqué de secourir, soit en argent, soit en nature, tous ceux qui ont eu recours à elle. Pendant deux longs mois consécutifs, il ne s'est point passé un seul jour que notre ville ne reçût et ne soutînt trente, cinquante, et jusqu'à quatre-vingts et quatre-vingt-dix personnes.

Quel peuple d'ailleurs eût été assez dur pour demeurer insensible à tant de misères! Les contemporains nous donnent un tableau navrant de cette longue suite de fugitifs si malheureux et si dignes de pitié. Les passages étant gardés, ils arrivaient la plupart à pied, déguisés et dans le plus déplorable état. Les femmes et les filles revêtaient des habits d'hommes, les enfants étaient

enfermés dans des coffres comme des hardes, d'autres, sans aucune précaution, dans leurs berceaux et attachés au cou de leurs pères et mères; les uns passant d'un côté, les autres de l'autre, et tous s'arrêtant, soit aux barrières de la ville, soit aux églises, versaient des larmes en demandant où étaient leurs pères, mères, leurs femmes et leurs enfants dont ils étaient pour la plupart sans nouvelles depuis qu'ils avaient quitté leurs maisons. « Enfin chacun était si touché de tant de misères, dit un témoin oculaire de ces scènes mémorables, qu'on ne pouvait s'empêcher de pleurer. Il y en avait qui, ayant à peine franchi la première barricade, se prosternaient à genoux, chantant un psaume d'actions de grâces de leur heureuse délivrance, quoique ces pauvres créatures n'eussent même pas un morceau à manger, et fussent exposées à se coucher sans souper, si le Seigneur dans son extrême bonté n'y eût pourvu pour elles. »

Bénédict Pictet, aidé par bon nombre de citoyens dévoués, se consacra chaque jour pendant deux mois à soulager bien des maux et ne cessa de donner d'éminentes preuves d'abnégation.

Parmi les réfugiés il y avait des gens fortunés la veille, aujourd'hui ruinés et heureux de recevoir de la main du pasteur genevois un morceau de pain! C'est ainsi qu'une dame de haute naissance, mère de dix enfants, dont le mari, M. Darbaud, avait abjuré la vérité à Nismes, abandonna ses dix-huit mille livres de rente, sans même avoir pu réunir les ressources nécessaires pour défrayer sa route, et malgré tous les obstacles opposés par son mari et par l'évêque, parvint à emmener avec elle neuf de ses enfants dont le plus jeune avait à peine sept ans! Lorsqu'elle arriva à Genève, il ne lui restait que deux écus pour soutenir elle et sa famille. Il y avait aussi le baron d'Aubaye qui avait abandonné, pour suivre l'Evangile, vingt-cinq mille livres de rente et qui avait en poche trente pistoles. Puis le comité chargé de secourir les Français vit encore arriver dans le plus profond dénûment le baron de Témelac que son noble cœur poussait à chercher, pour subvenir à ses besoins, un emploi n'importe lequel, et n'importe où! puis le seigneur de Bougi et tant d'autres. Et combien de personnes inconnues! Que de troupes d'hommes accouraient dans notre patrie après avoir, au

péril de leurs jours, résisté aux gardes françaises et forcé la sortie !

Quel chagrin Bénédict Pictet dut ressentir lorsque plus tard, cédant aux sollicitations du résident qui obéissait lui-même aux ordres de son prince, nos magistrats durent éloigner les réfugiés. Nous lisons dans une correspondance du temps, comme l'écho des sentiments de notre nation dans cet acte de triste nécessité politique :

« Comme il est notoire que le gouverneur est l'ennemi acharné des magistrats de la cité de Genève, il ne manquerait pas, bien que sans cause, de faire grand bruit de cette affaire, et comme aussi notre résident[1] est attendu d'ici à trois ou quatre jours, nous engageâmes généralement, mais avec beaucoup de douceur, la plus grande partie des Français à se retirer le plus tôt possible : ce qu'ils firent de leur propre mouvement, sans délai, et non pas sans chagrin de notre part à nous, qui perdions à cette première fois quantité de saintes gens dont la société nous réconfortait beaucoup. A son arrivée, le résident

[1] M. de Chauvigny. Voy. *Bulletin du protestantisme français*, publié par les soins du savant historien M. J. Bonnet, fascicule de décembre 1873.

nous dit qu'il n'avait reçu aucun ordre à l'égard de cette affaire et que contrairement il avait à traiter les réfugiés comme des amis particuliers. Mais trois jours après arrive une lettre par laquelle le Roi, en colère, commande à son résident d'insister pour que nos magistrats chassent de la ville tous ses sujets rebelles en leur enjoignant de retourner dans leurs demeures respectives. Mais remarquez les conséquences fâcheuses de ceci.

» Le Conseil là-dessus s'assemble et, après divers débats, il résout, à la douleur et au regret général des citoyens, de faire une proclamation par laquelle tous les Français auraient à s'en aller immédiatement. A peine cet ordre donné, il fut accompli, non sans renouvellement de chagrin pour leurs cœurs, car n'étant point partis la première fois, ils avaient espéré rester.

» Cette proclamation, publiée après nos prières du soir, surprit et accabla ces pauvres gens qui regardèrent cette expulsion comme un second bannissement de leur pays natal.

» En même temps notre résident informa le Roi de la soumission de Genève à ses ordres et cela de la manière la plus nette. Il envoya aussi

le mémoire des magistrats relatif aux plaintes particulières et aux accusations du gouverneur de Gex. Ces magistrats, entendant se conformer sincèrement aux ordres de sa majesté, envoyèrent les dizeniers pour engager chacun des réfugiés à partir par la première occasion. Cet ordre, exécuté avec trop de sévérité par les sous-officiers, causa une nouvelle rumeur parmi le peuple. Chacun d'eux, cependant, prit un bateau sans délai, craignant de pires nouvelles et des ordres plus cruels qui les forçassent à retourner dans leurs propres maisons. Mille personnes nous quittèrent donc en trois jours, ce qui produisit un très mauvais effet sur le peuple de la Suisse qui ne pouvait pénétrer les causes qui portaient notre république à rendre en cette occasion obéissance semblable à sa majesté. Il y a quelque chose de plus cruel. Le Roi nous a envoyé une lettre foudroyante dans laquelle il approuve les mesures du gouverneur de Gex pour prévenir tout commerce entre sa ville et Genève. Ainsi non-seulement aucune provision ne peut être importée dans la ville, mais encore aucun des habitants de Genève ne peut aller chercher d'herbes ni de blé de ses jardins ou granges.

Bien plus, il ordonne d'expulser de suite de la ville tous les ministres qui s'y sont établis depuis trois ans, les considérant comme une troupe de séditieux, conspirant entre eux et cabalant pour brouiller son royaume. Il demande aussi compte de ce qu'on a fait de ses sujets qu'il avait ordonné qu'on dépêchât vers leurs foyers, et dit que s'il n'obtenait pas satisfaction entière à tous ses commandements, il les ferait se repentir de l'avoir offensé.

» En un mot, nous n'eûmes jamais de lettre si osée et si menaçante. En vérité, sans nos magistrats, le peuple qui s'en est fort ému, aurait tout rompu. Les Suisses auront une assemblée générale cette semaine. Vous avez ainsi un compte fidèle de notre présente situation.... »

Pendant les mémorables jours du refuge helvétique, Pictet se multipliait pour soulager tant d'infortune et pour trouver autour de lui les secours nécessaires, s'imposant à lui-même des sacrifices disproportionnés à sa position financière. Tant d'actes de charité avaient aussi épuisé les ressources de la Bourse française, et chaque jour de nouveaux convois de réfugiés arrivaient et étaient annoncés. Mais loin de se décourager

devant des caisses vides et sachant bien d'où lui viendrait l'appui, il prononçait cette belle parole : « Nos ressources sont totalement anéanties et cependant plus que jamais nous devons aimer nos prochains comme nous-mêmes. »

Des réfugiés français, hébergés durant ces jours néfastes au sein de familles genevoises, ont rendu ce touchant témoignage à nos aïeux en écrivant à leurs amis : « Il semblerait que les murailles de leurs appartements se reculent à volonté, tant ils sont habiles à loger les nouveaux venus. »

En face du dévouement inépuisable de notre pasteur et de ses collègues, on pourrait bien dire que leur cœur s'élargissait sous le souffle bienfaisant de la charité pour recueillir, afin de les consoler, ces milliers d'âmes abattues et souffrantes.

Pictet est là, toujours au devoir, ce digne soutien des malheureux, relevant, consolant sans se lasser jamais, que ce fussent des personnes de distinction, des dames de haute naissance, ou ces bandes innombrables de pauvres inconnus qui se ruaient sur notre sol après avoir, au péril de leurs jours, résisté aux gardes françaises. Il

confondait tous les infortunés dans un même amour.

Pendant les années qui suivirent le grand coup de feu du refuge (car ce dernier, à proprement parler, a duré trente-huit ans), Pictet eut de nombreuses blessures à panser et, de concert avec son ami Calandrin, il fut encore le confesseur de plus d'un réfugié.

Le mouvement provoqué par Louis XIV en vue de rétablir le catholicisme à Genève, se soutint pendant le dix-huitième siècle d'une façon si accentuée que l'on dut opposer à l'action des résidents français dans notre ville l'établissement d'une commission spéciale, chargée de s'occuper activement du prosélytisme. Guillaume Franconis, ce généreux citoyen, aussi vénéré pour sa bienfaisance que pour sa piété, composa un mémoire sur les prosélytes et affecta à la création de la Chambre qui devait s'occuper d'eux une somme de dix mille francs. La donation de Franconis avait déjà été précédée d'une promesse, faite le 27 mai 1707 par Pierre-Daniel de Gy, de consacrer à la même destination, mais après sa mort seulement, une somme de trois mille livres. Le 23 janvier 1708, Jean-Robert

Tronchin fit abandon de six mille francs pour l'œuvre qui nous occupe, puis Jean-Louis Burlamachi, le 30 janvier de la même année, versa trois mille livres dans la caisse de la nouvelle institution; enfin, pour clore la liste de ces premiers dons, citons celui du marquis du Quesne qui, le 13 février, vint ajouter trois cents livres aux sommes déjà reçues. Ce premier fonds capital, grâce à des dons successifs et à une excellente gestion, s'accrut rapidement.

Le but de cette institution se trouve consigné dans ses statuts :

« On payera des ministres pour instruire régulièrement les prosélytes, les pasteurs étant déjà trop occupés pour accepter cet office. On donnera le nécessaire à ceux des nouveaux convertis qui voudront continuer leur voyage. Les gens qui préféreront demeurer en ville seront aidés avec discernement dans leurs travaux; mais on se montrera impitoyable envers les fainéants. On examinera soigneusement les motifs des postulants, et l'on renverra au plus vite les gens entachés de vices, de crasse ignorance, ou seulement soupçonnés de motifs intéressés. »

Les procès-verbaux de la Chambre des pro-

sélytes racontent comme suit la séance dans laquelle Franconis exposa les conditions sous lesquelles il faisait sa donation [1] :

« M. le professeur Pictet a commencé par une prière à Dieu pour implorer sa bénédiction sur nos délibérations, et a remis les articles convenus et approuvés par les corps ecclésiastique et politique pour l'établissement de ce comité, dont lecture a été faite, savoir :

» Celui qui offre dix mille écus pour commencer un fonds dont les intérêts seront employés pour les prosélytes, les baillera en vingt-cinq mille florins de Hollande placés sur la province de Hollande, avec l'intérêt de quatre pour cent qu'on pourra retirer régulièrement tous les ans en attendant le payement du capital, et qui sont exempts d'impôts, à moins qu'on ne les veuille placer plus utilement ailleurs [2].

» Il souhaite qu'on établisse une Chambre

[1] Cette collection, composée de cinq volumes, porte pour titre : *Au nom de Dieu, Amen. Registre des délibérations de la Chambre, soit Comité des prosélytes, établi par MM. de la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève et approuvé par N. S. du Petit Conseil.*

[2] Voir M. Paris : *Origine des biens ecclésiastiques genevois.*

composée d'un ministre qui y présidera, et, le plus qu'on pourra, que ce soit un professeur, à cause que, ne prêchant pas si souvent que les ministres, il peut y vaquer plus facilement, et le surplus sera des laïques dont l'âge et le mérite rendent cet emploi plus considérable. Ils seront choisis par la Compagnie de MM. les ministres et approuvés par le Petit Conseil. »

Le 13 janvier 1708, la Chambre des prosélytes fut définitivement constituée. MM. Léger et Turrettini rapportèrent à la vénérable Compagnie que le Conseil avait accepté avec beaucoup de satisfaction le don généreux offert par M. Franconis, ajoutant qu'il serait à propos qu'il n'y eût que six directeurs et un pasteur. M. Bénédict Pictet fut appelé à ce pastorat; quant aux autres membres du conseil d'administration, furent nommés : MM. les marquis d'Arziliers et du Quesne, réfugiés protestants français dans notre ville, Guillaume Franconis, de Gy, Jean-Louis. Burlamachi et Jean-Robert Tronchin.

Le marquis d'Arziliers appartenait, disons-nous, à une famille de réfugiés français. Son grand-père, Henri d'Arziliers, écuyer, seigneur baron de Revillon, était mort à la Bastille , le

5 juillet 1630[1]. Son père était député général des églises réformées de France. Après avoir exercé cette charge au grand contentement de ses coreligionnaires, il mourut en 1653 et fut remplacé dans cet emploi par de Ruvigny. Quant au marquis d'Arziliers qui nous occupe, ce fut lui qui forma le projet d'établir en Irlande les réfugiés français de Zurich[2]. L'on était alors rempli de l'espérance de faire passer aux îles Britanniques les proscrits qui étaient en Suisse ou qui pourraient venir de France, et l'on fondait cet espoir sur les avantages que le roi d'Angleterre et les seigneurs irlandais accorderaient à ceux qui s'établiraient en ce pays-là, dont on parlait comme de celui de Canaan.

Quant à Henri du Quesne, c'était le fils du célèbre amiral Abraham du Quesne. Il avait servi lui-même dans la marine française, mais la ré-

[1] Cimetières et inhumations des Huguenots, principalement à Paris aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, *Bulletin du protestantisme français*, tom. XII, pag. 368.

[2] Voir pour ce projet le mémoire fort curieux d'Henri de Mirmand, grand-père d'Henriette de Cabrol de Travanet, femme de Josué de Chambrier, trésorier général de Neuchâtel, 1687, *Bulletin du protestantisme français*, tom. VII, pag. 188-208.

vocation de l'édit de Nantes le força de se retirer à l'étranger; il choisit pour résidence d'abord le beau pays de Vaud[1], puis Genève où il mourut en chrétien.

Ce n'est point ici le lieu de retracer la carrière de cet officier qui, aussi courageux dans l'action que savant dans les conseils qu'il donnait relativement à la marine, avait mérité cet éloge qui peut être considéré comme l'épigraphe de sa vie : « On fait autant de cas de sa tête que de son bras. » Disons seulement que, renonçant courageusement à la gloire et aux espérances mondaines, il avait pris la bonne part, et que, dans la paisible retraite qu'il avait choisie, il goûta un bonheur que les trophées qu'il fuyait eussent été impuissants à lui procurer. A Genève, au sein de ses chers coreligionnaires, les réfugiés français, il continuait l'œuvre de protection qu'il n'avait jamais cessé d'accorder aux pauvres réformés persécutés pour la foi.

On sait que ses vertus et ses mérites en avaient

[1] Du Quesne avait acheté, en 1686, la seigneurie d'Aubonne. En 1701 il vendit cette possession à LL. EE. de Berne; il se retira à Genève en 1704 et y mourut en 1723, bourgeois de cette ville.

fait un homme influent auprès des puissances protestantes, et qu'il s'était toujours servi de l'ascendant dont il jouissait en haut lieu pour procurer un secours efficace aux victimes de la fureur et de l'aveuglement des catholiques romains. Grâce à lui cent cinquante personnes sortirent des galères. C'était aussi son cœur généreux qui avait formé le dessein de faire passer une colonie de protestants réfugiés aux îles Mascareignes, mais du Quesne ayant appris que quelques vaisseaux de guerre français mettaient à la voile en destination de ces parages, trouva plus prudent de renoncer à son projet.

Du Quesne n'était point étranger aux travaux de la plume et il rendit sous ce rapport des services à la cause de la vérité. Il publia des *Réflexions anciennes et modernes sur l'Eucharistie*[1]. Il eut encore une très grande part à la nouvelle version du Nouveau Testament publiée par la Compagnie des pasteurs genevois[2].

Quant à de Gy, collègue d'Arziliers et de du Quesne dans la Chambre des prosélytes, c'était un gentilhomme du pays de Vaud. Les autres

[1] In-8, 1718.
[2] Genève 1726.

membres de la commission , MM. Franconis, Tronchin et Burlamachi étaient Genevois de naissance.

Le 16 janvier, le marquis du Quesne réunit chez lui pour la première fois la Chambre des prosélytes qui choisit son bureau et désigna MM. Chenaud, médecin, Rubati, apothicaire, et Michel, chirurgien, pour prendre soin des malades. On décida également que M. le professeur Pictet ou quelque autre membre du comité pourrait congédier sans réunir la Chambre tous les prosélytes qui se présenteraient sans avoir les dispositions nécessaires, ou qui paraîtraient avoir l'esprit léger. Quant à ceux de quelque mérite qui voudraient s'arrêter quelque peu en ville par des motifs de crainte ou autres, M. Pictet ou ses collègues pourraient les secourir financièrement. M. Delpêche, docteur et prosélyte français, et MM. Caminata et Lalegha, italiens, instruiraient leurs compatriotes respectifs; toutefois M. le professeur Pictet examinerait les catéchumènes avant qu'ils se présentassent au consistoire pour y faire abjuration.

On avait raison de prendre de bonnes précautions pour s'assurer de la sincérité des prosé-

lytes. C'était souvent l'intérêt qui les guidait dans leur conversion. On se souvenait du fait suivant, arrivé antérieurement : Un Italien se présente chez M. Mussard pour lui communiquer son dessein d'embrasser la foi réformée. — Mais quel motif vous engage à changer de religion? — Monsieur, c'est l'amour. — Est-ce l'amour divin ou l'amour humain? — Oh! c'est un peu de l'un, un peu de l'autre [1].

Sitôt la Chambre des prosélytes créée, son comité directeur s'empressa de communiquer la nouvelle de cette fondation aux principaux personnages de l'étranger et aux autres institutions pareilles en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, avec lesquelles il était d'ailleurs important de correspondre pour se communiquer réciproquement ses expériences et s'éclairer mutuellement.

On s'empressa de faire part de cette nouvelle institution à la Hollande, de qui l'on reçut la réponse suivante : « Messieurs et très honorés frères,

Nous avons reçu avec beaucoup de consola-

[1] Gaberel, *Histoire de l'église de Genève*, vol. III, pag. 342.

tion et de reconnaissance la nouvelle que vous nous avez donné de l'établissement d'une Chambre de prosélytes, que vous avez formé au milieu de vous pour bien emploier les charités que des personnes pieuses exercent envers ces apelés, entre lesquels il se trouve peu d'élus, et nous croyons que la voye que vous voulez prendre de les éprouver pendant quelque temps, sera un moyen très sur pour les connaitre.

» Vous nous demandez de nous emploier pour vous faire toucher le revenu d'une somme que vous avez en obligations sur le contoir de la province de Hollande, et nous vous offrons tout ce qui peut dépendre de nous pour cela et en quoi vous trouverez bon de nous emploier, en continuant l'heureuse correspondance que nous avons eu l'honneur de conserver avec vous. Nous prions le Seigneur qu'Il veuille répandre ses plus précieuses bénédictions sur vos personnes. »

Dans sa séance du lundi 10 septembre 1708, Bénédict Pictet produisit une lettre de M. le Dr Chamberlaine, secrétaire de la Société royale établie dans la Grande-Bretagne pour la propagation de la foi chez les infidèles, en réponse à

la lettre qu'il lui avait écrite sur le sujet qui nous occupe.

« Monsieur, est-il dit dans cette missive, je ne saurois avouer sans beaucoup de confusion que j'ay receu une très obligeante lettre datée du 12 février 1708 et que je n'y ai pas répondu. C'est sans contredit une très grande faute mais je ne suis pas entièrement sans excuse. Notre société ne s'assemble que rarement, le plus souvent ce n'est qu'une seule fois le mois, en hiver et au printemps, qui sont les saisons de l'année où nos vaisseaux vont aux Indes ou en reviennent; encore notre temps est-il épuisé par nos missionnaires catéchistes et nos maîtres d'école établis en Amérique. D'ailleurs nous recevons de là un nombre si prodigieux de mémoires, de relations et de lettres, que six mois ne sauraient suffire pour les examiner dans la Société... Malgré tous ces obstacles, Monsieur, j'ay trouvé une occasion dont je me suis d'abord prévalu, de communiquer votre excellente lettre à la Société; on y a lu avec beaucoup d'édification l'établissement de cette nouvelle assemblée, composée d'hommes illustres et de gens de probité de la ville de Genève, ville digne de toutes

nos louanges. Plusieurs de ces messieurs, comme vous le remarquez très bien, sont connus, ou personnellement ou par leur mérite, de diverses personnes de marque en Angleterre. Ils se font un devoir, dites-vous, de recevoir et d'examiner tous les prosélytes qui arrivent dans votre ville, de s'informer exactement de leur conduite et de leur vie passée, de renvoyer en conséquence de cette information ceux dont le caractère est équivoque, et de pourvoir à l'instruction et à l'entretien des autres en qui l'on remarque de la sincérité et de la bonne foi, en les employant chacun dans la profession qui leur est propre, selon son éducation et son génie. En vérité, c'est une noble entreprise, et il faut espérer que Dieu continuera d'en bénir les suites entre vos mains. Vous avez besoin de toute votre prudence pour distinguer les diamants fins des autres et les gens de bien des hypocrites, surtout si vos prosélytes ressemblent aux nôtres; nous avons été si souvent trompés nous-mêmes que notre charité commence à se lasser. Mais je ne m'aperçois point que je pourrois me rendre ennuyeux. Je n'ajoute plus rien, si ce n'est que votre lettre que j'ay produite à la Société, a été lue et ouïe

avec une extrême satisfaction, et que j'ay été chargé de vous remercier de la part de ce vénérable corps de ce que vous avez bien voulu lui communiquer un si excellent projet. Si vous vouliez encore avoir la bonté de nous informer de temps en temps de ce qui se passe parmi vous touchant l'état de la religion et l'avancement de la véritable sainteté, tous les membres de notre Compagnie le recevraient avec un plaisir sensible et en particulier, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. »

Dans cette même séance, Pictet communiqua encore une lettre de M. Bonnet, résident du roi de Prusse à Londres; dans cette lettre, Bonnet conseillait de faire connaître l'établissement de cette Chambre au docteur Scharp, archevêque d'York, aumônier de la reine. Bénédict Pictet fut prié de lui écrire une missive.

« Il en a montré un projet qu'on a approuvé, disent les registres[1], et on l'a prié d'envoyer cette lettre en même temps que celle à M. Allix dont on a fait la lecture et qui a été approuvée. »

Tout en correspondant avec les chambres de prosélytes suisses et les sociétés étrangères,

[1] Même registre, pag. 82.

Pictet avait une tâche journalière fort délicate à accomplir, celle de veiller moralement à la conduite des prosélytes et de leur donner une instruction religieuse préalable à leur entrée définitive dans l'église; puis il devait prendre des renseignements très exacts sur les mœurs et les antécédents de ces étrangers. Pictet leur don nait aussi de fréquents avis sur leur manière de vivre suivant le rapport qu'il recevait des membres de la Chambre chargés d'y veiller, et il s'acquittait de ce mandat avec une fermeté et un calme vraiment remarquables.

Ce n'était pas toujours une besogne fort agréable ni surtout bien facile que de chercher à découvrir la vérité dans les fourrés inextricables de ces existences aventureuses. Pictet eut quelquefois la satisfaction de se trouver en présence de natures honnêtes et sincères ou d'esprits cultivés et d'un commerce agréable. Mais d'autre part que de fois n'avait-il pas affaire avec des gens de toute espèce, des capucins, des moines, des catholiques romains désireux de tirer bon parti de leur position et de vivre joyeusement aux dépens de leurs protecteurs. Et à côté des Français, que de nationalités diverses se

donnaient rendez-vous à Genève dans des buts suspects : Italiens, Juifs et Turcs !

Une proportion considérable des religieux que Pictet avait mandat d'examiner, étaient sortis de leurs couvents par désir de recouvrer leur liberté individuelle. Notre pasteur, loin de les engager à demeurer dans la ville, leur faisait octroyer un secours immédiat et leur donnait un viatique pour passer outre. C'était ce qu'on a appelé les moines volages. D'autres prêtres arrivaient avec des sentiments plus sérieux, plus respectables, c'étaient ceux qui, préposés à la garde des galères, avaient été entraînés par l'exemple des martyrs de la foi. On les retenait et des secours matériels leur étaient votés pour les aider à vivre jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé des moyens honorables de subsister.

En examinant ces curieux registres de la Chambre des prosélytes qui feraient, disons-le en passant, le sujet d'une étude générale du plus haut intérêt, nous avons acquis la conviction que Bénédict Pictet fut l'âme de cette institution et le moteur principal de ce mécanisme, bien plus compliqué qu'on ne pourrait le croire. Il n'est pas un acte de bienfaisance accompli par

cet établissement qui ne soit dû à son initiative intelligente ou mis à exécution par son zèle infatigable. A mesure qu'on avance dans la lecture de ces annales de la charité chrétienne, on voit, hélas ! le nom aimé de Pictet devenir insensiblement plus rare, pour motif de santé, dans les procès-verbaux, puis disparaître entièrement. Ce zélé protecteur des réfugiés est alors remplacé par M. Gallatin, comme on le lit èn ces termes dans les registres :

« M. le pasteur Gallatin a dit que la vénérable Compagnie des ministres ayant réfléchi sur la perte que l'église avoit fait de l'illustre M. Pictet, pasteur et professeur, que Dieu avoit retiré à luy dès le 10 juin dernier, elle avoit voulu remplir sa place de président de cette Chambre; qu'elle avoit d'abord jeté les yeux sur M. le professeur Turretin l'aîné comme celui qui suivoit en rang le défunt et qui, par ses grandes lumières et son savoir, auroit pu en quelque manière réparer la perte de M. Pictet; mais que M. Turretin s'étant excusé sur ses grandes et fréquentes maladies et n'ayant point voulu deferer aux fortes prières qui luy avoient été faites à cet égard tant par la vénérable Compagnie que par luy-même,

la vénérable Compagnie avoit trouvé à propos de le choisir, et a fait là-dessus un compliment rempli de modestie par rapport à luy-même, surtout de ce qu'il n'entendoit que peu et ne parloit point du tout l'italien, et a fait en peu de mots l'éloge de M. le professeur Pictet que l'on ne sauroit assez regretter. M. Lullin et les autres membres ont répondu à M. Gallatin sur la satisfaction que nous avions de l'avoir pour notre chef... »

Disons en terminant que, jusqu'à sa dernière heure, Pictet ne cessa de travailler dans le sens que nous avons indiqué, et d'être consulté chez lui par ses collègues pour tel ou tel cas difficile, lorsque la maladie ne lui permit plus de se rendre à la Chambre des prosélytes.

Une branche importante du pastorat de Pictet fut son action sur la jeunesse par ses excellents catéchismes, substantiels, intéressants par le fond, attrayants par la forme. De même que ses sermons, ses instructions familières destinées à la jeunesse impressionnaient vivement ses auditeurs. Il préparait ses catéchismes avec un soin tout particulier, et ce n'est pas sans avoir médité et s'être profondément recueilli qu'il s'adressait

à ces « petits » auxquels Jésus donne une si grande place dans son amour. A l'exemple du Maître, les grands chrétiens les ont toujours aimés et respectés. Ce n'est pas pour rien que Luther écrivait un jour à Mélanchton : « La réforme est sauvée, les enfants prient. »

Les catéchismes de Pictet n'étaient pas de ces catéchismes libéraux qui ont été publiés de nos jours, à la honte de l'église chrétienne, livres abstraits et nuageux où apparaît dans toute sa hideuse nudité la négation de ces grands faits qui furent toujours les preuves essentielles de la divinité du christianisme et du Christ; où la personne du Sauveur est rabaissée et toute son œuvre changée en une œuvre d'homme, pages insipides et incolores d'où le surnaturel, ce *sine quâ non* de la religion, se trouve exclus et qui, ainsi privées de l'élément capital, valent à peine un médiocre manuel de philosophie[1].

En donnant pareille nourriture spirituelle à de pauvres enfants qui ont besoin du pain de

[1] Voir la belle et spirituelle critique de ces sortes de catéchismes dans Bungener : *Ce que nous sommes et ce qu'on veut faire de nous*, conférence publiée dans les *Etrennes religieuses*, 1874, pag. 130.

vie pour se fortifier en marchant au-devant de la lutte, les libéraux entendront un jour la voix du remords qui leur redira simplement ces paroles :

« Laissez venir à moi ces petits enfants et ne les en empêchez point[1]... »

« Qui est le père d'entre vous qui donne à son fils une pierre lorsqu'il lui demande du pain? ou s'il lui demande du poisson lui donnera-t-il un serpent au lieu d'un poisson? ou s'il lui demande un œuf lui donnera-t-il un scorpion[2]? »

A la fin de sa carrière pastorale nous voyons le nom de Pictet reparaître dans les registres publics et notamment en deux circonstances que nous mentionnerons pour terminer ce chapitre. Il est question de deux allocutions qu'il prononça devant le Conseil.

La première était la remontrance d'usage adressée aux magistrats. Les registres nous la racontent en ces termes[3] :

« Spectable Pictet, professeur, a ensuite été introduit et invité de s'asseoir et de se

[1] Luc XVIII, 16.
[2] Luc XI, 12.
[3] Séance du Conseil du 31 décembre 1723.

couvrir. Monsieur le premier luy a dit que ce conseil était prêt à entendre sa remontrance tirée de la parole de Dieu, conformement à l'édit.

» Sur quoi ayant pris la parole, il a allégué le passage de l'Apocalypse de saint Jean où notre Seigneur Jésus-Christ se révélant à lui dans l'isle de Patmos lui dit qu'il étoit le premier et le dernier, le commencement et la fin, pour marquer qu'il fallait tout commencer en implorant sa protection et que sa gloire devait être la fin de toutes nos actions. Ce qu'il a appliqué aux réflexions d'actions de grâces que nous devons rendre à Dieu à la fin de cette année pour la continuation de sa protection et de ses bénédictions temporelles et spirituelles; avec les exhortations à nous en attirer la continuation dans la nouvelle année par notre piété et notre droiture dans nos démarches, et surtout dans l'élection présente pour bien choisir des sujets remplis des talents nécessaires pour un emploi de cette importance [1], en ayant par sa grace un grand nombre parmi nous, et a fini par des vœux à Dieu pour nous procurer dans la nouvelle année sa protection

[1] Election des syndics.

sur l'Etat et sur les membres qui le composent. Après quoi il s'est retiré. »

Le 2 janvier 1724, Pictet se présente pour la dernière fois devant le Conseil et adresse aux syndics un discours dans lequel il établit la nécessité et l'utilité des magistrats dans les sociétés bien réglées.

Pour résumer la carrière pastorale de Bénédict Pictet, on peut bien dire qu'il consacra la majeure partie de son temps et de sa peine aux pauvres et aux affligés. Nul ne savait mieux parler selon leur cœur aux gens en deuil; ses consolations étaient si efficaces que sa présence seule paraissait un bienfait. Les témoins de ses prières auprès du lit des mourants, et les malades rendus à la santé, conservaient comme un précieux trésor le souvenir des exhortations de l'excellent pasteur.

Pour faire toucher du doigt toute la puissance du ministère de Pictet, laissons parler Jacob Vernet, il en dira plus par la confession suivante : « Je vis entrer le célèbre professeur Bénédict Pictet qui me demanda la demeure d'une femme âgée et mourante qui désirait sa visite. Je le conduisis dans ce logis et, par une curio-

sité d'enfant, je demeurai dans la chambre voisine pour entendre M. Pictet. Ses paroles et surtout sa prière bouleversèrent mon âme; la figure angoissée de la malade qui reprenait peu à peu un calme et une expression célestes, me causa une émotion indescriptible et je résolus de me vouer à ce ministère dont les bénédictions sont si visibles auprès des êtres souffrants... »

En voyant l'impression produite sur Vernet par le pastorat de Bénédict Pictet, on conçoit facilement l'influence considérable qu'il devait exercer sur son troupeau, et l'on n'est pas étonné d'apprendre qu'en visitant ses malades il eut la joie de constater à plusieurs reprises les heureux effets de son ministère, qui produisit par exemple des réconciliations et des restitutions importantes. Reprenons maintenant le fil des travaux et des occupations qui alimentèrent l'activité de Pictet dans ses dernières années.

CHAPITRE VIII

Pictet et les savants de son temps.

Durant sa longue carrière ecclésiastique et académique, Bénédict Pictet eut l'occasion de voir plusieurs savants de la Suisse ou de l'étranger, soit qu'il allât les visiter, soit que ceux-ci vinssent à Genève; il entretint des rapports journaliers avec ses doctes collègues de l'église et de l'école, et nous les ferons, dans le cours de ce chapitre, rapidement passer en revue devant les yeux de nos lecteurs.

Commençons par les savants du dehors, en tête desquels se place, aussi bien par ordre chronologique que sous le rapport de la valeur intel-

lectuelle, le digne Gernler qui était venu à Genève et avait connu Pictet tout jeune encore, mais qui avait produit sur l'enfant une impression inaltérable.

Lucas Gernler, surtout connu par sa participation à la rédaction de la formule du Consensus helvétique, naquit à Bâle en 1625; son père était alors le principal prédicateur de Saint-Pierre. Gernler termina ses études théologiques et devint candidat à l'âge de vingt ans. Selon l'usage accoutumé de ce temps-là, le jeune homme entreprit alors des voyages, afin d'apprendre à connaître personnellement d'autres églises et leurs principaux représentants. Dans ce but il visita Genève où il séjourna quelque temps, puis Paris et les plus importantes villes de l'Allemagne et des Pays-Bas. Partout il noua des liaisons durables avec les principaux théologiens, comme le témoigne sa correspondance conservée dans les archives ecclésiastiques de Bâle. De retour dans cette cité, il fut nommé en 1649 *diaconus communis*, c'est-à-dire, diacre général de toutes les églises de la ville, puis en 1653 *archidiaconus*, archidiacre ou second diacre de la cathédrale, et déjà en 1656 *antistes*,

doyen, c'est-à-dire, premier pasteur de la cathédrale.

Cette même année il fut nommé docteur en théologie et professeur des *loci communes* et des *controversiae theologicae,* charge qu'il échangea en 1665 contre celle de l'explication de l'Ancien Testament. Ce qui prouve combien déjà il était préoccupé de la question du dogme, à la défense duquel son souvenir est indissolublement lié, c'est le sujet du discours qu'il prononça lors de sa nomination comme docteur : « An et quatenus electi de sua electione et salute hoc in seculo possint ac debeant esse persuasi[1]. » C'est pourquoi il s'opposa aux tentatives conciliatrices que Duraeus fit pour réunir les partis réformés, lors de ses voyages en Suisse en 1662 et 1666.

Gernler a laissé plusieurs écrits, entre autres un *Syllabus controversiarum* qu'il composa en collaboration de Buxtorf, l'adversaire de Cappel et Rod. Wettstein. Ce Syllabus, destiné avant tout à l'usage des étudiants dans leurs disputes théologiques, n'était, pour ainsi dire, que le pré-

[1] Si et jusqu'où les élus peuvent et doivent, dans ce siècle, être persuadés de leur élection et de leur salut ?

liminaire de la fameuse formule du Consensus helvétique.

Parmi les œuvres théologiques de Gernler, il faut encore citer ses *Disputationes in confessionem helveticam* [1], ainsi que plusieurs autres dissertations.

Cet homme, dit Herzog, tout cuirassé qu'il était de l'orthodoxie scolastique, n'en montrait pas moins du cœur pour les besoins de l'église dans le sens pratique. C'est à son intervention auprès des autorités qu'on doit la fondation de l'orphelinat de Bâle, ce fut lui qui s'occupa de l'extension convenable du culte public et qui pourvut le gymnase d'une nouvelle classe. Il mourut en 1675 [2].

A sa mort B. Pictet lui dédia une élégie latine dont nous allons citer quelques vers et qui portait pour titre [3] : *Benedicti Picteti lachrimae in obitum viri incomparabilis D. D. Lucae Gernleri*

[1] Disputes sur la Confession helvétique.

[2] Voir à son sujet l'*Athenae rauricae* du professeur Herzog, Bâle 1778, pag. 48-50. Hagenbach, *Histoire de la Confession de Bâle*, 1827, pag. 167 et suivantes.

[3] Larmes de B. Pictet sur la mort de l'incomparable D. D. Lucas Gernler, docteur en sainte Théologie, et très

S. S. Theologiae doctoris et in inclyta Rauracorum Academia professoris celeberrimi nec non Ecclesiae pastoris fidelissimi Antistis venerandi. Dans cette pièce, il s'écrie[1] :

Plange orbis, lachrymas profunde, plange;
Planctum vox lugubris sequatur Eheu?
Magnum orbis jubar occidit dolendum est
Magnum orbis decus hunc reliquit orbem
Suspira Helvetia ingemisce tota,
Tristique æthera fac sonare lesso,
Defecit tua lux, tuumve sydus
Decidit tua pulchrior corona...

célèbre professeur dans l'illustre Académie de Bâle et non moins très fidèle pasteur et doyen de l'église; pièce inédite.

[1] Pleure, terre, répands des larmes et qu'un lugubre « hélas! » suive nos pleurs.

Il faut se lamenter sur la disparition du grand astre de la terre. La grande gloire du globe a quitté ce monde. Soupire, gémis, Helvétie tout entière. Fais résonner les airs de tes tristes lamentations. Ta lumière est éteinte, ainsi que ton astre; ta plus belle couronne est tombée...

Elle est donc fermée cette bouche d'or d'où sortaient des paroles plus douces que le miel, par lesquelles il donnait un soulagement aux malheureux, un baume aux malades, une consolation aux mourants, un repos aux âmes troublées, une salutaire impression à tous.

Par ses paroles aussi cet homme transmettait aux

Et plus loin :

Os ergo tacet illud aureum, unde
Melle oratio dulcior fluebat
Quo dabat miseris levamen, agris
Lenimen, morientibus solamen,
Turbatis requiem, omnibus stuporem
Quo cœlestia jussa deferebat
Quo mysteria sacra publicabat
Et quo dogmata falsa diluebat...

Enfin il termine par ces vers :

At jam templa habitat coletque Olympi
Aeternum celebrans Monarcham Olympi,
Christi discipulum esse gloriatur.
Ergo pausa sit et modus dolori
Et justas lachryma audiant habenas

autres les ordres célestes, expliquait les mystères sacrés et réfutait nettement les faux dogmes.....

Et il habite déjà les temples éternels; il vit sur les hauteurs de l'Olympe adorant le Roi des rois, et il se glorifie d'être disciple de Jésus-Christ. Qu'il y ait donc un arrêt et une borne à la douleur, un juste frein à nos larmes. Chantons au contraire la félicité de celui qui est maintenant en possession de tant de biens, qui a le ciel pour patrie, Dieu pour maître, Jésus pour docteur, les anges pour confrères!

Fœlicem celebrare praestat illum,
Cui tot commoda contigere functo
Cui cœlum patria est, Deusque princeps
Christus doctor et Angeli sodales.

Pictet eut aussi des rapports avec Pierre Allix qu'il connut à Paris. Ce dernier était né à Alençon [1], où son père exerçait avec distinction une charge de pasteur. Le jeune Allix, doué des qualités essentielles à la théologie, fit toute son instruction sous la direction paternelle. Pour compléter ses études on l'envoya passer quelque temps aux universités protestantes de Saumur et de Sedan. Reçu ministre, Pierre Allix occupa différents postes de pasteur en France jusqu'au moment de la révocation de l'édit de Nantes, où tout ecclésiastique réformé devait quitter le royaume dans l'espace de quinze jours; il passa en Angleterre avec sa femme [2] et ses trois enfants. Jacques II lui accorda une patente pour créer une église française du rite anglican. Trois ans de séjour en Angleterre avaient suffi pour lui donner une connaissance

[1] Né en 1641, mort à Londres en 1717.
[2] Marguerite Roger.

complète de la langue du pays où il avait cherché l'hospitalité; nous le voyons composer et publier en anglais un ouvrage[1], vraiment très remarquable, qu'il ne manqua pas de dédier au roi comme témoignage de sa gratitude. Nommé docteur honoraire en théologie des universités d'Oxford et de Cambridge, il acquit en Angleterre une telle réputation qu'il fut désigné par le clergé de ce pays pour écrire l'histoire des conciles.

« Le parlement, dit Chauffepié, avoit une si haute estime de la capacité d'Allix pour exécuter cet important dessein, qu'il décida que tout le papier qu'on feroit venir de Hollande pour l'impression de cet ouvrage seroit exempt des droits d'entrée[2]. »

Allix était aimé et estimé de tous les savants de son temps et il sut même rencontrer chez les catholiques un jugement honorable et impartial.

« Le docteur Allix, dit un de ses biographes,

[1] *Defence of the Christian religion.*

[2] Cette publication devait former sept volumes in-folio. Elle ne parut pas, faute d'un nombre de souscripteurs suffisant, et ce beau monument scientifique est demeuré à l'état de projet.

avoit beaucoup d'amis avec lesquels il entretenoit un commerce régulier. Extrêmement zélé pour la Religion protestante, il étoit toujours prêt à en prendre la défense contre les attaques de ceux de l'Eglise romaine. Il désiroit passionnément de réunir les protestants, surtout les luthériens avec les réformés, et il consulta souvent là-dessus avec les ministres de Genève, de Hollande et de Berlin. Il avoit une profonde connoissance de toutes les sciences... Il possédoit très bien l'hébreu, le syriaque et le chaldéen, et comme il avoit une vaste lecture et une excellente mémoire, il étoit en quelque sorte une bibliothèque vivante et sa conversation étoit à la fois agréable et instructive [1]. »

Une autre relation de Pictet fut Basnage dont la célébrité théologique mérite bien les quelques lignes que nous lui consacrons. Fils de Henry Basnage, il était né à Rouen le 8 août 1653. Après ses premières études classiques, faites à Saumur sous la direction de Tannegui le Fèvre qui le prit

[1] Son fils aîné, Pierre, marcha sur ses traces. Reçu docteur en théologie à l'université de Cambridge, il fut nommé chapelain ordinaire du roi. En 1734 il était doyen d'Ely. Les détails de sa vie sont fort peu connus.

en affection, il vint à Genève suivre les cours de Mestrezat, Turretin et Tronchin, pour les achever ensuite à Sedan sous Jurieu et Le Blanc de Beaulieu. De retour à Rouen, il fut choisi pour remplacer Etienne Lemoinne parti pour Leyde, Basnage fut désigné pour prêcher devant le synode de Normandie, réuni à Saint-Lô, et y obtint. au dire de Bayle, un éclatant succès. Après son mariage avec Susanne Du Moulin, petite-fille du célèbre théologien de ce nom, il partagea son temps entre les soins de son ministère et l'étude de l'histoire. Lors de l'interdiction de l'église de Rouen en 1685, il passa en Hollande où il vécut dans le cercle d'amis sûrs et dévoués. En 1709 il fut nommé pasteur de l'église française de la Haye. Le grand pensionnaire Heinsius qui l'aimait beaucoup et qui appréciait en lui non-seulement le théologien, mais encore le diplomate, l'employa dans différentes négociations, ce qui fit dire plus tard à Voltaire que « Basnage était plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. » Les talents politiques du pasteur français ne l'empêchaient point de vaquer à ses devoirs et de se livrer aux travaux théologiques, à en juger par les nombreux ouvrages qu'il a laissés.

Bénédict Pictet connut également du Bosc, une des gloires du refuge quant à l'éloquence. Moins docte et moins dissertante que celle de Claude, la prédication de Pierre du Bosc était infiniment plus homilétique et pastorale. Elie Benoît nous le donne comme bon philosophe, solide théologien, critique judicieux, intelligence belle, ornée et pleine d'élévation.

M. de Félice nous dit de lui : « L'éloquence de sa parole facile et naturelle, sa pure et belle physionomie avaient un si grand charme, que Louis XIV lui-même, assurément mal disposé, fut séduit. Lorsque, en 1668, les églises firent une démarche solennelle auprès du roi pour solliciter la maintenue des chambres de l'édit, du Bosc, admis seul à l'audience du monarque avec le député général M. de Ruvigny, prit la parole et força bientôt le roi distrait à l'écouter. « Madame, dit Louis XIV à la reine après l'audience, je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux; » et se tournant vers les autres assistants, il ajouta : « Il est certain que je n'avais jamais ouï si bien parler. »

L'archevêque de Paris redoutait beaucoup l'influence de du Bosc et fit tous ses efforts pour

empêcher la nomination de ce ministre à l'église de Charenton.

Du Bosc fut pasteur en Normandie et il desservit pendant de nombreuses années l'église de Caen, résistant fortement, pour lui rester fidèle, à tous les appels qu'on lui adressait ailleurs.

Il a laissé de nombreux sermons imprimés qui perdent sans doute à la lecture, et parmi lesquels nous citerons la *Censure des tièdes,* discours prononcé à Charenton en 1670[1].

Un camarade d'études de Pictet, en grand renom plus tard, fut Daniel de Superville qui naquit à Saumur en août 1657; il était, comme on le voit, contemporain de notre théologien.

Sa famille, qui existe encore en Hollande, était béarnaise et avait embrassé la réforme. Destiné au ministère évangélique, le jeune de Superville fit sa première instruction à Saumur, puis il vint la compléter à Genève; plus tard il obtint une vocation à l'église de Loudun. Chassé du royaume par la révocation de l'édit de Nantes, il gagna

[1] Du Bosc avait pris pour texte ces paroles du second livre des Rois : « Nous mourons tous et nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour. »

Rotterdam, où il exerça une charge de pasteur au grand contentement de son nombreux troupeau.

Voici la caractéristique que Chauffepié donne de cet homme :

« Doux, obligeant et engageant, il avait beaucoup de politesse et de facilité d'expression, une imagination vive, une mémoire qui le servait à point nommé, une droiture à toute épreuve. »

En fait d'ouvrages on a de lui ses *Lettres sur l'église affligée,* des *Sermons,* un volume intitulé *Les vérités et les devoirs de la religion chrétienne, Le vrai communiant ou le Traité de la Cène.*

Comme on l'a remarqué, il soutient sans trop de désavantage la comparaison avec Saurin ; la douceur et l'onction sont ses qualités principales, mais son style est un peu diffus.

Une des relations les plus illustres que Pictet ait faites, fut sans contredit l'archevêque de Cantorbery, Guillaume Wake.

Ce dernier naquit en 1657 et eut pour père Guillaume Wake de Blandfort, gentilhomme de la province de Dorset. Le 28 avril 1676, il fut immatriculé au collége de Christ-Church à Oxford, le 26 octobre de la même année, il fut reçu

bachelier et trois ans plus tard, le 27 juin 1679, il passait maître ès arts. Il entra ensuite dans les ordres et fut nommé prédicateur de la société de Grays-Inn; sous le règne de Jacques II il accompagna, en qualité de chapelain, le vicomte Preston dans son ambassade en France. De retour en Angleterre il se distingua par plusieurs écrits contre la religion romaine. Le 24 juillet 1689 il se fit recevoir docteur en théologie. Après la révolution il fut nommé sous-clerc du Cabinet et chapelain ordinaire du roi Guillaume et de la reine Marie, et un peu plus tard chanoine de Christ-Church, en remplacement du docteur Henri Aldrich qui venait d'en être fait doyen. Après avoir occupé un poste à la cure de Saint-James de Westminster, il devint doyen d'Exeter. Nommé évêque de Lincoln en 1705, il fut transféré en 1715 à l'archevêché de Cantorbery, où il fut confirmé quelqnes mois après.

Il mourut à Lambeth le 24 janvier 1736, laissant plusieurs ouvrages renommés[1]. M. Burnet

[1] *La préparation à la mort*, sous forme de lettre à une jeune dame de qualité, en France, 1688. — Traduction anglaise des *Véritables épîtres des pères apostoliques*, 1693. — Exhortations à son clergé. — Catéchisme et sermons.

appelle Wake un homme d'un savoir éminent, un excellent écrivain, un bon prédicateur, et ce qui l'emporte sur tout cela, un chrétien d'une vie exemplaire.

Pictet fut en outre lié avec tous les théologiens et philosophes qui, à cette époque, honoraient Genève de leur savoir et de leurs talents. Celui que Pictet préférait à tous était Antoine Léger, fils d'Antoine, né à Genève en 1652. Après d'excellentes études, Léger exerça d'abord le pastorat dans la campagne [1], puis revint en ville prendre un rang distingué dans la carrière académique; il fut l'auteur de plusieurs dissertations publiées entre les années 1705 et 1715.

Ses sermons ne furent imprimés qu'après sa mort. Comme il ne les destinait pas à l'impression, les discours que Léger a laissés ne sont guère que le canevas de ceux qu'il prononçait en chaire [2]. Ces sermons, comme on l'a très judicieusement observé, manquent d'appli-

— Une traduction, de français en anglais, d'une lettre de quelques ministres huguenots réfugiés en Allemagne, sur la persécution. — Brochures diverses.

[1] Chancy.

[2] Sermons sur divers textes, in-8°, Genève 1720.

cation pratique, parce que le pasteur la faisait en prêchant.

Léger a écrit plusieurs traités qui sont demeurés inédits[1]. Il mourut en 1719, laissant plutôt une réputation de dialecticien que de théologien.

Bien que Pictet ne partageât en aucune façon les opinions du célèbre Jean Leclerc, il le compta néanmoins parmi ses amis. Leclerc naquit à Genève; il y fit ses études en 1675, et s'y imprégna des doctrines philosophiques de Chouet. Après quelque hésitation d'entreprendre des études théologiques, en raison de la signature du Consensus, exigée pour l'admission au saint ministère, il passa par-dessus ses scrupules, étudia la théologie, signa le formulaire; mais, se sentant mal à l'aise à Genève, il résolut de chercher des lieux où il pût se nourrir à son aise de la doctrine des remontrants; il alla donc à Saumur compléter encore ses études et de là à Amsterdam. Sur la terre classique de l'arminianisme il se sentait plus libre et partant plus heureux que

[1] *Traité sur l'idolâtrie.*
» » *le juste et l'utile.*
» » *l'Eglise.*
Commentaire sur l'épître aux Romains.

dans la cité de Calvin, à en juger du moins par les lignes qu'il adressa à son ancien professeur Tronchin qui l'avait en vain pressé de se fixer dans notre patrie : « J'aurais consacré mes services à ceux au milieu desquels j'ai été élevé, si je n'avais été exposé à voir ma patrie devenir pour moi une marâtre et les hommes qui font peser leur joug sur cette cité libre, me chasser par leur tyrannie. J'aurais, je l'avoue, une existence bien plus douce dans mon pays que dans cette Hollande où me voilà, s'il m'avait été permis d'y vivre indépendant parmi les hommes, mais lorsque je pense à quelle misérable servitude il aurait fallu me soumettre, mon regret du sol natal n'en est pas peu diminué[1]. »

N'oublions pas de mentionner parmi les hommes d'étude que nous groupons autour de Pictet Charles Chais, l'un des esprits les plus cultivés de l'époque. Né à Genève en janvier 1701, il occupa le poste de pasteur de l'église de la Haye en 1728. Il fut reçu de la Compagnie des pasteurs de Genève en 1731, et membre de la Société hollandaise des sciences de Harlem et de celle

[1] La famille Leclerc était originaire de Beauvais en Picardie, et avait reçu le droit de bourgeoisie à Genève.

des arts de Dublin. On doit à Chais la belle édition qu'on a faite à la Haye de l'*Histoire chronologique de France,* par le président Hénaut.

Chais avait encore beaucoup travaillé aux vingt-cinq premiers volumes de la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*. Ce fut un collaborateur assidu de la *Bibliothèque raisonnée* et de la *Nouvelle Bibliothèqne germanique*[1].

Quelques hommes peu connus, quoique intéressants, appartiennent à la pléiade au milieu de laquelle brillait Pictet.

Un mot sur Durand, né en 1677, ministre du saint Evangile[2].

Il publia en 1703 un recueil historique où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus mémorable

[1] Ses principaux ouvrages sont :
Instruction abrégée sur les premiers principes de la religion chrétienne. Catéchisme historique et dogmatique. Le sens littéral de l'Ecriture Sainte, traduit de l'anglais de Stackhouse. *La Sainte Bible, avec un Commentaire littéral*, composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglais. Cette publication, commencée en 1742, fut achevée en 1760. Cinq volumes. — *Lettres historiques et dogmatiques sur le Jubilé et les Indulgences.*

[2] Il fut aussi régent de la quatrième classe du collége.

pendant plusieurs siècles dans les principaux royaumes de l'Europe; ce récit est accompagné de réflexions intéressantes.

Mentionnons aussi Antoine Chopy, né à Narbonne en 1674. Destiné d'abord à la théologie, qu'il alla étudier à Paris, il s'en dégoûta et se tourna vers les lettres.

Chopy avait des aptitudes universelles. Sans posséder les qualités premières du poëte, il maniait aisément les vers français et latins; mais il avait surtout un grand talent de critique. Il a donné une explication de l'*Epître dédicatoire* d'un certain Pescennius Niger au cardinal Hypolite d'Este.

De la littérature, Chopy passait souvent à la science et même aux arts. Il publia une carte du lac de Genève et des environs en 1730. Chopy s'occupait aussi de la peinture; il a fait de jolies miniatures, et des vignettes pour quelques publications illustrées.

On est frappé, en étudiant l'histoire littéraire de Genève au XVI[e] et au XVII[e] siècle, de voir combien les esprits étaient tournés de préférence vers la théologie. L'estime et la considération que le clergé genevois a toujours méritées

et obtenues à cette époque, contribuaient nécessairement à augmenter le nombre des théologiens. Au temps de Pictet, la jurisprudence et la philosophie commencèrent à avoir des adeptes. Les arts, comme nous le verrons, n'étaient point délaissés, mais une remarque à faire en passant, c'est qu'au milieu de tous ces hommes célèbres dans tous les genres de sciences et de littérature, on ne trouve aucun poëte illustre. Pictet, auteur des Psaumes, est à peu près le seul qui apparaisse dans cet art. Senebier observe avec justesse que la plupart des écrivains genevois, profonds dans l'invention et la déduction de leurs idées, sont faibles pour le coloris et pesants dans le style : ces défauts naissent évidemment de la gravité et de la réflexion que le sentiment de la liberté inspire, que le goût de prononcer sur les objets importants du gouvernement nourrit. On s'élève avec des hommes accoutumés à balancer froidement les intérêts politiques, à calculer minutieusement tous les rapports qui dépendent du commerce; on entend souvent approfondir des sujets sérieux, analyser avec scrupule les idées, les volontés des autres; on prend le ton général, et l'on échange

la légèreté des grâces contre la solidité de la raison.

Si de la théologie nous passons aux autres branches de culture intellectuelle, à cette époque nous devons d'abord donner un souvenir à Jean-Antoine Gautier. Né à Genève en 1674, ce dernier fut professeur de philosophie en 1696, conseiller en 1723, et acheva sa carrière en 1729.

Il composa une histoire de Genève, demeurée manuscrite, mais qui offre au lecteur tout ce qu'il peut désirer sur la constitution de Genève, ses antiquités, ses droits, ses guerres et sur tous les événements remarquables de son glorieux passé. Brueys, dans ses *Mémoires historiques,* fait un grand éloge de Gautier qu'il peint comme un historien judicieux et impartial.

Les sciences naturelles comptaient quelques représentants dans les personnes de Sabourin, Jean-Ami Le Fort, les deux Tollot, Pierre Bardin, Butini.

Sabourin, né à Genève et maître en chirurgie, dont les *Mémoires de l'Académie des sciences,* de Paris, année 1702, et le *Journal des Savants* de 1705 font un grand éloge, s'occupait de décou-

vertes fort utiles sur de nouveaux procédés d'amputation, tandis que Le Fort enrichissait la science de ses thèses sur l'anatomie et d'une traduction d'un traité remarquable sur la peste.

Né à Genève, Le Fort avait fait ses études dans notre ville jusqu'en 1703. Puis il se rendit à Marbourg afin d'y étudier la médecine, et il demeura dans cette localité jusqu'en 1705. Reçu docteur à Valence, il passa deux ans à Montpellier où il se forma à l'école de Vieussens et de Chirac.

Aimé Tollot [1] et Jean-Baptiste Tollot [2], tous deux nés à Genève, s'occupaient de sciences naturelles. Bardin travaillait avec Manget à la *Bibliotheca medica*. On sait que Manget voulut lui faire honneur de son travail, mais Bardin refusa.

Jean-Robert Butini [3] étudia la médecine avec succès, et il eut beaucoup de part à un livre intitulé : *Traité de la maladie du bétail,* publié par la Société de médecine.

Butini écrivit aussi dans le genre de l'histoire;

[1] Docteur en médecine, né en 1674, mort en 1751.

[2] Maître apothicaire, né en 1698, mort en 1773.

[3] Né à Genève en 1681, mort en 1714.

il composa une dissertation pour prouver, par la position des lieux et le sens d'un morceau du premier livre des Commentaires de César, que ce dernier avait élevé près de Genève un retranchement le long du Rhône sur la rive gauche, pour fermer le passage aux Helvétiens dans les Gaules, et non depuis la ville de Nyon jusques à la montagne voisine.

Les sciences mathématiques étaient représentées par un homme qui fut dans le genre un véritable prodige : Nicolas Fatio de Duillier[1]. Bien que ce dernier appartînt par sa naissance à un autre canton de la Suisse et que par sa carrière il passât une majeure partie de sa vie à l'étranger, on peut le revendiquer cependant comme une des gloires de Genève où il fut élevé et dont il fut reçu citoyen.

« Cet homme qui a travaillé au delà de ce qu'on peut imaginer[2], quand on le juge non-seulement par les ouvrages qu'il a publiés, mais par une

[1] Fils de Jean-Baptiste Fatio, né à Bâle le 26 février 1664, reçu bourgeois de Genève en 1678, membre de la Société royale de Londres en 1688, mort dans le comté de Worcester, en Angleterre, en avril 1753.

[2] Senebier, *Histoire littérature de Genève*, III, 155.

partie de ses manuscrits, que M. Le Sage possède, par la multitude des projets qu'il a formés, des découvertes qu'il a faites et dont à peine il parlait; cet homme qui fut l'ami de Newton, d'Huyghens, de Jacques Bernouilly; qui avait appris de Newton le calcul de l'infini et qui l'avait enseigné à de Moivre; qui, après avoir été lié avec Leibnitz et Jean Bernouilly, fut brouillé avec eux pour avoir pris parti contre Leibnitz dans sa dispute sur l'invention des calculs supérieurs: cet homme illustre à tant de titres est à peine connu aujourd'hui dans la république des Lettres, ou du moins on ne le voit plus cité nulle part, ni nommé dans l'histoire des Sciences qu'il a si avantageusement cultivées... »

Et pourtant quelle carrière scientifique que la sienne! Ses débuts, très brillants par les talents extraordinaires qu'il déploya dès sa jeunesse, furent cependant gênés par le fait qu'il appartenait à la religion protestante; c'est ainsi que Colbert lui refusa en 1681 une place dans l'Académie des sciences de Paris, avec pension.

Fatio réalisa pleinement les prédictions du voyageur Burnet qui, passant en Suisse en 1685, le vit à l'âge de vingt-deux ans, et déclara qu'il

était né pour étendre la philosophie et les mathématiques au delà des bornes où elles étaient renfermées.

Fatio s'occupait de tout. On lui doit de savantes recherches sur la distance du soleil à la terre et sur les apparences de l'anneau de Saturne. Il découvrit une manière de travailler les verres de télescope, de percer les rubis et de les appliquer au perfectionnement des montres, de mesurer la vitesse d'un vaisseau et d'observer les astres pendant une navigation.

Les arts florissaient à Genève dans la personne de Dassier[1] et de Gardelle. Le premier de ces artistes fut un graveur émérite. Son père, graveur lui-même, et employé à la confection des monnaies de la république, ne tarda pas à reconnaître les talents et les aptitudes qui rendaient le jeune homme capable de suivre cette carrière difficile. Il le plaça à l'âge de dix-huit ans chez Maugers, graveur de la monnaie à Paris. Au bout de fort peu de temps, et avec un désintéressement que l'on rencontre assez fréquemment chez les artistes, Maugers se voyant dé-

[1] Né à Genève le 17 août 1676 et mort le 12 novembre 1763.

passé par son élève, le mit dans les mains d'un fameux graveur médailliste, nommé Rottiers. Revenu à Genève avec une petite fortune qui était loin de le dispenser du travail, Dassier entreprit de graver les médailles des grands hommes du siècle de Louis XIV : il frappa soixante et douze médailles, de douze lignes de diamètre, qu'il dédia au duc d'Orléans, régent de France.

Dassier travailla ensuite aux médailles des vingt-quatre réformateurs les plus célèbres, qu'il présenta à mylord Wake, archevêque de Cantorbéry, dont la médaille était en tête de la collection.

Il grava encore de la même manière les principaux théologiens de l'église de Genève.

Durant un séjour qu'il fit à Londres, il reproduisit les têtes des rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Georges II, ainsi que celles des principaux savants de la Grande-Bretagne. A la suite de ces beaux travaux, il refusa modestement la place de graveur de la monnaie que le roi d'Angleterre lui offrit, car, ainsi que l'a judicieusement observé un auteur de notre pays, « un Genevois qui pense, a tou-

jours préféré sa liberté et ses mœurs aux plus grands avantages étrangers. »

De retour dans sa patrie, et durant les troubles qui affligèrent la république de Genève depuis 1734 jusqu'en 1738, Dassier se livra à des œuvres nationales. Il fit les médailles de Louis Le Fort, du jubilé de la réformation et celle qui porte l'inscription : « Concordia restituta, Respublica pacata. »

Quelques années plus tard, lors d'un séjour qu'il fit à Turin où il gagna l'estime du roi de Sardaigne, Dassier, âgé de soixante-sept ans, grava la médaille de ce dernier et la fit si ressemblante que le duc de Chablais, qui n'était alors âgé que de cinq ans, reconnut le roi par une exclamation. On peut dire en terminant que jamais artiste n'a eu plus d'exactitude de travail et de rapidité d'exécution que Dassier.

Gardelle (Robert)[1] fut à la fois peintre et graveur. Après un séjour à Cassel, il se rendit à Berlin où il fit le portrait des membres de la famille royale et copia deux tableaux, représentant Charles XII, et Auguste, roi de Pologne, qu'on peut voir à la bibliothèque publique de

[1] Né à Genève en 1682, mort à Paris en 1766.

notre ville. En revenant à Genève, il peignit le landgrave de Hesse et sa cour.

Il ne séjourna pas longtemps sur les rives de notre lac où il était arrivé en 1712. Il repartit bientôt pour Paris dans le but de se perfectionner dans l'art du portrait en travaillant sous l'habile direction de Largilière. C'était un artiste infatigable.

Comme on vient de le voir par la seconde partie de ce chapitre, Genève soutenait dignement sa réputation littéraire et scientifique, et dans les années qui suivirent la mort de Pictet notre ville maintint encore avec éclat sa vieille renommée. « Le mouvement continuel des troubles politiques, dit Thourel[1], est ordinairement peu propre au progrès du peuple et au développement des ressources de l'industrie; cependant Genève n'était pas restée stationnaire depuis l'année où la politique prit le pas sur tous les intérêts. Les sciences et les lettres y furent cultivées avec fruit par des hommes supérieurs, bien faits pour soutenir la vieille réputation de l'Académie genevoise. La théologie comptait parmi ses plus illustres adeptes les deux Turre-

[1] Thourel, *Histoire de Genève*.

tin, Antoine Maurice, le jeune Jacob Vernet, Charles Chais, Claparède; la science du droit Jean-Jacques Burlamaqui, Jean-Pierre Sartoris; la médecine l'élève du grand Bœrhaave, Théodore Tronchin; les sciences naturelles, les mathématiques et la philosophie, Jean-Louis Calandrini, Gabriel Cramer, Godefroi, Lect, Jallabert, Fatio de Duillier, Micheli Du Crest... »

CHAPITRE IX

Pictet, ses amis, sa correspondance.

On conçoit aisément qu'un homme de l'importance de Pictet, qui avait noué tant de relations à l'étranger, soit par les voyages qu'il fit pendant sa jeunesse, soit par l'accueil hospitalier qu'il offrait à Genève aux jeunes gens qui venaient des pays lointains y faire leur éducation, on conçoit, disons-nous, qu'un tel homme dut entretenir une correspondance considérable.

C'est à cette partie importante de ses occupations que nous consacrerons ce chapitre, en rappelant que l'étude de la correspondance d'un théologien est peut-être le moyen le plus sûr qui nous soit donné de le connaître et de l'ap-

précier, tant le cœur de l'homme se découvre naturellement dans ce qu'il écrit lui-même ou ce que les autres lui confient..

Parmi les correspondants de Pictet, le premier par ordre chronologique c'est Guillebert, qui lui adresse de Hollande une lettre des plus sympathiques. Ce Jean Guillebert avait fait ses études de théologie à Sedan, où il publia des thèses sur la justification[1].

Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Harlem dont il desservit l'église française de 1686 à 1692, date de sa mort. Il avait fait imprimer à Amsterdam, en 1687, des sermons sur différents textes de l'Ecriture. Il ne faut pas le confondre, soit dit en passant, avec Jacques-Gédéon-Guillebert de Secqueville, de Bayeux, qui étudia la théologie à Genève, en 1667, devint ministre à Sancourt, puis à Tours, et qui fut plus tard réfugié à Londres où il servit les églises de Swallow Street et du Quarré.

« Monsieur, écrit Jean Guillebert à Pictet dans une lettre datée de Harlem, j'ay receu avec bien

[1] Theses theologicae de certitudine quam quis habere possit et debeat de sua coram Deo justifcatione.

de la reconnaissance les obligeantes marques qu'il vous a pleu de nous donner de votre souvenir et je me tiens fort heureux de voir que j'ay toujours quelque place dans votre mémoire. C'est un effet de votre bonté dont-je vous suis infiniment redevable, aussi bien que de l'intérêt que votre charité vous a fait prendre dans nos malheurs généraux et particuliers. Il faut avouer que la main de Dieu s'est bien appesantie sur nous depuis quelque temps et que les épreuves dont elle nous a visités n'en trouveront guères de pareilles dans tous les siècles. Mais il faut en mesme temps reconnoistre que ce grand Dieu nous a chatiés en Père, et que s'il a permis que nous ayons esté comme accablés par le poids des maux que nous avons soufferts, il ne nous a pourtant pas encore tellement abandonnés qu'il n'ait eu le soin de nous présenter dans nos disgraces de justes sujets de consolation. Dans le mesme temps que nous avons esté chassés de notre patrie, la Providence nous a préparé des lieux de refuge où nous avons esté receus avec toute la tendresse possible. C'est ce qu'ont éprouvé ceux de nos frères que la tempête a poussé dans vos quartiers, et nous avons appris avec

joye qu'on a fait tout ce qu'on a pu pour essuyer leurs larmes et pour adoucir leurs ennuis..... »

Mentionnons ensuite Chion, pasteur au Pont en Royant, qui écrit à Bénédict Pictet en date du 9 mai 1682 pour lui recommander un jeune coreligionnaire, M. Chalvet, prêt à partir pour Genève. Le ministre français profite de cette occasion pour réclamer la continuation de l'amitié du pasteur genevois, et pour lui donner des nouvelles du synode qui venait de se terminer à Saint-Marcelin. Il demande aussi à Pictet un envoi de livres, car Genève a toujours été, à cette époque, l'arsenal littéraire où venait s'approvisionner la France.

Voici maintenant quelques lignes de Franconis, réfugié en Hollande :

« Il y a très longtemps, Monsieur et très honoré frère, que je fais dessein tous les jours de me donner l'honneur de vous écrire, et je n'aurois pas tant tardé à m'acquitter de ce noble devoir s'il s'étoit passé en ce pays des choses dignes de vous être mandées. J'ay fait conscience de vous faire perdre du temps à la lecture d'une lettre pour vous dire seulement qu'on ne peut pas avoir plus d'estime, plus de vénération et

plus d'attachement pour une personne que j'en ay pour vous, car je me persuade que vous me faites la justice de le croire et que, si j'ay gardé un si long silence à votre égard, ce n'est point du tout par oubly ny par ingratitude.....

» Pour vous dire des nouvelles de M. Jurieu, il a été assez malade pendant quelque temps. Mlle Jurieu, qui me fait la grâce de m'aymer, s'informoit encore hier pour la deuxième ou troisième fois de votre âge, du nombre de vos enfants et d'autres choses de cette nature; et sur ce que je luy appris que depuis quelque temps votre famille étoit augmentée, elle me chargea avec M. Jurieu de vous en faire ses compliments.....

» Je ne scay si je dois vous entretenir de l'état du différent de M. Jurieu avec M. Bayle et si M. Turretin ne vous l'aura point écrit... M. Jurieu m'a chargé lorsque je vous ecrirois de vous demander ce qu'on pensoit en vos quartiers sur ce chapitre et où alloit la plus grande voix.

» Faites-moi la grâce, Monsieur, de me conserver votre amitié dont je fais un cas si précieux et qui m'est d'une si grande utilité. Jamais je ne reconnus mieux le besoin que j'en ay qu'à pré-

sent que je ne suis pas en pouvoir de m'en prévaloir en vous consultant. J'espère, s'il plait à Dieu, profiter encore de vos lumières lorsque je seray de retour au pays et que j'auray l'avantage de vous approcher. Le temps de mon éloignement me parait toujours long par rapport à vous sur ce sujet... Après avoir bien veu et entendu des pasteurs, je n'en trouve encore aucun qui ait toutes les qualités que vous possédez... Permettez, Monsieur, que Mme et Mlle Pictet trouvent icy l'assurance de mes respects [1]. »

Pictet fut en rapport avec Claude Brousson, dont le nom est bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire du protestantisme français. Quelle vie émouvante que la sienne ! Que de péripéties contenues entre les années 1647 et 1698, dates de sa naissance et de sa mort !

Brousson fit ses études de droit à Nîmes, puis exerça successivement la profession d'avocat à Toulouse et à Castelnaudary. Pendant vingt ans il ne cessa d'être le défenseur des pauvres églises et le protecteur des malheureux. Il refusa avec indignation une place de conseiller au parlement de Toulouse, qu'on lui offrait comme prix de sa

[1] Rotterdam, ce 11-21 février 1692.

conversion, et favorisa le mouvement de résistance des réformés lors de la révocation de l'édit de Nantes.

On sait la guerre infâme qui se fit alors, et la sauvage conduite des catholiques envers les pauvres protestants; que de massacres, que d'attentats! « Qui pourrait peindre les atrocités dont ces lieux déserts furent les muets témoins, dit un historien français, en essayant de relater les massacres qui ensanglantèrent les précipices de Masténac. Tous y périrent, s'écrie-t-il. Je ne dis que leur mort, je tais les supplices de la pudeur. Mais un jour ces peuples, dont ces abîmes conservent les dépouilles infortunées, se relèveront du tombeau; et si ces victimes éplorées n'osent raconter elles-mêmes leur martyre au souverain Juge, ces rochers accuseront les monstres qui les souillèrent et leurs récits feront tressaillir l'enfer. »

Découvert, cerné, saisi par ses ennemis, Brousson s'échappa comme par miracle et s'enfuit en Suisse; après un séjour à Lausanne et un voyage en Hollande, où il aurait pu mener une vie fort tranquille, il sentit le besoin de rejoindre ses amis persécutés, et il ne rentra en

France, ni par l'ordre ni par le conseil d'aucune puissance étrangère, comme il le disait lui-même, mais uniquement par le mouvement de sa conscience et l'Esprit de Dieu. Après s'être fait consacrer dans les Cévennes, il commença sa dangereuse carrière de missionnaire, sous le pseudonyme de Paul Beausocle, et se livra à un genre de vie des plus pénibles et des plus dangereux.

« Voyager de nuit, sous le vent, la pluie, la neige; passer au milieu des soldats ou parmi les brigands, moins redoutables pour lui; dormir dans les bois, sur la terre nue, sur une couche d'herbe ou de feuilles sèches et, comme disent les complaintes, sous la couverture du ciel; habiter les cavernes, des granges abandonnées, des cabanes de pâtres; se glisser furtivement parfois dans un village ou une ville, et, recueilli dans une maison pieuse, ne pouvoir pas même, pour rasséréner son âme désolée, caresser le soir, près du feu, les petits enfants de son hôte généreux, de peur que leur babil innocent ne trahît leur père et lui-même, en révélant son asile au prêtre et au consul; être découvert dans sa retraite cernée par les soldats; se cacher sur

les toits, dans les puits, ou bien jouer d'audace et de ruse en abordant hardiment les troupes, et les lancer après un ami officieux qui s'expose pour lui donner le temps de s'esquiver; sortir travesti; passer devant les sentinelles en imitant les manies des insensés ou la pantomime des baladins : » tel est le tableau que M. N. Peyrat nous trace de l'existence de ce pasteur. Mais le temps de son martyre approchait. Saisi à Pau, et enfermé dans le château de cette ville, il ne tarda pas à être condamné au supplice qu'il subit à Montpellier le 4 novembre 1698.

Il écrivit à Pictet, en date du 22 juillet 1693, une fort longue lettre dont nous extrayons les passages suivants, où il est question de ses sermons et de son ouvrage sur la version catholique de l'Evangile.

« J'ai ici encore deux ouvrages qui me paraissent aussi fort importants pour l'édification publique et pour l'avancement du règne de Dieu, savoir une vingtaine de sermons que Dieu m'a fait la grâce de faire et de prononcer en divers lieux, dans les cavernes ou dans les déserts, durant les ténèbres de la nuit, au milieu des flammes d'une horrible persécution, où j'ai été

exposé durant quatre ans, dans des fatigues, dans des misères et dans des dangers qui n'avaient point d'exemple encore, comme on pourra le voir dans une épître que je mets à la tête de ces sermons. Une infinité de copies de ces sermons, écrites à la main, ont été répandues d'un côté et d'autre, et Dieu qui les a accompagnées de l'efficace de sa grâce s'en est servi, aussi bien que des soins continuels des autres serviteurs que son Esprit a suscités extraordinairement dans cette province, pour réveiller partout le zèle du peuple. De sorte que ce pauvre peuple soupire continuellement après le rétablissement du service public qui a été interdit en France depuis huit ans, y ayant parmi ce même peuple un grand nombre de fidèles dont la constance et la piété nous remplissent de consolation. Mais pour en revenir aux sermons dont j'ai parlé, je les ai composés sur les matières qui m'ont paru les plus importantes, ou pour l'instruction, ou pour la sanctification, ou pour la consolation du peuple par rapport à l'état où l'Eglise de Dieu se trouve en France.

» Et parmi ces sermons il y en a un assez grand nombre pour la communion, dans lesquels Dieu

m'a fait la grâce de mettre le mystère de la Cène du Seigneur dans une grande évidence qui remplit les consciences de consolation, et qui ne laisse pas aux ennemis de la vérité les sujets de chicane et d'endurcissement qu'ils ont trouvés dans plusieurs expressions dont nos docteurs se sont servis jusqu'à cette heure, qui ont toujours paru contraires à nos propres sentiments, et qui semblent marquer que nos docteurs avaient encore quelque reste des charnelles et ridicules idées de l'église anti-chrétienne et idolâtre, touchant la communion que nous avons avec Jésus-Christ dans la Sainte Cène... On verra aussi que je rejette tous les vains ornements de l'éloquence et de la sagesse du siècle qui consiste à mêler dans la prédication de l'Evangile quelque trait de l'histoire profane ou quelque point de philosophie ou des autres sciences humaines, afin de paraître savant, ce qui me paraît un pur abus du saint ministère...

» L'autre ouvrage que Dieu m'a fait la grâce de composer dans les déserts, au milieu des flammes de cette horrible persécution et qui, à certain égard, me paraît encore plus important que les autres, c'est un traité sur l'infidélité de la tra-

duction du Nouveau Testament, faite par l'ordre du clergé de France et par le ministère du sieur Amelote, prêtre de l'Oratoire et docteur en théologie, imprimée à Paris, avec privilége du roi, en l'année 1686, et dont on a fait faire une infinité d'exemplaires qui ont été répandus dans tout le royaume et distribués à ceux qu'on appelait nouveaux convertis. Cette traduction, comme vous pouvez l'avoir déjà remarqué, si vous l'avez vue, est conçue en de très beaux termes. Dans une infinité de passages qui n'ont pas choqué ces messieurs, et principalement dans les épîtres des apôtres, ils ont fort bien exprimé ce que le Saint-Esprit a voulu nous dire et qui souvent n'est pas bien développé dans nos versions. D'un autre côté, dans une grande préface qu'ils ont mise à la tête de leur édition en deux tomes, ils font dire au sieur Amelote qu'il a ramassé tous les vieux manuscrits grecs du Nouveau Testament qu'on a pu trouver dans toute l'Europe et dans l'Orient, et que, dans tous les passages importants où le grec vulgaire s'éloigne de la Vulgate, la Vulgate se trouve conforme à ces anciens et vénérables manuscrits. De sorte que ces messieurs tirent de là cette conséquence que

nos versions ont été faites sur un faux original, et ils triomphent là-dessus d'une manière qui ne peut qu'endurcir extrêmement les catholiques romains, et même faire beaucoup de peine à ceux de notre communion à qui Dieu n'a pas donné de grandes lumières...[1] »

Comme on peut en juger par les lignes précédentes, Bénédict Pictet était l'ami intime, le confesseur, pour ainsi dire, de ces malheureux huguenots, qui déversaient dans son âme sympathique le trop-plein de leur coupe d'amertume. Il correspondit aussi avec un autre réfugié français, Antoine Court, pour lequel il ressentit une affection toute particulière. On sait la vie agitée de ce dernier, qu'il est bon toutefois de rappeler. Il était né le 17 mai 1696[2], à Villeneuve de Bergue, en Vivarais. Après avoir desservi momentanément l'église de Nîmes, en 1715, il fut dévoré du désir de mettre à exécution un plan qui fut le but de toute sa vie, savoir de rendre à

[1] Collection Court, volume H, bibliothèque publique de Genève.

[2] Il mourut le 15 juin 1760, près de Lausanne, où il vivait depuis 1729, directeur du séminaire destiné à former des pasteurs pour la France.

l'église réformée de France l'organisation régulière qu'elle avait perdue depuis la révocation de l'édit de Nantes. Dès lors, dominé par cette grande pensée, méprisant les dangers incessants auxquels l'exposait une résolution aussi hardie, il se mit à exécuter le grand dessein qui lui valut le titre de restaurateur du protestantisme français. Il tint de fréquentes assemblées religieuses, il rétablit l'antique discipline, réorganisa les consistoires, les colloques et les synodes. Chez lui l'homme d'action ne fit point disparaître l'homme de plume; il écrivit beaucoup, et l'on conserve à la bibliothèque publique de Genève cent seize volumes manuscrits, contenant ses travaux et sa volumineuse correspondance. Il avait pour notre ville une grande estime, et le séjour qu'il y fit resta sans cesse gravé dans son souvenir. Voici dans quelles circonstances il s'y rendit. Tandis qu'il accomplissait si noblement sa tâche, en 1720, d'injustes préventions à son égard, que Court rencontra chez ses propres coreligionnaires, jetèrent dans son âme un profond découragement; il demeurait comme empêché dans la poursuite d'une œuvre si heureusement commencée, malgré les messages réconfortants de

ses amis et de Pictet, en particulier, qui lui disait que devant la calomnie il devait se rappeler que « Dieu seul est celui qui connaît nos plus secrètes pensées. » En dépit de ces bonnes paroles, Court se sentit défaillir et céda aux sollicitations de quelques personnes de Genève dont il reçut une pressante invitation. Il quitta le Languedoc à la fin de l'année, en grand secret, et se dirigea vers notre ville où il reçut de la part des pasteurs et des habitants la plus cordiale hospitalité. Il fut immédiatement mis en rapport avec Pictet qui s'occupait des frères sous la croix.

Pendant tout son séjour, il rencontra chez le professeur genevois un véritable ami, un conseiller, un appui. « M. Pictet, disent les registres, a dit qu'un nommé M. Court, prédicateur des protestants persécutés en France, est dans cette ville ; qu'étant dans la nécessité, il conviendrait de lui faire quelque libéralité. Opiné, l'avis a été que la Compagnie lui donnera deux écus et le recommandera au pasteur qui présidera à la Bourse française[1]. »

Et dans sa demeure particulière, quelque mo-

[1] Séance de la V. C. des pasteurs, du 20 décembre 1720.

deste que fût l'état de sa maison, quelle cordiale hospitalité Pictet n'offrit-il pas au fugitif étranger? « Un homme surtout, dit M. Hugues[1], se montra pour Court plein de bonté, d'affection; ce fut Pictet. Non-seulement il le reçut chez lui comme un frère, mais encore il aplanit devant lui les difficultés, l'aidant en toute occasion de son expérience et de ses conseils... Le vieillard s'était pris d'une véritable affection pour le jeune homme, et plus tard il aimait à lui écrire. « Votre » santé me mettait en peine et je craignais les » suites de votre maladie... Ce que j'ai fait pour » vous est si peu de chose auprès de ce que j'au, » rais souhaité que cela ne mérite pas que vous » en conserviez même le souvenir... Nous prions » Dieu pour vous et pour ceux qui vous ressem- » blent. »

Un tel accueil, si charmant et si chaleureux, était plein de promesses pour l'heureuse issue de ce voyage.

« Auprès de Pictet, en effet, Court s'arrachait aux lugubres pensées que lui inspirait l'état de

[1] *Histoire de la restauration du protestantisme en France*, vol. I, pag. 216, 217, 223.

sa patrie, et, quittant les tristesses présentes, il s'abandonnait à la joie du triomphe à venir. Là, dans le cercle de la famille, il aimait à lire les lettres qui venaient de France. On se félicitait mutuellement des progrès que faisait le protestantisme, on déplorait les erreurs de ceux qui suscitaient les obstacles, on travaillait à remédier aux maux, on remerciait Dieu des merveilles qu'il faisait en faveur des religionnaires. Dans cette maison, Court trouvait toutes choses : des consolations, des conseils, des secours. »

Dans de longs entretiens théologiques que, durant son séjour à Genève, il se plut à avoir avec Pictet, Antoine Court chercha à dissiper l'obscurité des mots et des phrases bibliques dont le sens lui échappait. Le professeur genevois lui donnait d'excellents conseils et complétait, chez son jeune ami, des études demeurées fort imparfaites. Il reconnaissait en lui des dons considérables pour la chaire. Pictet, si simple lui-même, appréciait dans les exhortations de Court l'absence de théologie et d'ornementation factice.

Parmi les relations de Pictet, mentionnons Repey, ministre à Berlin, qui le consulte sur un

cas de séparation conjugale, survenu dans l'une des plus illustres familles du refuge. Pictet donna beaucoup de soins à cette affaire, car, malgré ses occupations professorales et ecclésiastiques, il trouvait du temps pour tout.

« J'espère, monsieur, dit Repey[1], que Dieu qui répandit sur vous dès vos premières années des bénédictions qui vous attirèrent les yeux de tout le monde, en répandra de particulières sur les pieux soins que vos grandes occupations de l'Eglise et de l'Académie vous permettent de donner à cette affaire. Vous en pourrez conférer avec M. Tronchin.... »

Pictet correspondit aussi avec le pasteur Terrasson, réfugié à Zurich. « Monsieur mon très honoré frère, lui écrit ce dernier, j'ay eu bien du plaisir à voir dans cette ville M. Turretin, votre cousin, et de faire cognoissance avec une personne d'un si grand mérite. J'ay aussi tâché de profiter de son agréable conversation autant qu'il m'a esté possible; nous luy avons fait voir tout ce qu'il y a de beau et de curieux dans cette ville. Nos seigneurs l'ont prié de prescher dans notre temple, ce qu'il a fait avec une approba-

[1] Berlin, 10 mai 1695.

tion générale de son auditoire, composé, outre les Français, de tout ce qu'il y a de personnes considérables dans le sénat qui savent parler français. Les professeurs et autres ministres qu'il a veu luy ont fait mille honnêtetés, et à la considération de son mérite et à cause de la mémoire de feu monsieur son père, de sorte qu'il a sans doute sujet d'estre content de son voyage, et il ne regrettera pas d'avoir vu une ville où il a trouvé tant de personnes qui ont beaucoup d'estime et d'amitié pour luy. Il est party ce matin avec messieurs vos députés; ils se sépareront à Bade où M. Turretin prendra le chemin de Basle et les autres de Berne pour revenir à la diette qui leur a été accordée à Aarau où M. Turretin les viendra rejoindre.

» Les deux cents s'estans assemblés il y a quelque temps pour l'affaire des réfugiés qui sont dans cette ville, M. Escher, le bourgmaistre, nous a tous fait venir à la maison de ville pour nous faire entendre la résolution du sénat qui a esté, comme il nous l'a leu lui-même, que tous les marchands réfugiés, les faiseurs de bas et peigneurs de laine, en un mot tous ceux qui peuvent gagner leur vie ailleurs, seront obligés

de partir dans quatre mois; et de quatre ministres que nous étions icy, l'on n'a retenu que M. Maurice et moy, les autres deux étans obligés de se chercher ailleurs un établissement. Cette sentence a surpris et affligé bien des personnes qui ne s'attendaient pas à cela, mais ce sera peut-être leur avantage puisqu'on ne peut pas faire ici aucun établissement fixe pour sa famille[1]. »

Voyons maintenant quelques lignes de la correspondance entre Pictet et Campagne, pasteur originaire de la Guyenne, et qui exerçait, à l'époque de sa relation avec Pictet, un ministère dans l'église protestante de Lyon. Il avait habité Genève, il s'était lié avec notre théologien, comme il se plaît lui-même à le lui rappeler, et il vient par la missive suivante renouer connaissance avec lui et lui demander un service.

« Monsieur[2], lui dit-il dans cette lettre, ayant eu l'honneur de vous voir à Genève, il y a quatre ans passés, et d'avoir été si édifié de vos sermons et de votre zèle pour notre sainte Religion, je

[1] Cette missive est datée du 25 août 1699.

[2] Lyon, 25 novembre 1717.

crois ne pouvoir mieux m'adresser qu'à vous pour vous communiquer ce que j'ay veu et appris de nos frères dans le voyage que je viens de faire avec un jeune comte allemand pendant trois mois et demi dans ce royaume. A Paris j'ai cogneu quelques familles qui ont conservé leurs bons sentiments et qui même, depuis la mort du Roi, ont entièrement cessé d'aller à la messe ; mais ils ont le malheur d'être si fort attachés aux biens de ce monde qu'ils ne peuvent se résoudre de profiter de la liberté qu'ils ont maintenant, de sortir sans obstacle du royaume, quoiqu'ils m'ayent témoigné qu'ils soupirent ardemment après cette manne céleste dont ils sont privés depuis si longtemps; la crainte de ne pouvoir apporter assez de bien pour subsister, rend ces bons mouvements infructueux. En passant par le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, j'en ay cogneu quelques-uns qui sont dans le même état, et appris que presque le plus grand nombre étoient entièrement gattés. Dans le dernier pays, où je suis *nai*, j'ai eu la douleur surtout de voir que jeunes et vieux n'avoient plus aucun bon sentiment, et en même temps la consolation de pouvoir excepter de cette corruption générale

trois sœurs, un beau-frère, trois neveux et deux nièces. Dieu leur a fait la grâce, longtemps même avant la mort du Roi, de ne rien faire contre les mouvements de leur conscience. Ils m'ont dit, monsieur, que ce qui les avoit affermis le plus, étoit la lecture de vos sermons; nonobstant ces bonnes dispositions je n'ay pu gagner sur eux d'abandonner tout pour suivre Jésus-Christ, et je suis si pénétré de leur triste état, de se voir seuls au milieu de tant d'ennemis, que j'appréhende qu'ils ne succombent enfin à leurs assauts, ce qui m'oblige, monsieur, de vous demander en grâce de vouloir leur écrire une lettre pour les obliger à profiter de ce temps de calme où l'on laisse sortir et entrer tout le monde... »

Cette correspondance montre à quel point les avis de Pictet étaient réclamés de toutes parts.

Pictet fut en rapport avec un homme d'état appartenant à l'une des plus brillantes familles de France, J. de Behringen, qui lui adressa les lignes suivantes[1] :

« Les différents entretiens que j'ay eus sur votre sujet avec mademoiselle Minutoli n'ont fait qu'augmenter l'estime et la vénération que

[1] Paris, 10 août 1702.

j'avais conceues pour vous. J'adore en silence les voyes profondes de la sagesse de Dieu qui, n'ayant pas voulu vous mettre au cœur d'accepter la vocation de l'université de Leyden, a voulu néanmoins que l'honneur, les priviléges et les avantages de ce glorieux employ vous ayent été offerts d'une manière si éclatante et si digne de votre piété. Vous avez sceu, monsieur, qu'on y a mis M. Van Till, un des plus célèbres et des plus modérés de ce qu'on appelle icy le party Cocceien. Il a pour collègue un homme qui n'est pas moins considéré, c'est M. Witzius, le savant auteur de *Œconomia faederum*. Je vous diray à cette occasion que depuis deux ans on nous a mis en français, sur la neuvième édition hollandaise, une espèce de catéchisme extrêmement docte et curieux, sous le titre de ***Tableau des vérités du christianisme,*** où les différentes économies des alliances sont expliquées selon le système de ces messieurs d'une manière toute singulière. L'auteur s'appelle Jean Doutrein; il est pasteur de l'Eglise d'Arnhem en Gueldres et encore jeune. J'apprendrais avec plaisir ce que vous et messieurs vos collègues en diriez, s'il vous est connu.... »

Ainsi que nous le verrons plus loin, Pictet entretint des rapports avec Corteis, dont le nom véritable est Pierre Carrière. Ce fut un des premiers pasteurs du Désert et un ami de Court, auquel il est inférieur en instruction, mais supérieur en force et en énergie. Il avait reçu l'imposition des mains à Zurich vers 1717, et à son retour il consacra Court dans un synode. Il coopéra au grand travail de rénovation ecclésiastique entrepris par son collègue, et fut chargé spécialement des églises du Désert, lorsque ce dernier se retira à Lausanne. Il s'occupa spécialement des églises du pays de Foix. Condamné à mort par contumace, il fut forcé de retourner dans le bas Languedoc; il continua à y exercer son ministère jusqu'en 1752, époque où il donna sa démission et partit pour le Wurtemberg. Un certificat que lui délivra alors le syndic provincial du haut Languedoc rend hommage à la valeur et au mérite de ce grand serviteur de la cause réformée. « L'assemblée, dit ce diplôme, édifiée de plus en plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après lui avoir témoigné le vif regret qu'elle a de se voir à la veille d'être privée

d'un si digne pasteur, lui accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison que le dit pasteur a été exposé, et l'est encore, à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité... »

A peu près vers ce même temps, Pictet entretint avec les réformés du midi de la France une correspondance par laquelle il les engageait fortement à vouer la plus grande obéissance au monarque qui les gouvernait et à reconnaître le pouvoir sous lequel il avait plu à Dieu de les faire vivre. Le manque d'espace nous force à ne citer que la réponse que le professeur genevois reçut de ses coreligionnaires étrangers. Nous comprendrons par la missive des pasteurs cévenols toute la charité et la modération dont Pictet usa dans cette occasion, et nous aurons soin de nous rappeler le fait lorsque plus tard nous verrons le résident français tenter de l'accuser d'excitation à la révolte parmi les sujets du grand roi. Voici ce document :

« La copie d'une lettre signée de votre nom datée du 24 juin, écrite pour exhorter les réformés de France à être fidèles au souverain, n'a été communiquée dans nos cantons des Cévènes et

pays à l'environ que le 14e d'août. Nous ne pouvons, monsieur, que louer le zèle qui vous anime et les tendres soins que vous nous donnez pour vos frères dont le bonheur ne scauroit être séparé de l'innocence ni l'innocence de la fidélité que nous devons garder jusques au dernier soupir de notre vie pour celui que Dieu a établi pour nous gouverner dans la justice et l'équité.

» La révolte, les massacres et tous les horribles excès qui se sont commis au commencement de ce siècle font apparemment présumer aux amis et aux ennemis de la France que nous sommes plus que les autres protestants du royaume dans la disposition d'écouter les promesses et de se laisser séduire par les flatteuses espérances que des loups travestis en brebis voudraient nous donner pour nous engager dans une guerre qui favoriserait leurs pernicieux desseins. C'est pourquoi, monsieur, puisque la chose semble nous regarder plus directement que les autres, après vous avoir très humblement remercié des avis que vous nous donnez des mauvais desseins de nos ennemis et des sages et pieuses exhortations que vous nous faites, nous prendrons la liberté de vous dire que nous avons autant

qu'il nous est possible répandu parmi le peuple les mêmes maximes de piété envers Dieu, de charité envers le prochain et de fidélité envers le Roi que Jésus-Christ, les Apôtres et vous, monsieur, après eux, nous ont enseigné dans leurs écrits.

» Ce seroit ici le lieu de faire notre apologie si nous ne l'avions faite dans une lettre écrite à M. Basnage le 30 juillet 1719. Mais il suffit de vous en envoyer une copie; vous connoîtrez, monsieur, par cette lettre les véritables sentiments dans lesquels nous sommes et la différence qu'il faut faire parmi un même peuple qui habite un même pays et qui se dit, quoique mal à propos, d'une même religion. Il n'y a personne parmi les chrétiens qui ignore que le peuple juif étoit autrefois le peuple élu, la nation sainte et l'objet continuel de la sagesse, de la puissance et de l'amour de Dieu. Il est pourtant vrai que parmi ce peuple chéri du ciel il s'est trouvé une infinité de profanes, de rebelles aux rois, et de si grands pécheurs, que la colère de l'Eternel s'est souvent embrasée et a consumé le bois vert et le bois sec. Après ces terribles jugements Dieu s'est apaisé pour l'amour de son nom

qui étoit invoqué sur eux, il a voulu faire éclater sa gloire et manifester sa puissance, sa miséricorde et sa fidélité en faveur de son église; nous pouvons dire à peu près les mêmes choses de nos églises réformées de France. Nous sommes persuadés que notre Religion est bonne, pure, toute émanée de Dieu, mais il s'étoit glissé dans le cœur de la plupart de ceux qui se nomment religionnaires un tel esprit d'impiété et de profanation que le cri en monta jusqu'au ciel et força le Seigneur à verser le feu des afflictions sur tous les réformés du royaume. — Plusieurs furent assez heureux que de sortir de Sodome et de se sauver; beaucoup plus furent consommés, et tout ce qui restoit dans le pays seroit entièrement péri si Dieu n'avoit retiré par sa miséricorde quelques tisons de ce grand embrasement. Ces tisons noircis et fumants encore ont reverdi et porté quelques fruits, par la même vertu qui agit autrefois sur la verge d'Aaron, et c'est ce qui nous persuade que Dieu ne nous a pas abandonnés, mais qu'il nous regarde, qu'il nous protége, et que si nous nous humilions comme il faut en sa présence et que nous nous repentions de nos péchés, la famine de notre triste Jérusalem ces-

sera aussi promptement à la consolation d'Israël et à la perdition des impies que celle de Samarie du temps du roi Joram et du prophète Elisée. C'est cette espérance vive, ferme et certaine qui nous inspire le courage d'exercer notre Religion au milieu même de nos ennemis qui n'oublient rien pour rendre suspectes nos assemblées nocturnes quoiqu'elles se fassent sans armes, sans tumulte et uniquement pour la gloire de Dieu et le salut de nos prochains. On chante pour cet effet les louanges du Seigneur, on lit la parole, on la prêche, on prononce des prières en faveur de l'église et de tous les hommes généralement, pour le Roi, le prince, le clergé, la noblesse. On exhorte vivement le peuple qui écoute à renoncer au péché et à s'étudier sur la sanctification sans laquelle nul ne verra la face de Dieu. Ce que nous avons l'honneur de vous dire, monsieur, est si vrai et peut être attesté par tant de gens, quoiqu'il y ait parmi eux, comme du temps de saint Paul, peu de nobles, de savants, de riches et de sages selon le monde, que nous sommes très surpris que vous paroissiez douter de notre fidélité et que vous nous ayez appris qu'on a écrit de nos quartiers qu'il s'étoit glissé

parmi nous de faux frères pour nous séduire et nous engager dans le parti de nos plus cruels ennemis. Si on a écrit au sujet de nos cantons, on se trompe très certainement. Ceux qui font des assemblées dans ce pays sont connus du peuple, et on n'en reçoit point qui n'ayent été examinés et approuvés par des gens capables. Ce ne sont plus des *Rolands* furieux ni des *Cavaliers* qui se servent du glaive de fer pour faire la guerre à leurs ennemis. Ce sont aujourd'hui des soldats qui n'employent que l'épée de l'esprit. Ce sont des agneaux prêts à répandre leur sang pour le salut de leurs prochains, bien loin de sacrifier le peuple à leur passion criminelle. Si Monseigneur le Duc Régent pouvoit lire dans nos cœurs il verroit écrit avec des lettres d'or ineffaçables la fidélité et le dévouement de nos cœurs pour le Roi et pour son service. Ce n'est pas que nous attendions d'aucune puissance de la terre la liberté de nos consciences et encore moins notre bonheur. Les princes les plus pieux et les plus redoutables à leurs ennemis n'osent point et ne peuvent pas bien souvent exécuter leurs meilleurs et leurs plus salutaires desseins. Il faut que l'Eternel appelle les Cyrus par leur

nom, qu'il les anime de son Esprit avant que les édits favorables pour la réédification de Jérusalem soient prononcés. C'est pourquoi lorsque nous exhortons nos frères à être fidèles au Roi, le principal motif pour les engager dont nous nous servirons sera parce que Dieu le commande, car on peut éviter la vengeance des hommes et se passer de leurs faveurs, mais on ne scaurait fuir la colère de Dieu, ni subsister un seul moment sans le concours de sa Providence. C'est Dieu qui peut tout et les créatures ne sont que les instruments de sa justice ou de sa miséricorde. Persuadés et pénétrés de ces vérités, nous ne cesserons jamais en public et en particulier, moyennant le secours efficace de la grâce qui agit dans les élus, de pousser nos vœux et nos prières vers le ciel afin d'apaiser Dieu courroucé contre la terre. Nous demanderons au Seigneur qu'il nous donne la paix, qu'il arrête le glaive de l'Ange destructeur, qu'il fasse tomber des pluyes qui rendent fertiles les campagnes qui sont presque brûlées par l'extrême chaleur. Mais nous demanderons encore avec plus d'ardeur la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence, le sentiment de l'amour de Jésus-Christ avec ses rosées

de bénédictions qui rendent le terroir de nos âmes abondant en toute sorte de fruits de justice et de sainteté.

» Avant que de finir nous vous demandons à vous, monsieur, et à tous vos chers collègues et frères en Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient, le secours de leurs prières; peut-être et sans peut-être que l'Eternel verra notre affliction, qu'il entendra nos cris et nos gémissements, qu'il descendra pour nous délivrer, pour rassembler dans ses parvis non-seulement nos églises dispersées de France, mais encore toutes les nations de la terre : le Juif et le Gentil, le Grec et le Barbare, le Turc et l'Infidèle, le protestant et le romain pour ne faire désormais qu'un seul peuple qui porte pour devise sur son front LA SAINTETÉ A L'ETERNEL. A lui seul, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, soit toute la louange et la gloire, la force, l'empire et la magnificence dès maintenant et à jamais[1]... »

[1] 15 août 1719.

CHAPITRE X

Pictet et les protestants de France.

A la fin de sa carrière, Pictet trouva encore la force de s'occuper des protestants de France. Que n'avait-il pas fait déjà en faveur des réfugiés lorsqu'il protégea les pauvres proscrits qui affluaient dans notre ville, leur distribua de l'argent, et contracta une grave maladie en multipliant pour eux ses courses pendant les rigueurs de l'hiver? A l'époque où nous sommes arrivés, il n'avait rien perdu de cette affection chaleureuse qu'il portait à ses coreligionnaires, et ceux-ci avaient pour lui un profond respect.

Tout ce qui se passait dans le camp des réfor-

més français l'intéressait au plus haut point. C'est ainsi qu'il s'immisça dans la question des assemblées du Désert en tâchant de persuader de leur inopportunité deux de leurs plus bouillants partisans, Antoine Court et le pasteur Corteis.

Court était plein de confiance dans ces prédications du Désert et il écrivait lui-même : « Un temps était, qui n'est plus, qu'on blâmait ces assemblées; un temps plus heureux et plus éclairé a succédé à ce temps fâcheux, mêlé de sombres nuages, qui empêchait de connaître la nécessité et l'utilité de ces assemblées. Ce qu'on blâmait, ce qu'on condamnait avec hauteur, on le loue ou du moins on demeure dans un respectueux silence. »

Lorsque Court se rendit à Genève pour y faire le séjour dont nous avons parlé, il rencontra chez Pictet, avec le meilleur accueil fait à ses infortunes, un esprit plein de jugement et dont il chercha à s'éclairer sur bien des points relatifs aux intérêts des protestants de France. Le pasteur genevois se montra d'emblée fort peu partisan des prédications du Désert. En vain Court chercha à dissiper chez Pictet ce qu'il

considérait comme des préventions; ce dernier persista dans sa manière de voir.

Antoine Court, comme nous le raconte son biographe M. Hugues, s'efforça en établissant quelle était la situation réelle du protestantisme français, de montrer combien étaient nécessaires ces assemblées du Désert. « Tout le monde convient, disait le jeune pasteur, que la prédication de l'Evangile et la participation aux sacrements sont les deux voies ordinaires dont la Providence se sert pour amener les hommes au salut. Je vous demande donc si on doit s'interdire l'une ou l'autre de ces voies sans qu'il y ait contrainte absolue. Les protestants ne peuvent et ne veulent point abandonner la France; ils sont trop vieux, d'ailleurs trop surveillés. Faut-il donc qu'ils n'ayent point de culte parce que ce culte se tient au Désert et qu'il est défendu? Que craint-on? que les assemblées soient surprises et que la cour redouble ses rigueurs? Mais les synodes, mais les pasteurs recommandent la plus grande prudence, et pour une ou deux personnes qui sont arrêtées, on ne peut empêcher d'en consoler des milliers qui ne le seront pas. Il n'y a qu'une seule chose déplo-

rable, c'est le manque de pasteurs. Loin de détourner de leur œuvre ceux qui s'exposent chaque jour, au péril de leur vie, pour le bien de leurs frères, vous devriez envoyer des ministres dans ces malheureuses contrées qui en ont un si grand besoin. » S'élevant à des considérations plus hautes il prétendait qu'on devait, à l'exemple des hérauts évangéliques, aller dans les Athènes et dans les Rome, malgré les oppositions des philosophes et des magistrats, pour les convaincre par des discours puissants et démonstratifs. « Pour moi, disait-il, j'ai toujours eu honte pour le parti protestant quand j'ai fait réflexion que le parti papiste avait eu à cœur la conversion des infidèles, jusqu'à leur envoyer de temps en temps un nombre infini de missionnaires, sans que le parti protestant ait témoigné jusqu'ici beaucoup d'empressement pour cette conversion qui devrait d'ailleurs lui être si chère. »

Quelle que soit la valeur de ces arguments, Pictet ne se laissa pas convaincre et écrivit à Corteis les lignes suivantes :

« Monsieur et très cher frère,

» Je vous avoue que j'ai toujours condamné les grandes assemblées, soit parce que je scay qu'il

y a eu très souvent de la confusion et du désordre, soit parce que je scay de très bonne part qu'il s'en est tenu contre toutes les règles de la prudence chrétienne, dans le temps que les catholiques romains qui ne nous voulaient pas de mal faisaient dire ou qu'on ne fît pas d'assemblée ou qu'on la finît avant midi ; — car ils me l'ont dit eux-mesmes, — soit parce que j'ai appris que plusieurs fois des gens s'y melaient de prescher qui ne scavaient pas ce qu'ils disaient, en sorte que des personnes de bon sens en étaient scandalisées, soit parce que dans ces grandes assemblées il se mêle souvent de faux frères qui reconnaissent ceux qui y sont et qui les déferent, soit parce que je suis persuadé qu'on instruit mieux dans de petites assemblées que dans les grandes, soit parce qu'on m'a assuré plusieurs fois que ce serait le moyen de vous rendre favorables les Puissances, soit parce qu'il y a eu des massacres, des meurtres, plusieurs envoyés aux galères ou confinés dans des cachots, soit parce qu'il y a des temps où il vaut mieux instruire les gens dans leur particulier, lorsqu'on y a plus à risquer en le faisant en public que d'utilité, soit enfin pour des raisons que

je ne puis confier au papier. On m'a même rapporté que plusieurs poussèrent à faire de grandes assemblées pour avoir plus d'argent et qu'il y en a eu qui ont osé desbaguer les doigts des femmes qui n'avaient point d'argent à leur donner.

» Vous dites que la plupart des maisons ne sont pas commodes, mais il y en a qui le sont, où l'on peut s'assembler.

» Vous dites qu'il y a des apprentifs et des domestiques papistes qui révéleraient ce qu'on ferait. Mais croyez-vous qu'ils ne le tairaient pas, et peut-être on en convertirait quelques-uns.

» Vous dites que l'un se garde de sa belle-fille, l'autre de sa belle-mère; mais pensez-vous que ces gens ignorent ce qui se fait, et de plus on peut, comme j'ay dit, choisir les maisons.

» D'ailleurs ces dangers ne sont pas à craindre à présent où l'on permet de se tenir dans les maisons et d'y faire des exercices; du moins on fait semblant de n'en rien scavoir.

» Vous dites que les uns ont de la dévotion dans une maison et d'autres n'en ont pas. Cela ne serait-il pas dans les assemblées?

» Vous dites qu'une prédication en rase campagne touche davantage. Je conviens que le

prédicateur crie plus haut, mais la crainte où l'on est d'être surpris, les incommodités que l'on souffre en allant ou venant dans l'assemblée même doucement, ralentissent et troublent bien la dévotion.

» Vous dites que dix à douze prédicateurs ne suffiraient pas. A cela je n'ay rien à dire, sinon qu'il s'en trouverait plusieurs qui iraient volontiers dans les maisons, mais qui ne veulent pas s'exposer aux assemblées.

» Je ne doute pas que ce soit une grande consolation d'entendre parler de Dieu à des gens qui ne l'ont jamais ouï. Mais ce n'est pas là la question. Est-ce qu'il n'y a pas de certaines conjonctures où l'on ne doit pas faire tout ce que l'on pourrait à cause du danger où l'on s'expose de se faire massacrer, de changer de nouveau de religion et parce qu'on espère de se rendre les Puissances favorables, au lieu qu'en se raidissant contre elles, on les oblige quelquefois malgré elles à faire des choses qu'elles ne voudraient pas. Je ne suis pas le seul de ce sentiment; mais je ne prétends pas que mon sentiment prévaille. Si vous vous trouvez bien de vos assemblées, j'en béniray Dieu avec autant d'ardeur

que vous et je le prie de tout cœur que ce zèle que vous témoignez produise tous les bons effets que vous en attendez.

» Je scay fort bien que lorsque la Parole de Dieu n'est plus prêchée, c'est le plus grand de tous les malheurs, mais elle peut être prêchée en particulier et en public. »

Pictet s'occupa aussi beaucoup du schisme créé en France par les Inspirés et il porta, disons-le tout d'abord, de redoutables coups à Vesson et à son parti.

Voici en quelques mots ce qu'étaient ces Inspirés. Déjà en 1715, lorsque Court commença son ministère, il signale cette plaie et parle en ces termes de ces prophètes et prédicants :

« La licence de s'ériger en prédicateurs était telle que quiconque en formait le dessein pouvait l'exécuter sans obstacle, qu'hommes et femmes se mêlaient du métier, et qu'il n'était pas rare de voir dans les assemblées, si peu nombreuses qu'elles fussent, deux ou trois femmes et quelquefois des hommes tomber en extase et parler tous à la fois. Les inspirés allaient plus loin, ils se vantaient d'exorciser et de guérir les malades, et malgré l'extravagance risible avec laquelle ils

opéraient leurs soi-disant miracles, ils gagnaient incontestablement du terrain. Ils jouissaient d'une véritable autorité, et de là beaucoup d'impostures. Ma patience à examiner avant de condamner, disait Court, fut des plus grandes. Mais la fourbe parut avec tant d'éclat qu'il aurait fallu se remplir d'illusion soi-même et se rendre peu sensible à l'honneur de la Religion qui était en grande souffrance, et vouloir se repaître d'erreur et de mensonge que de ne pas crier à haute voix. »

Les choses allèrent de mal en pis et les âmes sérieuses et sensées gémissaient de ce dévergondage religieux. Mlle Simart de Loriol, que nous verrons bientôt être en correspondance avec Bénédict Pictet précisément sur les matières qui nous occupent, écrivait à l'une de ses relations les lignes qui suivent et qui donnent un tableau assez fidèle de la situation.

« Nous n'avons plus, disait-elle, personne qui nous console comme autrefois; il n'y a plus que des femmes et des filles inspirées qui disent de très bonnes choses, sans doute, mais qui alarment les esprits. Il y a des fois que nous sommes fort effrayés et d'une tristesse qui nous ôte l'envie de rien faire, parce que bien souvent elles pro-

noncent des choses si fortes et avec tant de pénétration qu'il nous semble que le jugement de Dieu pend sur nos têtes. Il y a des fois que celle que vous connaissez qui est chez nous, nous met dans des alarmes terribles; elle fait de grands cris des douleurs qu'elle souffre dans les temps que cela la prend; d'autres fois il lui semble voir du sang répandu dans les rues. Elle laisse mourir entre ses mains un charbon ardent. »

Parmi les fanatiques qui causaient tant de troubles parmi les membres de l'église, brillaient en première ligne Isabeau dite la Vivaraise, Jean Huc et Jean Vesson. Ce dernier était un tonnelier de Cros, petit village près de Saint-Hippolyte. Court avait beaucoup de peine à maintenir dans l'ordre le fougueux Vesson qui ne voulait point de discipline, qui insultait les anciens et calomniait ses frères. En 1719 il lui adressa une lettre pour le rappeler au devoir, mais cette missive demeurant sans effet, un synode fut convoqué en 1720 pour le déposer de sa charge de prédicateur, parce qu'il s'ingérait dans l'administration des sacrements sans avoir été ni consacré ni autorisé à cet effet par les anciens élus et choisis par les fidèles. Les membres du synode, con-

vaincus par une lettre récente de Pictet de la nécessité de la discipline, voulurent la faire respecter et condamnèrent Vesson au silence. Mais ce dernier, banni de l'église, fut reçu par ses partisans avec enthousiasme. Ceux qui ajoutaient foi aux discours des Inspirés et qui voyaient leurs sentiments en danger d'être opprimés par les nouveaux règlements de l'église se groupèrent autour de lui. Vesson voyagea et alla prêchant de village en village, où on le faisait suivre. Court et Corteis ne sachant pas comment lutter contre un tel courant, firent de pressantes sollicitations auprès de B. Pictet pour l'engager à publier une lettre sur ceux qui se croient inspirés. On s'était déjà antérieurement adressé à Genève dans ce but. En 1714 des fanatiques ayant paru à Erlan, on avait demandé conseil à nos pasteurs sur la conduite qu'il fallait tenir à leur égard. En 1717 le nombre des prétendus inspirés allait si fort croissant qu'on dut solliciter la vénérable Compagnie de Genève de donner une explication publique de l'Inspiration. Deux ans plus tard, Samuel Turretin fit soutenir par les étudiants plusieurs thèses sur ce sujet et composa lui-même un écrit spécial dont nous

citerons les lignes suivantes, marquées au coin du meilleur jugement :

« L'inspiration Divine, dit Samuel Turretin [1], est une chose aussi merveilleuse qu'excellente; il n'est donc pas surprenant que Dieu l'ayant autrefois accordée à quelques personnes, il se soit trouvé depuis et se trouve encore tant de gens qui s'attribuent avec beaucoup d'empressement cette grande prérogative. Mais plus le don de prophétie est excellent plus nous devons être sous nos gardes contre l'envie que nous pourrions avoir de nous l'arroger sans sujet ou de l'accorder à quelque autre avec aussi peu de raison. Recevoir comme venant de la bouche de Dieu ce qui vient d'une tout autre source, n'est pas une petite erreur, d'ailleurs cette erreur en entraîne après elle une infinité d'autres; dès qu'un homme a donné dans cette chimère, il est non-seulement la dupe des autres, mais il l'est encore de sa propre imagination, toutes les rêveries d'un cerveau mal timbré passent dans

[1] *Préservatif contre le fanatisme ou réfutation des prétendus inspirés des derniers siècles,* par Samuel Turrettin pasteur et professeur en théologie, à Genève chez Du Villard et Jaquier, 1753.

son esprit pour tout autant d'oracles émanés de la Divinité. »

Bénédict Pictet avait une grande autorité sur les religionnaires. Corteis le savait bien lorsqu'il mandait à Court : « Dites à M. Pictet d'écrire une lettre contre ; il le faut prier de se signer, car ces prétendus Inspirés seraient capables de dire que c'est nous qui l'avons faite. » Lorsque cette missive fut connue, elle produisit un grand effet. « Nos fanatiques sont pour ainsi dire aux abois, » écrivait Durand. Corteis réclamait des exemplaires pour être répandus. « J'ai déjà appris que le livre contre les prétendus Inspirés en a ébranlé plusieurs et affermi un grand nombre d'autres qui variaient et a donné, comme vous êtes tout persuadé, une véritable joie à plusieurs autres qui étaient affligés de voir tant de personnes chanceler et entrer dans les sentiments justement improuvés. Mais il n'y a pas assez en France de ces livres ; il en faudrait trois ou quatre cents. S'il se découvre quelque moyen pour en faire passer, profitez-en pour la guérison de ces pauvres malades. »

L'ouvrage de Pictet rencontra l'approbation des pasteurs de l'église de Genève qui en firent

la déclaration suivante, signée par P. Gallatin, A. Maurice et A. de la Rive.

« Nous soussignés, disaient-ils dans leur attestation, avons lu par ordre de notre Compagnie un écrit du sieur Pictet, pasteur et professeur en théologie, notre très honoré frère, intitulé : « Lettre sur ceux qui se croient inspirés, » et nous n'y avons rien trouvé qui ne soit conforme aux sentiments de nos Eglises. Elles ont toujours regardé le fanatisme comme entièrement opposé à la Religion chrétienne qui est une Religion raisonnable et qui ne reconnaît d'autres principes de la Foi que les écrits sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament. »

En cette question, Bénédict Pictet exprima son sentiment avec sa sincérité ordinaire. Dans le début de sa lettre il montre que ce n'est point chose nouvelle de voir de faux inspirés et que tous les siècles ont eu les leurs. En effet, le premier n'a-t-il pas eu son Cérinthus, ce fameux hérétique dont saint Jean a parlé avec tant de défaveur et qui soutenait avoir eu des révélations?

Le second siècle n'a-t-il pas vu, ainsi qu'Irénée le rapporte, Marc Valentinien qui prophétisait à

des femmes qui le suivaient et débitait ses rêveries comme des prophéties? Au troisième siècle, Manès n'a-t-il pas écrit cette fameuse lettre qu'on appelait le *fondement,* qui commençait par ces mots : « Maniches apôtre de Jésus-Christ par la providence de Dieu le Père? » et lorsqu'on la lisait ses sectateurs s'écriaient : « Amen. » Dans le quatrième il y eut la troupe des Messaliens qu'on appelait Euchites, Adelphiens, Enthusiastes et qui prophétisaient en faisant beaucoup de gestes et beaucoup de bruit. Au septième, Mahomet.... Au neuvième la fausse prophétesse Thiora qui usurpait la charge d'enseigner publiquement. Et au douzième siècle, que de femmes visionnaires : Hildegarde, Hildegonde, Elisabeth de Schonangen. Dans le quatorzième, Brigitte et Catherine. Au temps de la réforme, Nicolas Storck, puis Thomas Muncerus, Balthazar Hubmeyer et tant d'autres inspirés.

En poursuivant sa missive, Pictet passe en revue les différentes sortes d'inspirés. En effet, il en est qui savent bien qu'ils ne sont rien moins qu'inspirés, mais qui veulent passer pour tels, afin de gagner de l'argent. Ceux-là méritent certainement d'être châtiés, car ils se moquent

de Dieu. Il y en a d'autres qui croient de bonne foi être inspirés, parce qu'on leur a tourné la tête, mais qui du reste vivent en chrétiens et se soumettent à tous les usages religieux établis, fréquentant le culte et participant aux sacrements. Evidemment ceux-là sont à plaindre plutôt qu'à blâmer. Une autre catégorie est celle de ces gens, d'ailleurs assez nombreux, qui, à force d'entendre parler d'inspirés et d'inspirations, croient l'être eux-mêmes. Il en est aussi qui, se plaisant beaucoup dans la lecture des prophéties et surtout de ces admirables visions contenues dans Daniel, Ezéchiel, Amos, Zacharie et l'Apocalypse, se pénètrent tellement de ces grandes idées qu'ils y songent la nuit et se croient inspirés, en prenant leurs propres rêves pour des songes prophétiques. D'autres pensent posséder l'inspiration parce qu'ils voient l'accomplissement de choses qu'ils ont rêvées, comme si le fait très admissible que Dieu se sert des songes pour révéler quelquefois aux hommes ce qu'il veut faire en diverses occasions, impliquait nécessairement le don de prophétie chez ceux auxquels il les révèle. Ce serait en effet, comme le remarque fort judicieusement Pictet, une peti-

tesse d'esprit de croire que tous les songes qu'on fait sont des révélations.

Il en est encore qui se croient inspirés parce qu'ils prient Dieu avec beaucoup de facilité. « J'avoue, remarque l'auteur de la lettre, que c'est là un beau don de Dieu, mais je nie qu'il faille conclure de là que les gens possèdent pour cela un don extraordinaire. » Pictet signale encore parmi les faux inspirés ceux qui croient l'être parce que les choses qu'il leur est arrivé de prédire ont eu leur accomplissement, comme si cela n'était pas arrivé à une infinité de gens qui ont trop de bon sens pour se prétendre inspirés. Il indique encore ceux qui, ayant eu des pensées extraordinaires qu'ils n'ont lues nulle part, croient les devoir à une inspiration particulière. Durant son pastorat, Pictet eut l'occasion de rencontrer des personnes qui lui communiquèrent précisément de ces pensées qu'il trouva si ridicules, si absurdes et même si impies qu'il ne put s'empêcher, ainsi qu'il le dit dans sa lettre, de leur faire observer qu'il fallait qu'elles eussent le cerveau fêlé pour attribuer à l'esprit de Dieu de telles sottises et de telles impiétés. Puis vient, dans l'énumération de Pictet,

la catégorie de quelques pauvres esprits qui, reconnaissant dans leur propre corps certains mouvements au fond très naturels, mais semblables à ceux qu'on a remarqués chez ceux qui se disent inspirés, croient l'être eux-mêmes pour cette raison; il mentionne aussi la classe de ceux qui, s'étant plongés dans une profonde mélancolie et fuyant la société des hommes, se livrent à la lecture des vrais et des faux prophètes, pensent voir des choses que leur seule imagination voit et entendre ce que leur seule imagination entend. Pictet place à juste titre parmi les faux inspirés les gens qui le sont par une faiblesse d'esprit ou par des dévotions outrées. Il termine en signalant deux espèces nouvelles : l'une, celle des personnes qui, à force de se dire inspirées, ont cru l'être, de même que les gens qui ont une mauvaise cause à soutenir, la croient bonne à force de la présenter comme telle; l'autre, celle des malheureux qui, étant sujets à des maux nerveux, prononcent dans leurs convulsions certaines paroles que l'on prend pour des inspirations.

Pictet traite ensuite dans sa lettre des différentes classes d'esprits qui envisagent comme

inspirés des gens qui ne le sont pas et ajoutent foi à leurs paroles; il clôt sa missive par le passage suivant qui est un appel au bon sens dans ces temps fâcheux d'aberration mentale et de scandale religieux :

« Je sais bien que mes pensées ne feront aucune impression sur ceux qui croient être véritablement inspirés; car qui pourrait faire changer de sentiment à une personne qui se croit possédée par l'Esprit de Dieu? Ils seraient pourtant obligés de bien examiner la chose.

» Premièrement, parce qu'il est fort possible qu'ils se trompent, du moins la chose n'est pas impossible, puisque plusieurs ont reconnu leurs erreurs et sont revenus de leur folie, comme ils l'ont dit eux-mêmes quand ils ont vu qu'on les a méprisés.

» Secondement, parce que par leurs prétendues inspirations ils trompent plusieurs personnes, ils font tourner la cervelle aux uns et font croire des erreurs aux autres. Ils donnent lieu à des séditieux et des hérétiques de troubler l'Etat et l'Eglise, et à des gens qui sont fainéants, de vivre dans une crasse oisiveté.

» Troisièmement, parce que c'est offenser Dieu

et outrager son Esprit que de lui attribuer des pensées peu dignes de lui.

» Quatrièmement, parce qu'ils engagent ceux qu'ils trompent à donner de l'argent qui serait mieux employé lorsqu'il serait donné aux pauvres. Une personne de qualité qui n'a pas du bien m'a assuré que si elle avait voulu donner dans les visions et dans les pensées de certaines gens, elle aurait tiré beaucoup d'argent.

» Si ceux qui se croient de bonne foi inspirés aiment véritablement le Seigneur Jésus, ils ne feront pas difficulté d'examiner plus sérieusement la chose, d'autant plus que troublant comme ils font le bon ordre de l'Eglise, ils doivent craindre les jugements de Dieu. Je le prie de tout mon cœur qu'il agisse en eux puissamment par son Esprit.

» Mais si mes réflexions ne font aucun effet sur eux, j'espère de la grâce de Dieu qu'elles ne seront pas inutiles à ceux qui souhaittent de savoir le sentiment de nos Eglises, et qui ont un vrai désir de faire leur salut et de connaître ceux qui sont véritablement envoyés de Dieu. »

La missive de Pictet, mettant à nu toutes les absurdités des visionnaires, ébranla d'une ma-

nière fort énergique Vesson et son parti. Le chef des fanatiques, voyant insensiblement le vide se faire autour de lui, résolut, afin de relever son autorité menacée, de la faire consacrer avec solennité en essayant d'étayer ses opinions de celles de Bénédict Pictet dont il connaissait bien la haute influence.

Vesson écrivit à Pictet et peu de temps après il exhiba triomphalement une réponse du savant professeur genevois, dans laquelle celui-ci était sensé lui affirmer que sans exception aucune un troupeau pouvait élire un pasteur et lui donner le pouvoir de faire toutes les fonctions du ministère.

Réunir ses partisans et les persuader qu'ils pouvaient sans aucun scrupule lui conférer l'ordination par laquelle il espérait ressaisir son pouvoir, fut l'affaire de quelques instants pour Vesson. Ses adeptes, fanatiques par nature, prévenus en faveur de leur directeur qui les prenait d'ailleurs à l'improviste, le reconnurent comme pasteur et lui jurèrent fidélité jusqu'à la mort, et Vesson, raffermi et remis à la tête d'un troupeau assez nombreux, entreprit avec zèle un nouveau ministère.

Pendant ce temps Bénédict Pictet, faussement mis en scène par l'incident de la lettre, reconnaissait la supercherie dont il avait été victime et déclarait publiquement que jamais il n'avait écrit à Vesson.

« J'apprends, écrivait-il, que le sieur Vesson montre une lettre qu'il dit venir de ma part, qui porte qu'on peut et qu'on doit le recevoir ministre et lui donner plein pouvoir d'en faire les fonctions, sans recevoir l'imposition des mains. Je crois qu'il serait embarrassé de montrer cette lettre, ou quelqu'un l'aura écrite en mon nom. »

On voit par les pages qui précèdent le rôle important de Pictet dans la question des visionnaires. Il ne se borna pas à agir sur la masse de la population française par des écrits devenus publics, il tâcha d'agir sur des personnes particulières, cherchant à raffermir çà et là des âmes honnêtes, mais ébranlées par le mouvement d'alentour. C'est ainsi qu'il écrivit à Mlle Simart de Loriol :

« Comme j'ai fait, Mademoiselle, un petit ouvrage sur ces prétendus inspirés, qui s'imprime actuellement, ma lettre ne sera pas aussi longue qu'elle l'auroit été parce que vous verrez dans

mon petit livre ce que je pense sur cette matière. Je serais bien fâché qu'on pût me reprocher de ne pas reconnaître l'Esprit de Dieu quand il se manifeste, mais je ne veux pas aussi attribuer à l'Esprit de Dieu ce qui ne me parait pas digne de lui. Je conviens que ce que vous voyez est extraordinaire, mais il ne faut pas croire que tout ce qui est extraordinaire procède de l'Esprit de Dieu. Il y a eu des temps où une certaine folie saisissait certaine personne qui leur faisait faire mille choses surprenantes. Je conviens que toutes les bonnes choses que ces gens disent sont tirées de la Parole de Dieu qui est l'ouvrage du Saint-Esprit, mais il ne s'ensuit pas que ceux qui les disent soient inspirés; cela signifie seulement qu'ils ont une heureuse mémoire pour retenir ce qu'ils ont appris. Aussi vous avez sagement remarqué qu'ils disent bien quand ils scavent bien, qu'ils disent mal quand ils ne le scavent pas, preuve évidente que c'est là l'effet de leur mémoire et non du Saint-Esprit, car si c'étoit le Saint-Esprit, ils diroient toujours bien. Il n'est pas surprenant qu'il y ait des gens qui se plaisent à entendre la Parole de Dieu et à la lire; c'est une grâce de l'Esprit de Dieu qui fait qu'ils

trouvent leur délice dans ces livres sacrés, mais il ne s'ensuit pas que ces gens soient inspirés.

» On peut aisément concevoir que des gens qui ont entendu parler d'Inspirés, qui ont regardé comme des personnes inspirées ceux qui exhortoient les autres à la repentance, s'imaginent être inspirés eux-mêmes et que leur imagination échauffée a pu causer des mouvements extraordinaires, semblables à une extase ; on a bien veu d'autres effets de l'imagination aussi étranges.

» Je conçois aisément qu'une papiste qui entendit dire de belles et bonnes choses dans une assemblée qu'elle ne croyoit point entendre, aye conçu de l'horreur pour la religion romaine. Dieu ayant donné l'efficace à la parole qu'elle avoit entendue dans l'assemblée, c'est un effet de la grâce de Dieu, mais il ne s'ensuit pas qu'elle aye été inspirée : plusieurs papistes ont été ainsi convertis sans être inspirés, comme l'on prétend qu'il y en ait. Quand on entend la pure parole de Dieu et qu'on va ensuite à la messe, on y trouve une grande différence, on est étonné que des hommes aient si fort corrompu les vérités célestes.

» Il ne faut pas s'étonner si cette fille, qui

avait entendu ces prétendus Inspirés, parle comme si c'était Dieu qui leur disait : mon enfant! ou à qui l'on l'avait dit, ait eu l'imagination frapée et ainsi éschauffée.

» Cette fille avait pu entendre des gens qui disaient que c'était une grande folie de courrir après les richesses, que Dieu ferait bien voir la vanité de ces choses et qu'il châtierait les hommes, mais il ne fallait pas être inspiré pour deviner cela. Plusieurs personnes qui ne se croyent pas inspirées ont tenu le même langage. Dieu fait si souvent de telles menasses aux hommes qu'on n'en scaurait douter. On peut prédire des malheurs aux pécheurs aussi corrompus qu'il y en a aujourd'hui et être assuré qu'ils arriveront. Il y a longtemps que nous denonçons le jugement de ce Dieu aux hommes et nous voyons avec douleur l'accomplissement de ces menasses.

» Tout ce que cette fille dit de bon a été dit plusieurs fois.

» Ces grands mouvements, ces convulsions peuvent être l'effet d'une imagination trop émue qui cause de grands bouleversements dans le corps.

» Pour juger si ce qu'elle dit des peuples de

langages inconnus, qui doivent arriver et massacrer tout, procède de l'esprit, il faut attendre l'evenement. Ainsi, Mademoiselle, pour ne faire aucune démarche dans cette affaire, ne vous hâtez pas d'attribuer au Saint-Esprit ce qui peut être de cause naturelle.

» Ne dites pas non plus que ces gens sont poussés par le démon, car quoique le démon pourrait faire toutes ces choses afin de tourner en ridicule notre religion, cependant il n'est pas toujours nécessaire de le faire intervenir partout.

» Défiez-vous un peu de ce qu'on vous dit, car on pourrait vous tromper, et même de votre jugement, car quand on est avec des gens qui ont ces pensées d'inspiration, tout ce qu'on voit faire surprend et étonne.

» Proffitez de toutes les exhortations qu'on fait à la repentance. Elles sont toujours salutaires. Mais ne croyez pas légèrement que ceux qui font des choses que vous n'avez point vues sont inspirés.

» Je ne voy pas pourquoy Dieu inspirerait (plutôt) une servante papiste autrefois bigotte que d'autres personnes pieuses.

» Je ne vois pas non plus pourquoy des gens

qui vous annoncent la parole de Dieu, comme vous l'a annoncée M. Court qui m'a remis votre lettre, ne seraient pas plutôt des Inspirés que des gens qui parlent à batton rompû. Rien n'est si dangereux de donner dans ces visions. Dès qu'on se croit inspiré on prend tout ce qu'on débite pour des doctrines du Saint-Esprit. Quels désordres n'ont pas causé en tout temps ces sortes de gens! Mais vous verrez cela dans mon livre d'une manière plus étendue.

» Je suis de tout mon cœur et avec une parfaite estime, Mademoiselle, votre très humble et obéissant serviteur[1]... »

De guerre lasse et se voyant battu, Vesson, allant toujours de mal en pis, entra dans la secte des multipliants, fondée en 1721 par les frères Comte, de Lunel, et Bonicel, du Pont de Montvert. Les membres de cette secte avaient trois principaux sacrificateurs qui portaient un nom hébreu, ainsi que tous leurs adeptes[2].

[1] Archives de Genève, papiers Court N° 17, vol. C, pag. 264.

[2] Lire les *Prophètes Cévenols*, par A. Du Bois, Strasbourg, 1861, pag. 136, 137, et Puaux, *Réformation française* tom. VII, pag. 90.

Comme la plupart des fanatiques de tous les temps, les multipliants s'occupaient de prophéties, croyaient aux visions, aux songes et faisaient intervenir l'Esprit dans les circonstances les plus vulgaires et les plus insignifiantes de leur vie religieuse, le rabaissant jusqu'à lui faire marquer à chacun des fidèles une chaise dans le lieu de leur culte. Ils niaient toute autorité spirituelle et ne reconnaissaient d'autre guide que l'illumination intérieure; d'eux à Séguier et à ses collègues il y avait la distance qui sépare l'enthousiasme de la puérilité, le drame des farces de la foire; dans leurs folles prétentions ils se posaient en réformateurs du christianisme qu'ils prétendaient ramener à sa pureté primitive.

Vesson finit misérablement. Après avoir tenu pendant deux ans des assemblées secrètes avec les multipliants, il fut arrêté avec Bonicel Comte et une prophétesse, et livré au bourreau par l'intendant Bernage de Saint-Maurice. Sept femmes furent enfermées pour le reste de leurs jours dans la tour de Constance et l'on rasa la maison dans laquelle ils avaient tenu leurs réunions et célébré leur culte. Comme on l'a remarqué fort

judicieusement, on fut cruel à leur égard, et il eut été plus équitable de condamner les multipliants à se voir enfermer tout simplement dans une maison d'aliénés[1].

Le zèle que Pictet avait manifesté pour la cause des réfugiés et notamment son intervention dans l'affaire des assemblées du Désert, avait excité les susceptibilités du résident de France. Ce dernier avait reçu une lettre du cardinal Dubois, premier ministre de France, portant que le roi avait appris par M. Bernage, intendant du Languedoc, que M. Pictet entretenait des correspondances avec les réformés de cette province, qu'il leur donnait des instructions et des conseils, qu'entre autres il leur faisait entendre qu'ils pouvaient se choisir des pasteurs pour leur prêcher et leur administrer les sacrements dans les assemblées, que tout cela étant contraire aux ordres du roi et au bien du royaume, le monarque le chargeait d'en parler au gouvernement genevois. Le premier syndic ayant mandé

[1] A côté de la secte des multipliants et plus bas encore se trouvait celle des *gonfleurs*; plus insensés que les premiers, ils se disaient élus de Dieu. Cette secte végéta jusqu'en 1745.

Pictet, ce dernier n'eut pas de peine à se disculper en disant que jamais il n'avait écrit aux protestants de France, si ce n'est en réponse aux missives qu'il en avait reçues; que bien loin de les avoir exhortés à tenir des assemblées, il les en avait au contraire dissuadés; que dans le temps où le cardinal Alberoni essayait de porter les réformés de France à des mouvements en faveur de l'Espagne, il leur avait écrit là-dessus une lettre qui avait été vue en cour et y avait été fort approuvée.



CHAPITRE XI

Bénédict Pictet, sa maladie et sa mort.

Pictet eut toute sa vie un tempérament délicat, mais durant les dernières années de sa carrière les souffrances causées par le mal qui devait l'emporter furent très fortes, quoique constamment supportées par le patient avec une résignation parfaite.

Le voilà pris lui-même par la maladie, celui qui, pendant un pastorat de quarante-six ans, n'avait cessé de porter aux chevets des malades le baume des consolations chrétiennes! Que de fois n'avait-il pas soutenu les moribonds par ses excellentes prières, ne s'était-il pas écrié au

nom d'une pauvre victime de la douleur, trop faible pour s'exprimer elle-même :

« O Seigneur, que la coupe que tu me présentes est amère! Ah! s'il était possible que je ne fusse pas obligé de la boire; cependant non point ce que je veux, mais ce que tu veux. O mon Dieu, adoucis ce calice par tes consolations, mais fais que je me soumette toujours à ta volonté, et que j'acquiesce avec une entière résignation à ta Providence. Si tu veux que je souffre, je le veux, ô mon Dieu, pourvu que tu m'assures de ma réconciliation avec toi. »

Le voilà lui-même en proie à ces angoisses mortelles, les supportant avec un calme digne dece lui qu'il prêchait aux autres. Suivant la recommandation de saint Luc et possédant son âme par la patience, il était au sein de la dure épreuve de la maladie toujours serein, constamment soutenu dans la paix, la douceur et la charité. Au milieu de ses maux ne se rappelait-il pas d'ailleurs que son divin Maître avait souffert pour lui, et était mort sur la croix laissant un exemple au chrétien afin qu'il suive ses traces[1].

[1] 1 Pier. II, 21, 23.

Le voilà en présence de la mort, celui qui avait si souvent exhorté ses paroissiens dans leurs derniers moments, celui qui avait tant de fois, près du chevet des agonisants, médité sur ces grandes vérités de la Parole de Dieu : « Quel est l'homme qui vivra et ne verra point la mort, et qui garantira son âme de la puissance du sépulcre[1] ? » — « Les jours de l'homme mortel sont comme l'herbe; il fleurit comme la fleur d'un champ[2]. » — « Toute chair est comme l'herbe et toute la gloire de l'homme comme la fleur de l'herbe : l'herbe sèche, et sa fleur tombe[3].» Le voilà lui-même en présence de cette grande réalité, la seule de cette vie : la mort. Mais cette dernière n'avait rien d'effrayant pour lui, ne savait-il pas que « Christ est ressuscité, qu'il est devenu les prémices de ceux qui sont morts, et que comme tous meurent par Adam, tous revivront par Christ[4]. » — « Ignorait-il que le corps est semé corruptible et qu'il ressuscitera incorruptible; qu'il est semé méprisable, qu'il ressus-

[1] Ps. LXXIX, 49.
[2] Ps. CIII, 15.
[3] 1 Pier. I, 24, 25.
[4] 1 Cor. XV, 20, 22.

citera glorieux; qu'il est semé corps animal, qu'il ressuscitera corps spirituel [1]. »

Plein de sérénité, de calme et de joie, il allait à la rencontre de son Sauveur, en s'écriant : « O mort, où est ton aiguillon, ô sépulcre, où est ta victoire? Grâces soient rendues à Dieu qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ [2]. » — « Remplie de confiance en son Sauveur, son âme ne craignait point, elle croyait [3]. »

On lit dans les archives du bureau de la Chancellerie les lignes suivantes qui nous montrent quelle fut la maladie qui emporta Pictet.

« Samedi 10 Juin 1724 à deux heures du matin spectable Bénédict Pictet, citoyen pasteur et professeur en théologie, âgé de soixante-neuf ans, mort de fièvre avec opression au Collège [4]. »

Telle fut la fin de cet homme illustre qui délogea sans agonie. Ayant passé le jour précédent sans grand malaise, il s'endormit tranquillement vers les dix heures du soir; il reposa jusqu'à une heure après minuit et, se réveillant alors avec

[1] 1 Cor. XV, 42, 43, 44, 55, 57.
[2] 1 Cor. XV, 42, 43, 44, 55, 57.
[3] Jean XI, 25.
[4] Il s'agit de la rue où demeurait Pictet.

quelque embarras du gosier, il expira avant qu'on eût le temps de lui porter secours. De sorte que, ajoute le professeur Maurice [1] auquel nous empruntons ce détail, on peut appliquer à M. Pictet ce que saint Paul disait de David : « Après avoir servi en son temps au dessein de Dieu il s'endormit. »

La vénérable Compagnie ressentit un très vif chagrin à la nouvelle de la mort de Pictet. On it dans ses registres [2] :

« La vénérable Compagnie assemblée à l'occasion de la mort inopinée de M. le professeur Pictet que Dieu a retiré cette nuit, a résolu que comme on n'avoit pas pu lui députer avant sa mort, on députeroit à Madame sa veuve et à sa famille pour leur marquer la vive douleur que la vénérable Compagnie sent à l'occasion de cette mort dans laquelle l'Eglise, la Compagnie et l'Académie font une perte irréparable. Monsieur le Modérateur et Messieurs Butini, Galatin, Maurice, Desprez et Pinault sont chargés de cette députation. »

Bénédict Pictet étant le doyen des pasteurs

[1] Maurice, *Oraison funèbre de B. Pictet.*
[2] Séance du samedi 10 juin 1724.

genevois, sa mort fut communiquée aux églises voisines. Les lettres destinées à celles de Zurich, Bâle, Berne, Schaffhouse furent écrites en latin, celle à l'adresse de Neuchâtel était rédigée en français [1]. Toutes ces congrégations et celles de l'étranger sentirent vivement le vide qui s'était fait dans l'église et l'école de Genève. Voici par exemple la correspondance échangée à cette occasion entre l'église de Genève et celle de Neuchâtel.

« Nous avons reçu, disent les pasteurs genevois, tant de marques de votre fraternelle amitié et du tendre interest que vous prenez dans tout ce qui concerne notre Eglise, que nous n'avons pas balancé un moment à vous écrire au sujet de la perte qu'elle a fait en la personne de feu M. Bénédict Pictet, pasteur et premier professeur en théologie, que la mort nous a ravi depuis peu de jours, âgé d'environ soixante-dix ans. Le mérite, les merveilleux talents, la piété, les services considérables que ce grand homme a rendu à notre Eglise et à notre Académie dont il a fait pendant plus de quarante années un des principaux ornements, sont connus par la plus grande

[1] Archives de la V. C., même séance.

partie des illustres membres qui composent votre vénérable assemblée, et personne n'ignore combien il a contribué par le grand nombre d'ouvrages qu'il a composé sur différentes matières de Religion au bien de l'Eglise, en général, à l'avancement du règne de Jésus-Christ, notre commun Maître, et à l'édification des bonnes âmes qui puisent tous les jours dans ses écrits les consolations dont elles ont besoin suivant les differents états où la Providence les a mis.

» C'est par ses grandes lumières et par le zèle qu'il a toujours témoigné pour la gloire de Dieu et les progrès du Saint Evangile que M. Pictet s'est attiré l'estime de tous les savans, qu'il a été mis par tous les Protestans dans le nombre des plus fameux Théologiens et que les ennemis de la bienheureuse Réformation l'ont toujours regardé comme l'un de leurs plus redoutables adversaires. C'est ainsi, Messieurs et très honorés frères, que ce fidelle serviteur de Dieu s'est acquitté de l'œuvre du Ministère dont il avait été honoré et qu'après avoir achevé sa course il est allé recevoir de la main de son Souverain Juge la couronne de justice qui étoit réservée à sa piété et à ses longs travaux.

» En même temps que nous rappelons à notre esprit tout ce qui faisoit dans feu M. Pictet l'objet de notre estime et qui rendoit sa personne si précieuse à notre Eglise, il est vrai qu'il semble que par ce moyen nous ne faisons qu'augmenter nos regrets et que notre perte ne nous paroit que plus sensible; mais c'est aussi pour nous une sorte de soulagement, Messieurs et très honorés frères, de verser dans votre sein ce qui fait le sujet de notre douleur et de notre affliction, dans la ferme persuasion que nous ne sommes pas à l'étroit dans votre cœur et que dans ce cas vous ne nous refuserez pas vos sages et pieuses consolations.

» Il ne nous reste plus rien, Messieurs et très honorés frères, si ce n'est de faire des vœux très sincères à Dieu, qui a établi Jésus-Christ le souverain pasteur de son église, à ce qu'il envoye toujours des ouvriers dans sa moisson qui ayent le zèle, la piété et les lumières qu'avoit feu M. le prof. Pictet. Nous prions Dieu de tout notre cœur qu'il continue à protéger votre Eglise, qu'il répande ses plus précieuses bénédictions sur votre troupeau, qu'il conserve tous les membres de votre vénérable Assemblée,

afin que les fidèles qui sont commis à vos soins puissent longtemps profiter de vos lumières et être édifiés par votre exemple. Veuillez bien, Messieurs et très honorés frères, nous continuer l'honneur de votre amitié que nous estimons infiniment, et soyez persuadés que de notre part nous ne négligerons aucune occasion d'entretenir avec vous et avec votre Eglise une sainte et fraternelle correspondance et de serrer de plus en plus les sacrés liens qui nous unissent... »

Les pasteurs de l'église de Neuchâtel, fort impressionnés d'une semblable nouvelle, ne tardèrent pas à répondre à leurs collègues de Genève par les lignes suivantes :

« Messieurs et très honorés frères,

» Nous ouvrîmes hyer dans notre assemblée générale la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 28e du mois passé et par laquelle il vous a plû de nous donner advis du décès de Monsieur Pictet, un des pasteurs de votre Eglise et un des professeurs de votre Académie. Quoique nous eussions déjà appris la mort de ce fidèle et excellent serviteur de Dieu, nous ne laissons pas que de vous être très obli-

gés de ce que vous avez bien voulu nous en informer, persuadés que nous sommes que cela vient de la continuation de cette affection fraternelle dont vous nous honorez et de laquelle nous avons déjà receu tant de précieuses marques. L'affliction que vous cause la perte que vous venez de faire d'un conducteur de votre Eglise si vigilant et d'un membre si illustre de votre Académie ne vous est pas particulière. Cette affliction nous est commune avec vous, non-seulement parce que vous aimans au Seigneur d'une affection tendre et sincère, il ne peut rien vous arriver d'affligeant qui ne nous afflige aussi; mais aussi parce que nous perdons nous-mêmes, en feu Monsieur Pictet, dont la mémoire nous sera en bénédiction et un ami et de nous et de nos Eglises auquel elles etoient si chères et qui ont profité et qui profiteront de tant de bons livres qu'il a mis au jour, également propres à répandre la lumière de la vérité dans l'esprit et à former le cœur à la dévotion et à la piété; et un père de nos proposans toujours disposé à leur communiquer les belles lumières qu'il avait acquises et à leur donner ses conseils charitables pour l'avancement de leurs études.

» Nous venons donc aujourd'hui, Messieurs et très honorés frères, vous témoigner combien nous sommes sensiblement touchés de la mort de M. Pictet qui vous a tant touchés vous-mêmes, et regretter avec vous une personne si digne d'être regrettée de tous ceux qui ont à cœur l'avancement du règne de notre commun Maître et l'édification de son Eglise. Mais si nous nous affligeons avec vous de sa mort, nous nous réjouissons avec vous de son bonheur. Il trouve maintenant près du Seigneur qui a recueilli son âme dans le faisceau de la vie le doux fruit de son zèle et de sa fidélité à le servir, et la récompense de sa piété et de ses saints travaux. Nous demandons de tout notre cœur au souverain pasteur des âmes qu'il veuille réparer de la manière que vous pouvez le souhaiter la brèche qu'il a fait à votre Eglise et à votre Académie; qu'il fasse fleurir l'une et l'autre de plus en plus, et qu'il suscite toujours parmi vous des personnes propres à édifier votre Eglise et à rendre toujours plus célèbre votre Académie. Nos vœux sont déjà exaucés en partie, puisque nous apprenons avec bien du plaisir que les employs de feu Monsieur Pictet nostre très honoré frère sont

déjà remplis par un digne successeur de son scavoir, de son zèle et de sa piété[1]. Puisse-t-il longtemps les posséder dans une santé parfaite, et faire valoir comme il l'a fait jusqu'icy les beaux et excellents talents que le Seigneur lui a confiés, à la gloire de ce bon Maître et au bien de vostre Eglise et de vostre Académie. Continuez-nous, Messieurs et très honorés frères, nous vous en prions instamment, continuez-nous l'honneur de vostre affection que nous estimons infiniment, et soyez persuadés que nous ne désirons rien tant que d'entretenir avec vous et avec votre Eglise une sainte et fraternelle union[2]. »

On écrivit également une missive de faire part à l'archevêque de Cantorbery qui répondit en ces termes aux pasteurs genevois :

« Quoique vos lettres me soient toujours extrêmement agréables, je n'ai pu lire sans la plus amère douleur celle que vous m'avez récemment

[1] Maurice.

[2] Cette lettre, ainsi que la précédente, est tirée des archives de la vénérable Compagnie, bibliothèque publique.

M. f. 197 — N° 14 (1715-1732.)

écrite sur la mort de votre illustre confrère, M. Pictet, ce grand homme dont la fidélité, la vigilance et les lumières étaient si distinguées dans votre Eglise. Mais je réussirais mal à exprimer par mes éloges tout le mérite de cet excellent serviteur de Dieu. Et que pourrois-je vous apprendre là-dessus à vous frères au milieu desquels il a vécu, qui l'avez vu remplir les chaires des Eglises et celles des Auditoires avec un égal succès, qui pendant un grand nombre d'années avez été les témoins oculaires de l'heureux assemblage de vertus et de talents qui brillaient en lui et dont les sentiments pour cet illustre défunt étaient si vifs, si tendres, si pleins de vénération.

» J'ai cependant lieu de vous féliciter, mes chers frères, de ce que vous êtes en état de remplir le vide causé par une telle perte. L'abondance avec laquelle Dieu a pourvu votre ville de bons pasteurs et d'habiles professeurs est telle qu'à peine la brèche est faite elle peut être réparée, et que votre juste attachement pour M. Pictet est désormais presque le principal motif de vos regrets.

» Heureuse Eglise, florissante Académie, dont

les plus vastes royaumes pourraient envier la gloire! Douce récompense de l'union! dignes fruits de la sainte paix de l'Eglise qui n'est nulle part que je sache si précieusement gardée que parmi vous! Présens aimables enfin dont le Ciel couronne votre modération, cette prudence chrétienne qui éloignant de vos esprits les recherches inutiles, en réserve toute la force et l'activité pour les importantes, et les rend d'autant plus capables d'entrer dans tous les secrets d'une érudition solide qu'elle n'émousse point leur pénétration sur des sujets qui n'ont ni influence sur la conduite de la vie ni usage pour le salut. Continuez, sages ministres de l'Eglise, de soutenir ce caractère de modération et de tolérance qui vous distingue si avantageusement. Que cette modération fasse votre gloire. Qu'elle soit le modèle de tous ceux qui ne la connaissent ou qui ne la pratiquent pas. Eloignés de cette licence outrée qui tend à la profanation, n'hésitez pas à protéger la liberté chrétienne dans la doctrine. Pourvu que vous soyez unis dans les articles fondamentaux, supportez-vous réciproquement à la manière de ceux qui ne le sont pas, persuadés que la diversité des systèmes dans les choses

fondamentales n'est ni un piége pour la foi ni un obstacle à la piété [1]. »

Toutes les églises auxquelles on communiqua la mort de Pictet répondirent à la vénérable Compagnie, mais on conçoit qu'elles ne le firent pas sans présenter quelque analogie dans leur manière d'apprécier les qualités de l'illustre défunt. Nous ne multiplierons pas nos citations et nous bornerons à donner ici la lettre que les pasteurs bernois écrivirent à ceux de Genève.

« Qu'il est consolant de verser son chagrin dans le sein de ses amis et de voir leurs cœurs émus de compassion pour nos douleurs. Vous avez fait la première de ces choses en nous adressant votre lettre, nous prouvons la seconde en y répondant. Il est mort ce Bénédict Pictet pour lequel nous avions tant d'affection et de respect; il n'est plus ce théologien très célèbre. Ah! quelle calamité! On ne sait pas en vérité

[1] Lettre latine de Mylord archevêque de Cantorbéry à l'Académie de Genève, sur la mort de M. Pictet. « Guillaume, par la Providence Divine, archevêque de Cantorbéry, aux très vénérables et très dignes pasteurs et professeurs de l'Eglise et Académie de Genève. De notre palais de Croydon, le 10 juillet 1724.

qui de vous ou de nous est le plus affligé, et qui a le plus besoin de consolation? Nous souffrons de cette blessure qui est celle de toute l'Eglise; cette douleur est aussi la nôtre. Tout ce qui vous arrive en bien ou en mal, nous le ressentons également. Il est amer et triste de voir ce vaillant athlète enlevé à notre Eglise au moment où des événements fâcheux la menacent. Mais, mes bien-aimés frères, n'oublions pas que plus nous sommes avancés dans la connaissance des desseins de Dieu, plus nous devons supporter avec un cœur soumis tout ce que la Divine Providence nous envoie.

» Ce fidèle serviteur de Dieu supporta ses maux avec patience et il est mort dans un âge avancé ayant la pleine possession de lui-même, jouissant d'une réputation sans tache et emportant le regret de tous. Délivré de toutes ses peines, qu'il repose en paix! Il est à l'abri de toutes les infirmités humaines et ses yeux fermés aux ténèbres sont ouverts à l'éclatante lumière. Il jouit déjà de ce Dieu qui fut toute sa vie sa plus chère aspiration. Il jouit de la vie bienheureuse, il est dans la société de tous les anges bienheureux. Le dernier jour de sa vie terrestre fut pour lui le

premier des béatitudes éternelles. Mes frères, je vous le demande en grâce, ne regrettons pas pour lui qu'il soit entré en possession des biens dignes d'appartenir à un homme si excellent pour l'Eglise et si bien méritant. Personne jamais n'a montré mieux que lui la probité des mœurs, la candeur de l'esprit, le zèle pour la gloire de Dieu et la vérité, une activité aussi ardente et aussi infatigable, autant de science dans le domaine sacré et profane, et tant d'autres vertus ! Le plus bel éloge que nous pourrions en faire serait d'imiter de toute notre force une vie si pure et si pleine de foi et de charité. Qu'il nous soit permis de dire ici ce que Tacite disait d'Agricola. Toutes les qualités que nous avons aimées et admirées dans Pictet subsistent et demeurent dans les cœurs des hommes jusqu'à la fin des siècles.

» Si votre Eglise est attristée par la disparition d'une si grande lumière, elle garde toutefois une espérance qui n'a jamais abandonné le souverain pasteur des âmes, et qui ne vous abandonnera pas dans votre malheur, c'est qu'il vous reste en compensation beaucoup de ces hommes excellents du genre de celui que vous pleurez et

dans le cœur desquels règne comme une bonté Divine.

» Nos vœux les plus ardents, bien-aimés frères en Christ, sont que votre Eglise qui fut toujours la gloire et la forteresse des Eglises réformées continue à fleurir jusques à la consommation des siècles et résiste victorieusement aux attaques et aux embûches de ses ennemis ; que dans ces temps où la rage de l'ennemi redouble, les liens de foi et de charité se resserrent toujours plus étroitement entre nous ; que tous, unissant nos forces, nous débarrassions la Vérité de ses ennemis, et que nous puissions laisser intact un si grand trésor à nos descendants. »

L'Europe protestante s'associa tout entière au deuil de notre ville, et l'on peut juger du chagrin que causa chez ses amis de l'étranger la mort de Pictet, en lisant le fragment suivant emprunté à la correspondance d'Antoine Court [1].

« Vous me parlez, écrit ce dernier, de la chose la plus accablante qui eût pu m'arriver, de la mort de l'illustre Pictet, de cet homme incomparable, de cet homme si tendre et si bon

[1] MS. N° VII, tom. 2, pag. 65.

qu'il eut pour moi tant de bonté que de me mettre comme au rang de ses enfants. Ha! quel coup, mes chers amis, quel funeste coup! »

L'on n'est pas surpris de la fâcheuse impression causée à l'étranger par la mort de Bénédict Pictet quand on réfléchit aux innombrables services qu'il rendait à ses coreligionnaires de tous pays.

En veut-on un dernier exemple.

Le jour même de sa mort il lui parvint une lettre qu'il ne put ouvrir lui-même, mais qui fut lue en conseil quelques jours plus tard et par laquelle il était consulté sur un point délicat[1].

« Lettre est lue, disent les registres, du Sieur Guitton ministre de Monsieur l'ambassadeur de Hollande à Paris, du six de ce mois, écrite à feu sp. Pictet, arrivée le jour de sa mort, par laquelle il lui demandoit avis à l'occasion de la nouvelle déclaration du Roi contre les protestants, si les femmes françoises que les genevois ont épousées oseront aller à la dévotion dans cet hôtel. On répondit que le sentiment du Conseil est que les dites femmes des genevois doivent

[1] Séance du 21 juin 1724.

user de prudence et faire leurs dévotions chez elles sans s'aller exposer, leurs maris pouvans y aller, et qu'on doit en avertir tous ceux qui sont dans le cas... »

Les nombreux savants qui, à Genève comme au delà de nos frontières, vouaient à Pictet une si grande vénération, se seraient difficilement consolés d'une si grande perte s'ils n'avaient pas senti que le précieux héritage du savoir et des vertus de cet homme éminent passaient dans des mains fort dignes de le recueillir, et se trouvaient transmises à un esprit jaloux de continuer la tradition.

Pictet laissait en mourant un fils qui suivit aussi la carrière théologique : Jean-François Pictet qui marcha brillamment sur les traces de son père. Né le 9 août 1699, il fut admis au saint ministère dès l'âge de vingt et un ans; il entra dans la vénérable Compagnie à vingt-cinq ans, en 1724, et fut établi pasteur à Cologny en 1726. Il passa de cette paroisse à celle du Petit-Saconnex qu'il quitta en 1729, époque à laquelle il fut nommé, en ville[1]. Déjà en 1724 il avait rempli les fonctions de ministre de l'é-

[1] Archinard, *Genève ecclésiastique*, pag. 76.

glise italienne. En janvier 1750 il fut élu recteur de l'Académie, bien qu'il ne fût pas professeur. Enfin, en mars 1756, la vénérable Compagnie le nomma bibliothécaire public.

Dans ces diverses fonctions il n'atteignit point au degré d'éminence où était parvenu son père, mais il se fit comme lui aimer et estimer de tous, et lorsque le 1er avril 1778 il mourut doyen du clergé de Genève, on inscrivit sur les registres publics : « Le Conseil et la vénérable Compagnie regrettent à bien juste titre la perte de spectable Jean François Pictet, l'un de nos plus dignes pasteurs, qui a servi l'Eglise pendant cinquante-deux années avec zèle et avec les plus heureux succès. »

Déjà le 26 janvier 1776 la Compagnie lui avait témoigné publiquement le cas qu'elle faisait de lui en lui offrant un banquet à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée comme pasteur.

Il joignait à une grande instruction de parfaites manières, fruit de l'éducation paternelle et de ses voyages durant lesquels il s'était frotté à des hommes distingués. Mais fidèle à la tradition de Bénédict, s'il quitta momentanément

son pays, ce fut avec l'intention d'y revenir bientôt.

« Monsieur le premier syndic a rapporté que spectable Pictet, accompagné du sieur Pictet son fils, ministre, lui rendit hier visite pour en sa personne prier très humblement le Conseil d'approuver le dessein que le dit Pictet, fils, a formé d'aller en Angleterre et en Hollande pour y acquérir par le commerce avec les scavants de ces pays-là de nouvelles connaissances dans la profession à laquelle il s'est dévoué, et de lui permettre d'y prendre les dits engagements et d'accepter les vocations que la Providence lui pourroit procurer dans la disposition où il sera toujours de revenir dans sa patrie lorsqu'il y sera rappelé[1]. »

Il épousa en 1733 Pernette-Jaqueline Guyon, d'une bonne famille de la Bourgogne, admise à la bourgeoisie de Genève en 1674.

[1] Registres publics, séance du 16 avril 1721.

CHAPITRE XII

Pictet, son oraison funèbre.

Conformément à l'usage ordinaire où le successeur d'un professeur décédé prononçait son éloge dans un discours latin, Antoine Maurice qui prenait la place demeurée vacante par Bénédict Pictet, fit l'oraison funèbre de ce dernier dans une harangue, intitulée : *Oraison funèbre du très célèbre pasteur et professeur distingué de sainte Théologie, Bénédict Pictet,* prononcée par Antoine Maurice, pasteur et professeur de sainte Théologie et recteur de l'Académie, le 25 août 1725, lorsqu'il a succédé publiquement dans sa charge à l'illustre défunt, discours dédié à la

vénérable Compagnie des pasteurs et professeurs de l'Eglise et Académie de Genève, hommes connus dans l'univers entier par leur piété, leur bienveillance, leur activité, leur assiduité, leur zèle à paître et diriger le troupeau qui leur est confié, et leur travail incessant pour le maintien et la gloire de l'Ecole[1].

Maurice appartenait à une famille française. Il était né à Eyguières, en Provence, en 1677. Après de bonnes études, il fut fait pasteur et professeur de belles-lettres en 1710. Il fut chargé de l'enseignement des langues orientales en 1719, et en 1725 il remplit une chaire de théologie, précisément à la mort de Pictet.

Maurice publia bon nombre d'ouvrages[2]; il

[1] *Viri clarissimi Benedicti Picteti, pastoris et S. Theologiae in Academia Genevensi professoris primarii oratio funebris dicta ab Antonio Mauricio, pastore, S. Theologiae professore, Academiae Rectore, Die 25 Augusti, quum Celeberrimo defuncto succedens munus publice susciperet. — Venerando cœtui Pastorum et Professorum Ecclesiae et Academiae Genevensis viris eruditione, pietate, christiana mansuetudine, universo orbi commendandis, diligentiâ, assiduitate, zeloque in commisso grege pascendo, regendove, et in Academiâ instituenda ornandaque labore indefesso.*

[2] On a de lui : *Oratio in quâ probatur linguae hebraicae*

mourut en 1756, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, regretté de tous. Il avait été durant sa vie agrégé à l'Académie royale de Berlin, à laquelle avait appartenu Bénédict Pictet, et il fit également partie, comme ce dernier, de la vaste et célèbre association fondée à Londres pour la propagation de la foi. On a dit de lui qu'il mourut après avoir toujours édifié l'église par l'éloquence chrétienne de ses sermons et formé des successeurs dignes de lui par la bonté des leçons qu'il donna à une foule d'étudiants.

Prononcer l'oraison funèbre de Pictet était

cognitioni imprimis acceptam referri debere beatam XVI saeculo institutam reformationem, 4°, 1719. (Discours dans lequel il est prouvé que c'est en grande partie à la connaissance de la langue hébraïque qu'il faut attribuer la bienheureuse réforme opérée au XVI[e] siècle.)

Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte, 8°, Genève 1722.

Dissertationes tres de Conscientiâ, 4°, Genève 1725-1734. (Trois dissertations sur la conscience.)

Dissertatio theologica de Resurrectione Jesu-Christi, 4°, *Genevae* 1734. (Dissertation sur la résurrection de Jésus-Christ.)

Sermon sur le Jubilé de la Réformation de Genève, 4°, 1735.

Rationarium temporum Petavii : (Statistique des temps, de Pétau.)

pour le professeur Maurice une tâche difficile dont il s'acquitta avec infiniment de talent, il avait pris pour texte de son discours ces paroles : « Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la Parole de Dieu et imitez leur foi, considérant quelle a été l'issue de leur vie[1]. » Il commença par ces mots : « Sans aucun doute, c'est un droit que tous les hommes de cœur reconnaîtront appartenir à nos chefs spirituels, que nous leur rendions à leur mort ces devoirs de justice et de reconnaissance dont parle notre texte. En effet, ne devons-nous rien à nos conducteurs dans la route qui mène à la félicité éternelle, à nos chefs dans la guerre contre le monde, contre les erreurs et les vices, à ces âmes dont Dieu se sert pour notre éducation spirituelle! Ils nous parlent sans cesse le langage de Dieu, nous enseignent la souveraine sagesse capable de nous rendre accomplis. Grâce à leur perpétuelle vigilance et à leur travail incessant, à leurs douces exhortations ou, s'il le faut, à leurs sévères remontrances, enfin, grâce à leurs conseils variés suivant les circonstances, ils nous font éviter les piéges du monde et nous

[1] Hébr. XIII, 7.

permettent, après nous avoir fait échapper à toutes ses séductions, de parvenir à la parfaite béatitude. Il faudrait vraiment mépriser Dieu et les meilleures promesses de la Religion, il faudrait se montrer bien ingrat et bien injuste pour ne pas être saisi de respect et d'amour envers ses conducteurs spirituels dont la mémoire doit nous être si chère! Si de plus les pasteurs ont ajouté à tant de vertus illustres l'exemple d'une conversation édifiante, s'ils ont pait leurs brebis dans l'étroit sentier de la sainteté, les conduisant par leurs actions comme par leurs paroles, qui ne les reconnaîtra très dignes du devoir que nous prescrit l'Apôtre à leur égard.

» C'est là d'ailleurs le seul moyen par lequel les Chrétiens peuvent récompenser leurs pasteurs qui les quittent et leur donner ce qu'ils leur doivent. En effet, dans la véritable Eglise de Christ le ministère ne fut jamais une charge accompagnée de richesses ni d'honneurs, ni d'aisance à l'intérieur, comme à l'extérieur. Après leurs travaux pénibles et non interrompus, lorsque nos pasteurs nous quittent pour toujours, ils ne peuvent rien recevoir d'autre de leurs disciples que le pieux respect de leur mémoire,

selon qu'ils ont été fidèles au devoir. Souvenez-vous de vos conducteurs spirituels...

» Mais en prononçant cet éloge nous n'accomplissons pas seulement un devoir dicté par un sentiment de reconnaissance et de justice, nous faisons un acte utile aux Chrétiens. En apprenant à connaitre la fin de leurs pieux devanciers, ils sont conduits à imiter leur foi; ce nouvel exemple lui-même est un secours, les vivants étant aidés par les morts. Ainsi que le juste Abel, les fidèles ministres de Dieu parlent même après leur mort. Ecoutons une si digne voix. Avant qu'un homme ne soit plus, c'est à peine si l'on peut juger de sa piété et de son bonheur, tant est grande la légèreté des hommes; mais à la mort il revêt un caractère définitif. Alors on peut le proposer entièrement en exemple. La voix que nous allons écouter est digne à tous égards d'être entendue. Elle est forte et très capable d'émouvoir les hommes. Personne n'ignore la force des exemples, ceux surtout de nos chefs qui ne sont plus. La mort a quelque chose de religieux; de tels exemples qui semblent sortir du tombeau sont écoutés avec plus de respect. Ainsi naît souvent d'une mort bienheureuse

un sentiment d'admiration par lequel le sage chrétien se sent fortement poussé à imiter les hommes morts au Seigneur. Tout doit donc nous engager à suivre l'ordonnance de l'Apôtre.

» Il est de cette nature le devoir que nous sommes aujourd'hui appelés à remplir par la sage et adorable Providence de Dieu. Il brilla avec beaucoup d'éclat parmi les principaux de cette Eglise et de cette Académie, ce Bénédict Pictet que la mort nous a ravi il y quelques semaines et qui était à la fois pasteur et principal professeur de Théologie Sacrée. Il nous a prêché sans relâche pendant plusieurs années la Parole de Dieu, il a dirigé avec un rare talent cette Eglise et cette Ecole. Et nous ne lui vouerions pas un souvenir chrétien? Aucun hommage ne lui serait adressé de notre part? Non, un pieux usage constamment observé dans toutes les Académies nous prescrit de le faire. En vérité cette fonction eût attendu un meilleur orateur, plus digne de la réputation du défunt, et de l'Ecole à laquelle il appartenait. Il serait à désirer que pour faire l'éloge des grands hommes on trouvât des gens qui leur fussent égaux. Mais puisque je dois succéder dans la chaire de théologie au

très célèbre Pictet, je ne refuserai pas de remplir le devoir qui m'est imposé par mes Supérieurs, à qui je dois tout, bien plus, par la Providence directrice de toutes choses. Et d'ailleurs pourquoi dissimuler? Il m'est doux au milieu de ma douleur de jeter aussi quelques fleurs sur la tombe de ce bienveillant protecteur, et s'il m'est permis de le dire, de ce bien-aimé parent en Christ et de cet ami dévoué. Et en vérité, qui peut mieux parler de Pictet, qui connait plus à fond ses mérites, qui le voyait plus fréquemment que moi, admis tous les jours dans son intimité et son affection? Une chose me persuadait que vous accepteriez favorablement cet éloge quel qu'il soit, c'est la grande simplicité de mon langage, qui est bien connue, ainsi que mon esprit éloigné de toute flatterie. Rien de plus honteux que le caractère d'un bas adulateur; rien ne m'a d'ailleurs jamais paru plus contraire à la douce liberté que nous respirons ici, rien ne me répugnerait davantage, comme le savent bien tous ceux qui me connaissent un peu. Pourquoi me démettrais-je de mon caractère naturel et manquerais-je à ma conscience pour me laisser aller à de viles flatteries? N'imitons pas ces misérables

panégyristes qui, sous l'empire des tyrans, s'efforcent à la honte éternelle de l'art oratoire, par tous les moyens légitimes ou non, à louer des hommes qui ne le méritent pas, à changer les vices des scélérats en vertus, gens qui, ignorant une meilleure voie pour garantir leur tranquillité, ont accoutumé leur esprit à ces mauvais procédés et y ont habitué leurs auditeurs. Quant à moi qui, sous le régime heureux où nous vivons, n'ai rien à craindre de la véracité, moi qui par la flatterie ne saurais rien obtenir des sages qui m'écoutent, sinon de faire siffler mon discours, l'éloge funèbre que j'entreprends doit revêtir le caractère de candeur qui distinguait Pictet, et rien ne doit m'être plus à cœur que la simple et modeste vérité. Animé d'un tel esprit, je vais rapidement vous retracer la vie de Pictet: soyez-moi favorables, et plutôt que de critiquer le style de l'orateur, appliquez vos cœurs à imiter les vertus de mon héros... »

Maurice donna en quelques pages une peinture très fidèle de ce digne serviteur de Dieu dont toute la vie pourrait se résumer en peu de mots : travail constant, science consciencieuse, piété profonde, caractère aimable qui lui gagnait

tous les cœurs, grande politesse qui est un degré, ne l'oublions pas, de la charité chrétienne, fidélité dans l'amitié, penchant extraordinaire à soulager les misérables et à rendre de bons offices à tous ceux qui pourraient avoir besoin de lui, fermeté de principes et de doctrine, enfin et surtout, au-dessus de ces vertus et qualités précieuses, véritable tolérance qui lui faisait plaindre les errants sans partager les erreurs.

En descendant dans sa vie privée, nous voyons ressortir deux points : sa douceur extrême au sein de sa famille, et sa constance dans l'amitié. Comment décrire, en effet, ces vertus domestiques qu'il pratiquait à un si haut degré et qui sont en général assez rares chez les hommes d'étude. Ces derniers ne méprisent que trop les simples joies de leur intérieur et, se retirant dans la solitude de leur bibliothèque, ils négligent, tout en le prêchant aux autres, le devoir impérieux de l'éducation. Pictet les avait comprises, ces douces charges que le mariage lui avait imposées, et tout en consacrant largement à l'étude les heures qu'elle est en droit de réclamer, il savait donner aussi les soins qu'il devait à une compagne et à des enfants chéris, et les étendre

à ses serviteurs qui avaient pour lui un profond respect.

Et ses amis, combien ils étaient nombreux ! Ils trouvaient toujours chez Pictet une âme sympathique, prête à comprendre leur douleur ou à partager leur joie, à leur accorder dans l'un et l'autre cas, non pas un intérêt banal, mais une véritable communion de pensée. Ah ! certes, c'est bien à lui qu'on peut appliquer les paroles de Cicéron : « Qui in utrâque re, prosperâ scilicet et adversâ, gravem, constantem, stabilem se in amicitiâ praestiterit hunc ex maximè raro hominum genere judicare debemus et pœnè divino[1]. »

Cette bienveillance parfaite que Pictet témoignait à tout homme qui s'approchait de lui, ancien ami ou nouvelle connaissance, était proverbiale, disons-le bien. La porte de son cabinet de travail n'était fermée à personne et la manière affable avec laquelle il accueillait chacun, contraste avec l'air sévère que revêtaient volontiers ses illustres devanciers les théologiens du XVIIe

[1] Celui qui en toute chose, bonne ou malheureuse, se montre un ami sérieux, constant, fidèle, un tel homme peut bien être envisagé comme d'une nature rare et presque divine.

siècle. Comme on l'a fort bien remarqué, Bénédict Pictet était constamment accessible, il était l'*homme de toutes les heures,* se laissant voir facilement, et plein d'aménité dans sa conversation. Et ce qui est plus remarquable c'est que, doué d'un caractère plutôt mélancolique, il savait, par l'action puissante d'une volonté fermement arrêtée, ne point céder à ses tendances naturelles, et montrer en toutes circonstances à ceux qui l'approchaient un visage gai et souriant. De là ces innombrables plaisanteries, toujours animées du meilleur goût et marquées au coin de la bienveillance la plus exquise, qui émaillaient ses conversations dont le fond était d'ailleurs sérieux et instructif. Il dilatait et gagnait tous les cœurs par ses bonnes paroles. Aussi se réjouissait-on de le rencontrer dans les rues et d'obtenir ainsi quelques instants d'entretien, qu'il accordait très gracieusement et qui paraissaient toujours trop courts à ses interlocuteurs.

Plein de candeur et de droiture, il comptait des amis dans toutes les classes de la société et, comme le remarque très judicieusement Maurice, le cercle des personnes qui lui étaient attachées n'avait point de limites.

Ah! quelle belle chose que la débonnaireté! quelles vertus aimables elle entraîne avec elle, et quel parfum agréable elle répand autour des âmes qu'elle habite! Indissolublement unie à la foi et à la piété dont elle est le fruit, elle apparaissait dans toute la conduite de Pictet, le rendant ainsi compatissant, dévoué aux intérêts d'autrui, indulgent, plein de support et de patience. Mettant sans cesse son bon cœur au service des autres, exempt de tout égoïsme, et vivant sous l'inspiration constante de l'amour fraternel, il réalisait cette belle parole de l'apôtre :

« Car c'est à cela, a dit le Seigneur, que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres[1]. »

Cette bienveillance, cette bonne grâce qui animaient la vie de Pictet ressortaient pleinement dans son professorat. Ses rapports avec les étudiants étaient tout à fait paternels. Comme le dit Maurice, « la douceur et la complaisance que Pictet montrait dans son enseignement peuvent être attestées par tous ces brillants élèves, dont

[1] Jean XIII, 35.

un grand nombre dirigent, honorent et illustrent notre Eglise et notre Académie, et d'autres fort nombreux servent des Congrégations et des Ecoles étrangères. »

En voyant toutes les belles qualités morales réunies chez cet homme de bien, on conçoit que des savants du dehors aient voulu lui confier aussi l'éducation de leurs enfants et aient cherché à placer leurs fils sous le toit même de Bénédict Pictet, pour leur faire respirer durant leurs études l'atmosphère bénie de sa maison.

Après avoir retracé en quelques pages claires et concises les grandes lignes de la vie de Pictet, Maurice termine par ces réflexions :

« Tel fut l'homme que nous venons de perdre. On n'éprouve pas seulement un sentiment de fierté mais de grande douceur en disant que Genève en a souvent donné de pareils. Ce fut en effet pour cette ville un privilége, ou pour parler d'une façon plus chrétienne, un bienfait de Dieu que d'avoir produit des hommes très distingués dans toutes les branches de la science et en particulier dans le champ de la théologie. Qu'il me soit permis pour un moment de faire une excursion parmi ce qu'on pourrait appeler les

causes secondes de la félicité de Genève. Rien de plus réjouissant et de plus consolant que ces sortes de méditations. Et d'abord la position géographique de notre ville n'est-elle pas pour quelque chose dans son développement intellectuel? Tandis que les peuples divers ont des caractères différents, Genève, placée entre la France, l'Allemagne et l'Italie, semble participer à toutes les excellentes qualités de ces nations, alliant ainsi dans un heureux mélange la vivacité gauloise à la solidité et à l'âpreté au travail qui distinguent la race germanique, et en même temps à la subtilité des Italiens; rien de plus parfait pour créer un bon tempérament. Puis l'exemple des premiers fondateurs et réformateurs qui comptent parmi les natures intellectuelles supérieures, a bien aussi fait quelque chose. L'émulation excitée par la gloire d'un Calvin et d'un Bèze, a donné des Diodati, des Turrettin, des Mestrezat, des Tronchin, des Spanheim, des Léger, un Calendrin, un Pictet et tant d'autres. Ne faut-il pas compter encore la situation même de notre Eglise, elle dont les chefs, pour ainsi dire sans cesse sur le qui-vive, ont constamment à répondre aux questions les plus difficiles, ce

qui aiguise nécessairement les forces de l'esprit. Ajoutez à cela l'heureuse éducation qu'on peut obtenir ici. De bonne heure les enfants voués aux lettres sont confiés à des maîtres de choix, leur temps est soigneusement partagé entre les études sacrées et humaines, ayant l'une et l'autre leur gloire et leurs récompenses qui, semblables à un éperon, excitent les esprits aux plus grandes choses. Plus tard ils apprennent la Philologie et la Philosophie sous les professeurs les plus doctes, et partout l'on fait grande attention à la Religion. Qui s'étonnera dès lors que des esprits ainsi développés deviennent le plus souvent d'illustres théologiens? Mais la cause principale de la supériorité de Genève est sans contredit le favorable régime sous lequel nous vivons. La liberté dont nous jouissons élève les esprits et les rend capables de grandes choses. L'amour des Lettres et de la Religion, qui fut toujours le caractère de nos Chefs et, pour ainsi dire, comme la tête de leur politique, ne pouvait pas ne pas produire des érudits et surtout des théologiens. Sous un régime militaire se forment des guerriers, sous un régime savant et chrétien il est naturel de voir surgir des savants et des théologiens.

» Vous donc, très honorés Seigneurs, nous faisons votre éloge en louant ces savants qui ont fleuri dans l'Eglise et l'Académie. Par vos soins ils obtiennent la paix et la tranquillité nécessaires aux études, ils sont encouragés par votre bienveillance, ils sont restaurés par la bonté dont vous jugez convenable de les entourer. De telles protections leur donnent des forces dans leurs grands travaux. Continuez, honorés Seigneurs, à être fidèles à ces solides principes, source de gloire pour notre ville. Nous nous associons d'autant plus au deuil où vous plonge la perte immense subie par l'Académie que, devenant le successeur de Pictet, je suis loin de pouvoir en diminuer la portée. Toutefois, même en dépit des difficultés de la vie et des déficits de santé, nous promettons sérieusement de remplir notre charge avec fidélité, dans la mesure du possible. Enfin si je n'essaye pas même de vous remercier pour tous les bienfaits dont vous m'avez rendu l'objet et auxquels vous mettez aujourd'hui le comble, c'est que succombant sous le poids de vos bontés perpétuelles, tous les moyens de vous exprimer ma reconnaissance ont déjà été usés et épuisés. Je vous dirai avec Cicéron : « Je

» vous ai remercié aussi souvent que je l'ai pu,
» je me sens incapable de vous exprimer ma
» gratitude en termes assez convenables. Je ne
» crains pas de rappeler vos bienfaits. Mais il y
» a dans votre bonté même une telle grandeur
» que je ne puis la faire sentir dans un discours,
» il y a dans vos dispositions à mon égard une
» bienveillance si manifeste, que je n'ose tenter
» de l'indiquer. » Pardonnez-moi donc mon silence et accueillez favorablement les vœux toujours plus fervents que je forme pour votre bien, et croyez aux efforts que je ferai pour accomplir ma vocation tant qu'il y aura en moi un souffle de vie. Vous trouverez parmi vos protégés de plus éloquents pour vous remercier. Mais vous ne trouverez personne qui sente plus vivement et plus profondément vos bontés que moi, et qui adresse de plus ferventes prières au Ciel que celles que je lui présente pour vous. Vivez longtemps, dignes magistrats. Que la liberté et l'indépendance demeurent le plus longtemps possible entre vos mains. Que les lettres et la Religion fleurissent sous vos auspices. Que les plus jeunes en vous succédant apprennent de vous à les aimer. Que Genève soit jusqu'à la fin

des siècles une pépinière d'illustres théologiens.

» Et à vous, mes estimables et honorés pères et frères en Christ, pasteurs de l'Eglise et professeurs de l'Académie, très dignes et très célèbres collègues, que vous dirai-je aujourd'hui? Les grandes douleurs rendent muet. La mémoire de Pictet a sans doute ravivé votre chagrin. Quelle que soit l'imperfection que j'apporte à lui succéder, je rappelle que c'est bien vous qui m'avez invité à le remplacer. Jamais je ne descends en moi-même sans comprendre toute mon infériorité. Il me manque, on ne saurait le nier, l'immense arsenal littéraire nécessaire pour un tel emploi, entre autres la subtilité indispensable dans les discussions. Adonné depuis longtemps aux Beaux-Arts et à la littérature profane et sacrée , je suis peu apte aux controverses. J'aurais été détourné d'accepter cette charge si je n'avais pas pensé que cette Académie, nonobstant les innombrables joutes théologiques qui s'y tiennent, est cependant une école de paix. Je n'aurais pas ajouté ces quelques détails qui me sont personnels si je ne savais pas que ce qu'on dit du successeur augmente le

regret qu'on a du prédécesseur et ajoute encore au deuil universel. Qu'il me soit permis de mêler mes larmes aux vôtres et de tourner vos yeux vers la seule et grande consolation humaine qui vous reste, vers ces hommes d'élite, dont l'un nous a été ravi mais dont un grand nombre fait encore l'admiration de l'Eglise, en particulier, dans le champ de l'enseignement théologique, les très célèbres Turretin ; l'un semble échapper comme par miracle de Dieu à de perpétuelles maladies, pour l'honneur de la Religion réformée et de l'Académie de Genève, honneur qu'il maintient fort heureusement et agrandit en consacrant au travail tous les instants que lui accorde sa santé ; l'autre jouissant d'une jeunesse florissante et vigoureuse, et d'une forte constitution également au physique et au moral, veille et travaille tellement pour le bien de l'Académie que parfois nous ne pouvons faire autrement que d'être anxieux au sujet de sa vie. Soyez certains, mes pères, que je suivrai fidèlement les traces de mes respectables collègues et de vous tous, du moins c'est là ce que je m'efforcerai de faire de tout mon pouvoir. Ne méprisez pas de m'aider, de me soulager. Etant conduit je suivrai et j'espère

ainsi ne pas accomplir une œuvre inutile à l'Ecole. Que ce triste jour qui est un deuil pour nous tous, soit un encouragement pour ressaisir avec une nouvelle ardeur nos saintes charges. Imitons la foi de cet homme pieux que nous avons honoré de cet éloge. Contemplant la fin de cette vie qu'il consacra tout entière à Dieu et à la Religion, ne permettons pas qu'un tel zèle fasse défaut à l'Eglise souffrante de Jésus-Christ. Puisse-t-il y avoir toujours en activité parmi nous de tels serviteurs de Dieu ! Que le Seigneur nous conserve les professeurs qu'il nous a donnés jusqu'à ce jour. Qu'il veuille faire reposer sa bénédiction sur vos travaux. Qu'il vous accorde d'en voir les fruits dans la vie présente, mais surtout dans la vie future où nous devons tous tendre principalement. C'est par ces vœux que j'ai décidé de vous payer de vos bienfaits, et par ma constante manière d'agir je prouverai le grand respect que je vous dois, donnant ainsi à l'avenir ce témoignage : Toute ma vie sera employée à proclamer et à attester vos bienfaits à mon égard.

Il me reste aussi quelques mots à vous dire, jeunes gens très zélés, mes chers frères en Christ, candidats en théologie. Qu'il plaise à

Dieu de nous faire trouver en vous le remède à la blessure dont saigne aujourd'hui l'Académie. Certainement vous connaissez les sentiments affectueux que je nourris à votre égard, et qui existent déjà depuis les relations qu'a établies entre nous ma précédente charge. Vous n'ignorez pas l'intérêt que nous mettons à vos études. Notre sollicitude pour vous augmentera dans cette circonstance. Et si, comprenant moins la perte que nous avons faite, vous voulez user des services que je puis vous rendre, si, conduits par un amour sincère de la Religion et renonçant à tout esprit de dispute ou de chicane, vous désirez vous livrer avec nous à la méditation des vérités révélées de la Religion, vous verrez qu'avec la bénédiction de Dieu vos études réussiront fort bien. Que Genève, dans l'avenir, retrouve en vous de quoi pourvoir tant d'importants et illustres postes. Nous invoquons la toute-puissante bénédiction du Père des lumières sur la voie où vous entrez. »

Après sa mort on lui dédia plusieurs pièces de vers. Citons les épitaphes suivantes :

. . . .

Ci-gît qu'on vit orné des dons du vrai chrétien,

Qui réprimant le mal et pratiquant le bien,
De ses rares vertus l'exercice ordinaire
Fut d'en louer l'Auteur, le servir et lui plaire.
Il fut dans cette église un pasteur vigilant,
Et dans l'Académie interprète excellent.
Le travail assidu de sa fertile plume
Pour la foi, pour les mœurs nous laisse maint volume.
Dans le cœur des pécheurs il jeta la terreur
Et du culte idolâtre il démontra l'erreur.
Rien n'altéra jamais son naturel docile.
Toujours honnête, doux et d'un accès facile,
Sa belle âme, envers nous sans orgueil et sans fiel,
Trouva sa récompense en son Dieu dans le ciel,
Et suivant ses leçons pour bien faire en ce monde
Aspirons au bonheur que la piété fonde.

. . . .

Dans ce tombeau repose un excellent pasteur,
Des mystères divins profond explicateur,
Au plus haut point orné des talents de la chaire,
Du vice et de l'erreur redoutable adversaire,
Par sa haute vertu l'amour des gens de bien;
Son savoir l'illustra dans le monde chrétien.
Mais hélas! ce qu'il eut de beaux dons et de charmes
Fait le triste sujet aujourd'hui de nos larmes.
Enfin ce monde ingrat ne le méritait pas
Détaché comme il fut des faux biens d'ici-bas.

. . . .

Ci-git Pictet, excellent homme,
Redoutable ennemi de Rome
Il en démontra les erreurs

Et de ses vices les horreurs.
Toujours animé d'un vrai zèle,
D'un bon pasteur fut le modèle,
Qui, jamais par le mal vaincu,
A fini comme il a vécu.

. . . .

Dans ce tombeau gisent les os
De Pictet en vertus héros,
Odieux à l'idolâtrie
Autant que cher à sa patrie:
Passant, pour jouir de son sort,
Imite sa vie et sa mort [1].

. . . .

[1] Nous devons ces pièces inédites à l'obligeance de M. Ph. Plan. Remercions aussi pour leurs communications, relatives à divers points de ce volume, la vénérable Compagnie et le Consistoire, la direction des Archives de Genève, ainsi que MM. Richard Pictet, Verchère, Edmond Pictet, Binder, Paris.

CHAPITRE XIII

Un mot sur l'église actuelle de Genève.

En présence d'une époque telle que celle de Bénédict Pictet il est impossible de ne pas faire un douloureux retour sur l'état actuel de l'église nationale de Genève. Lorsqu'on songe aux divergences qui séparaient les théologiens au temps où vivait notre pasteur, et qu'on les compare au profond abîme qui partage actuellement ses successeurs, on est effrayé d'une pareille déchéance; on ne conçoit pas que, sous les décombres d'une telle ruine, la foi évangélique puisse encore cohabiter avec les vaporeuses fantaisies du libéralisme. On se demande jusques à quand durera un scandale aussi navrant.

Ce que fut l'église de Genève au temps de sa force et de sa grandeur, personne ne l'ignore. Elle se dresse imposante dans l'histoire du protestantisme. Bénie parmi les églises de la réforme, celle de Genève s'était élevée au rang de métropole. Ses théologiens répandirent et établirent la saine doctrine au loin, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Hollande, que sais-je, jusqu'au fond de la Hongrie, et fournirent à plusieurs congrégations allemandes de précieux modèles de constitutions. Comme on l'a remarqué, cette église était en effet regardée alors comme présentant la science théologique dans son plus riche développement et sous sa forme la plus pure, et donnant le plus bel exemple de ce que doivent être l'ordre et la discipline chrétiennes. Une jeunesse studieuse venue de tous pays affluait sur les bancs de l'académie, tandis que les étrangers ne se lassaient pas d'admirer, dans la vie du peuple genevois, la pratique la plus exemplaire des préceptes de l'Evangile. Un écrivain moderne, en parlant de ces beaux temps de l'histoire de Genève, a dit que cette ville était grande alors parce qu'elle était la capitale d'une grande idée. Et l'on peut ajouter que ce parfum

CHAPITRE XIII

Un mot sur l'église actuelle de Genève.

En présence d'une époque telle que celle de Bénédict Pictet il est impossible de ne pas faire un douloureux retour sur l'état actuel de l'église nationale de Genève. Lorsqu'on songe aux divergences qui séparaient les théologiens au temps où vivait notre pasteur, et qu'on les compare au profond abîme qui partage actuellement ses successeurs, on est effrayé d'une pareille déchéance; on ne conçoit pas que, sous les décombres d'une telle ruine, la foi évangélique puisse encore cohabiter avec les vaporeuses fantaisies du libéralisme. On se demande jusques à quand durera un scandale aussi navrant.

Ce que fut l'église de Genève au temps de sa force et de sa grandeur, personne ne l'ignore. Elle se dresse imposante dans l'histoire du protestantisme. Bénie parmi les églises de la réforme, celle de Genève s'était élevée au rang de métropole. Ses théologiens répandirent et établirent la saine doctrine au loin, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Hollande, que sais-je, jusqu'au fond de la Hongrie, et fournirent à plusieurs congrégations allemandes de précieux modèles de constitutions. Comme on l'a remarqué, cette église était en effet regardée alors comme présentant la science théologique dans son plus riche développement et sous sa forme la plus pure, et donnant le plus bel exemple de ce que doivent être l'ordre et la discipline chrétiennes. Une jeunesse studieuse venue de tous pays affluait sur les bancs de l'académie, tandis que les étrangers ne se lassaient pas d'admirer, dans la vie du peuple genevois, la pratique la plus exemplaire des préceptes de l'Evangile. Un écrivain moderne, en parlant de ces beaux temps de l'histoire de Genève, a dit que cette ville était grande alors parce qu'elle était la capitale d'une grande idée. Et l'on peut ajouter que ce parfum

de bonne odeur que l'église de Genève répandait au loin se maintint longtemps et qu'en dépit de quelques symptômes alarmants, l'époque de Bénédict Pictet fut une grande époque.

Ce que l'église de Genève est devenue actuellement, il est inutile de le dire : une ruine, moins qu'une ruine. Là où la vérité brillait de tout son éclat comme un soleil vivifiant, languissent misérablement les froides théories de la négation. Comment en un vil métal l'or pur s'est-il changé? C'est ce qu'il faut demander à l'histoire lamentable de ces chutes successives par lesquelles ce glorieux édifice est descendu à l'humiliante situation qu'il occupe aujourd'hui. Comme on l'a dit, ces vieilles institutions ne sont-elles pas bouleversées au point qu'on ne les reconnaît plus.

« Cette église qui était la vigne du Seigneur, ne la voyons-nous pas, sous nos yeux, foulée, livrée au pillage, ses haies broutées, ses clôtures enfoncées[1]? »

Et voilà comment, en tolérant dans son sein des éléments délétères qui l'ont petit à petit fait

[1] Coulin, Fr. *Que ferons-nous?* Sermon.

tomber en poussière, l'église de Genève mérite ce reproche du prophète Jérémie : « Tonds ta chevelure, ô Jérusalem, et la jette bien loin et prononce ta complainte, car l'Eternel est courroucé contre toi. Ils ont tendu leur langue comme un arc pour lancer des traits de mensonge... Ta demeure est au milieu de la fraude et de la tromperie. Ils refusent de me connaître. »

A qui la faute d'un si grand désastre? A ces faux frères, à ces pasteurs incrédules qui ont méconnu les enseignements d'un passé glorieux. « Tenez-vous, a dit Jérémie, tenez-vous sur les chemins, regardez et enquerrez-vous des sentiers des siècles passés ; marchez-y et vous trouverez le repos de vos âmes. Ils ont répondu : Nous n'y marcherons point. J'avais établi sur vous des sentinelles qui disaient : Soyez attentifs au son de la trompette. Mais on a répondu : Nous n'y serons point attentifs. » L'orgueil les a perdus, et, à leur tour, ils ont perdu l'héritage de leurs pères, et, sur les décombres fumants de l'incendie qu'ils ont allumé, ils entendent, à travers les âges, cet immortel jugement de Dieu :

« Malheur aux pasteurs qui détruisent et dis-

sipent le troupeau de mon pâturage, dit l'Eternel. C'est pourquoi, ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël, touchant les pasteurs qui paissent mon peuple, vous avez dispersé mes brebis, et vous les avez chassées et ne les avez point visitées; voici, je vais punir sur vous la malice de vos actions, dit l'Eternel. J'établirai aussi sur mes brebis des pasteurs qui les paîtront, tellement qu'elles n'auront plus de crainte et ne s'épouvanteront point[1]. »

En effet Dieu aura pitié de ses enfants; un tel état de choses ne peut pas durer plus longtemps; le vrai troupeau de l'Eternel doit se séparer des fausses brebis et faire bergerie à part. Il faut que le parti évangélique se sépare de ses ennemis dans l'église nationale de Genève. Nous venons de le voir, Dieu aura pitié de ses brebis fidèles et les pourvoira de directeurs; mais il faut que les ministres orthodoxes quittent un poste où ils ne sauraient loyalement demeurer plus longtemps. Il est bon d'être tolérant, Pictet nous l'a enseigné lui-même, quand les questions débattues sont secondaires; mais lorsqu'elles

[1] Jér. XXIII, 1-4.

sont vitales, les amis de la vérité ne peuvent demeurer avec les partisans de l'erreur sans pactiser avec eux.

On le sait, la première marque de la véritable église, c'est d'entendre la voix de Jésus-Christ et de le suivre. « Mes brebis entendent ma voix, et je les connais, et elles me suivent. Elles ne suivront pas un étranger, au contraire, elles le fuiront, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers. » Il faut que le parti évangélique ait le courage de se séparer et de suivre le Sauveur. L'église de la vérité n'est que là où est Christ ; là seulement elle pourra vivre et prospérer. Un arbre ne se développe complétement que s'il est dégagé des ronces et des épines. Alors cette église ne saura périr ; on pourra lui appliquer les paroles que Bénédict Pictet adressait à la véritable église : « Les complots et les forces de l'enfer ne pourront pas la détruire, ni les tyrans par leurs persécutions, ni les hérétiques par leurs erreurs, ni Satan, ni le monde ne la sauraient anéantir. « Il est plus aisé, dit un » ancien, que le soleil s'éteigne, qu'il n'est aisé » que l'église périsse. »

Il faut que le parti évangélique se sépare

Qui réprimant le mal et pratiquant le bien,
De ses rares vertus l'exercice ordinaire
Fut d'en louer l'Auteur, le servir et lui plaire.
Il fut dans cette église un pasteur vigilant,
Et dans l'Académie interprète excellent.
Le travail assidu de sa fertile plume
Pour la foi, pour les mœurs nous laisse maint volume.
Dans le cœur des pécheurs il jeta la terreur
Et du culte idolâtre il démontra l'erreur.
Rien n'altéra jamais son naturel docile.
Toujours honnête, doux et d'un accès facile,
Sa belle âme, envers nous sans orgueil et sans fiel,
Trouva sa récompense en son Dieu dans le ciel,
Et suivant ses leçons pour bien faire en ce monde
Aspirons au bonheur que la piété fonde.

. . . .

Dans ce tombeau repose un excellent pasteur,
Des mystères divins profond explicateur,
Au plus haut point orné des talents de la chaire,
Du vice et de l'erreur redoutable adversaire,
Par sa haute vertu l'amour des gens de bien;
Son savoir l'illustra dans le monde chrétien.
Mais hélas! ce qu'il eut de beaux dons et de charmes
Fait le triste sujet aujourd'hui de nos larmes.
Enfin ce monde ingrat ne le méritait pas
Détaché comme il fut des faux biens d'ici-bas.

. . . .

Ci-git Pictet, excellent homme,
Redoutable ennemi de Rome
Il en démontra les erreurs

Et de ses vices les horreurs.
Toujours animé d'un vrai zèle,
D'un bon pasteur fut le modèle,
Qui, jamais par le mal vaincu,
A fini comme il a vécu.

. . . .

Dans ce tombeau gisent les os
De Pictet en vertus héros,
Odieux à l'idolâtrie
Autant que cher à sa patrie :
Passant, pour jouir de son sort,
Imite sa vie et sa mort[1].

. . . .

[1] Nous devons ces pièces inédites à l'obligeance de M. Ph. Plan. Remercions aussi pour leurs communications, relatives à divers points de ce volume, la vénérable Compagnie et le Consistoire, la direction des Archives de Genève, ainsi que MM. Richard Pictet, Verchère, Edmond Pictet, Binder, Paris.

CHAPITRE XIII

Un mot sur l'église actuelle de Genève.

En présence d'une époque telle que celle de Bénédict Pictet il est impossible de ne pas faire un douloureux retour sur l'état actuel de l'église nationale de Genève. Lorsqu'on songe aux divergences qui séparaient les théologiens au temps où vivait notre pasteur, et qu'on les compare au profond abîme qui partage actuellement ses successeurs, on est effrayé d'une pareille déchéance; on ne conçoit pas que, sous les décombres d'une telle ruine, la foi évangélique puisse encore cohabiter avec les vaporeuses fantaisies du libéralisme. On se demande jusques à quand durera un scandale aussi navrant.

Ce que fut l'église de Genève au temps de sa force et de sa grandeur, personne ne l'ignore. Elle se dresse imposante dans l'histoire du protestantisme. Bénie parmi les églises de la réforme, celle de Genève s'était élevée au rang de métropole. Ses théologiens répandirent et établirent la saine doctrine au loin, en France, en Angleterre, en Ecosse, en Hollande, que sais-je, jusqu'au fond de la Hongrie, et fournirent à plusieurs congrégations allemandes de précieux modèles de constitutions. Comme on l'a remarqué, cette église était en effet regardée alors comme présentant la science théologique dans son plus riche développement et sous sa forme la plus pure, et donnant le plus bel exemple de ce que doivent être l'ordre et la discipline chrétiennes. Une jeunesse studieuse venue de tous pays affluait sur les bancs de l'académie, tandis que les étrangers ne se lassaient pas d'admirer, dans la vie du peuple genevois, la pratique la plus exemplaire des préceptes de l'Evangile. Un écrivain moderne, en parlant de ces beaux temps de l'histoire de Genève, a dit que cette ville était grande alors parce qu'elle était la capitale d'une grande idée. Et l'on peut ajouter que ce parfum

de bonne odeur que l'église de Genève répandait au loin se maintint longtemps et qu'en dépit de quelques symptômes alarmants, l'époque de Bénédict Pictet fut une grande époque.

Ce que l'église de Genève est devenue actuellement, il est inutile de le dire : une ruine, moins qu'une ruine. Là où la vérité brillait de tout son éclat comme un soleil vivifiant, languissent misérablement les froides théories de la négation. Comment en un vil métal l'or pur s'est-il changé? C'est ce qu'il faut demander à l'histoire lamentable de ces chutes successives par lesquelles ce glorieux édifice est descendu à l'humiliante situation qu'il occupe aujourd'hui. Comme on l'a dit, ces vieilles institutions ne sont-elles pas bouleversées au point qu'on ne les reconnaît plus.

« Cette église qui était la vigne du Seigneur, ne la voyons-nous pas, sous nos yeux, foulée, livrée au pillage, ses haies broutées, ses clôtures enfoncées[1]? »

Et voilà comment, en tolérant dans son sein des éléments délétères qui l'ont petit à petit fait

[1] Coulin, Fr. *Que ferons-nous?* Sermon.

tomber en poussière, l'église de Genève mérite ce reproche du prophète Jérémie : « Tonds ta chevelure, ô Jérusalem, et la jette bien loin et prononce ta complainte, car l'Eternel est courroucé contre toi. Ils ont tendu leur langue comme un arc pour lancer des traits de mensonge... Ta demeure est au milieu de la fraude et de la tromperie. Ils refusent de me connaître. »

A qui la faute d'un si grand désastre? A ces faux frères, à ces pasteurs incrédules qui ont méconnu les enseignements d'un passé glorieux. « Tenez-vous, a dit Jérémie, tenez-vous sur les chemins, regardez et enquerrez-vous des sentiers des siècles passés; marchez-y et vous trouverez le repos de vos âmes. Ils ont répondu : Nous n'y marcherons point. J'avais établi sur vous des sentinelles qui disaient : Soyez attentifs au son de la trompette. Mais on a répondu : Nous n'y serons point attentifs. » L'orgueil les a perdus, et, à leur tour, ils ont perdu l'héritage de leurs pères, et, sur les décombres fumants de l'incendie qu'ils ont allumé, ils entendent, à travers les âges, cet immortel jugement de Dieu :

« Malheur aux pasteurs qui détruisent et dis-

Bible. Tant qu'elle conserve la Bible, Genève est imprenable. On peut détruire les autres remparts, le rempart biblique la défendra. Mais si la foi en la Bible s'en allait, si la brèche était faite, alors l'ennemi entrerait. Une muraille ouverte ne protége personne ; la vie se défend, la mort se laisse faire. « Où est le corps mort, là s'as» sembleront les aigles. »

TABLE DES MATIÈRES


B.

OUVRAGES DE Mme E. PRENTISS

traduits de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur.

Marchant vers le ciel. *Quatrième édition,* revue et corrigée. *(Sous presse).*

La famille Percy; ouvrage pour la jeunesse. — 1 vol. in-12 .... 3 fr.

Le héros de tante Mary. *Seconde édition revue.* — 1 vol. in-12 .... 3 fr.

GALERIE DE THÉOLOGIENS GENEVOIS

PAR E. DE BUDÉ

Vie de Jean Diodati. (1576-1649.) — 1 vol. in-12, 3 fr. 50

Vie de François Turrettini. (1623-1687.) — 1 volume in-12........ 3 fr. 50

Vie de Bénédict Pictet. (1655-1724.) — 1 vol. in-12, 3 fr. 50

Une page inédite de Jacques Saurin, par E. DE BUDÉ. — Broch. in-8 .... 1 fr.

Kitty Trevylyan. Journal d'une jeune fille au temps de Withfield et de Wesley, par l'auteur de *Chronicles of the Schönberg-Cotta family.* Traduit de l'anglais. — 1 vol. in-12. *(Epuisé.)*

Le général Beckwith, sa vie et ses travaux parmi les Vaudois du Piémont, par J.-P. MEILLE, past. — 1 vol. in-12........ 3 fr. 50

Lausanne. — Imp. Georges Bridel.

